

■ Dans « aden » :  
tout le cinéma  
et une sélection  
de sorties  
Demandez notre supplément

## Croissance en vue

■ La BCE annonce le retour de la croissance dans la zone euro pour la fin 2002

■ « Le pire est sans doute passé », déclare au « Monde » l'un de ses dirigeants

■ L'Union compte sur la reprise américaine

■ Notre tour d'Europe de l'euro en six reportages

Lire pages 4 à 6

► www.lemonde.fr/euro

## EDF prêt pour la concurrence

FRANÇOIS ROUSSELY, président d'Electricité de France (EDF), réaffirme dans un entretien au Monde sa volonté de mener de front le renforcement du service public et la conquête de nouvelles parts de marché à l'international. Au terme d'une enquête menée auprès d'un million de clients français, et dont les résultats sont publiés mercredi 9 janvier, il propose vingt mesures pour satisfaire les attentes des consommateurs. M. Rousseley reconnaît que la question des fonds propres et celle des retraites devront être posées au plus haut niveau de l'Etat. Il se déclare prêt à ouvrir davantage le marché français professionnel si les particuliers restent sous le monopole d'EDF.

Lire pages 16 et 17

## Moins de monde dans les musées



FRANCINE MARIANI DUCRAY

EN 2001, la baisse de fréquentation des musées nationaux a été de 20 %. Dans un entretien au Monde, Francine Mariani Ducray, directrice des Musées de France et présidente de la Réunion des musées nationaux (RMN), estime que cette « crise ne va pas durer » et que « la fréquentation va repartir à la hausse ».

Lire page 28

Afrique CFA 1000 F CFA, Algérie 35 DA, Allemagne 1,50 €, Antilles-Guyane 1,50 €, Autriche 1,50 €, Belgique 1,20 €, Canada 2,50 \$, Danemark 1,50 DKK, Espagne 1,50 €, Finlande 2,00 €, Grande-Bretagne 1 £, Grèce 1,50 €, Irlande 1,50 €, Italie 1,50 €, Luxembourg 1,20 €, Maroc 10 DH, Norvège 14 KRN, Pays-Bas 1,50 €, Portugal cont. 1,50 €, Réunion 1,50 €, Suède 16 KRS, Suisse 2,40 FS, Tunisie 1,5 DT, USA (NY) 2 \$, USA (autres) 2,50 \$.

M 00147 - 110 - 1,20 €



## Chirac-Jospin : cent jours pour gagner

● A bientôt trois mois du premier tour de la présidentielle, le 21 avril, le président de la République et le premier ministre sont au coude à coude ● Les sondages sont contradictoires ● L'un et l'autre veulent se déclarer le plus tard possible ● Notre enquête : comment chaque camp fourbit ses armes

A CENT JOURS du premier tour de l'élection présidentielle, le 21 avril, Jacques Chirac et Lionel Jospin sont toujours au coude à coude dans les sondages. Le prési-

dent n'a pas décroché son premier ministre et les instituts font même état de résultats contradictoires. Un jour, Jacques Chirac l'emporte, le lendemain, c'est Lionel Jospin

qui gagne. Ainsi, le dernier en date des sondages publiés, BVA-Paris Match, donne Lionel Jospin gagnant (52-48), ce qui ne s'était pas produit depuis longtemps.

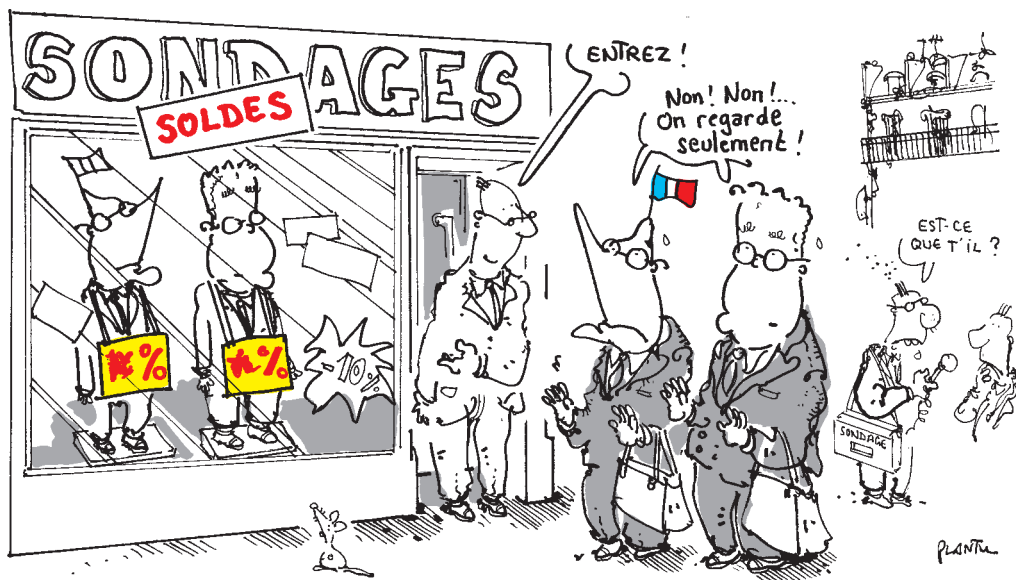
Selon la Sofres, l'image du chef de l'Etat s'est fortement dégradée depuis un an.

Jacques Chirac a prévu de se déclarer le plus tard possible, début mars, après le premier ministre. Lionel Jospin s'est fixé la fin février comme date butoir pour transformer le « probable » en officiel. Le premier ministre s'est doté d'une conseillère en image, Nathalie Garnier, et le président se prépare à nommer son directeur de campagne, Michel Dieffenbacher. Et Lionel Jospin a choisi le siège de son quartier général de campagne.

Le Monde raconte comment Matignon conserve dans un coffre-fort les correspondances entre le président et le premier ministre depuis 1997. Ces lettres scandent les étapes les plus rudes de la cohabitation : le voyage de Lionel Jospin en Israël, l'affaire de la vache folle, le budget de la défense...

Lire page 7

► www.lemonde.fr/presidentielle2002



LES ETATS-UNIS ET AL-QAIDA

## Le droit et la guerre

L'armée américaine détient en Afghanistan 364 hommes considérés comme appartenant au réseau Al-Qaïda dirigé par Oussama Ben Laden. Certains d'entre eux vont être transférés prochainement vers la base américaine de Guantanamo, à Cuba, où ils pourraient être jugés par des tribunaux militaires. Le débat sur le respect des droits de ces prisonniers s'amplifie.

p. 2 et 3 et notre éditorial p. 15

► www.lemonde.fr/dossier-special

## Comment le petit village d'Aschierix entend gagner la guerre de l'eau

L'EAU, pour André Aschieri, c'est « le combat d'une vie ». Fils d'un paysan qui cultivait du jasmín et des roses sur les coteaux arides des environs de Grasse, il a adoré *Le Parfum*, de Patrick Süskind. Mais l'histoire de son père, « c'est plutôt Jean de Florette », en quête perpétuelle de l'eau, sans laquelle « c'était la pauvreté totale ». Aujourd'hui maire de Mouans-Sartoux, petite ville où il est réélu depuis vingt-sept ans, le député des Alpes-Maritimes, apparenté Verts, se bat à l'Assemblée nationale pour la loi sur l'eau.

En 1974, il gagne, sans l'avoir cherché, la mairie, grâce à sa bataille pour garder l'eau en régie directe dans la commune. « J'ai démarré avec une source minuscule qui m'obligeait à acheter de l'eau à la Lyonnaise. Ils m'ont assoiffé pendant des années », raconte le maire, qui a passé entre trois cents et quatre cents nuits à surveiller les bassins. Rien de plus simple que d'ouvrir le robinet et d'y recueillir une eau pure, avec une bonne pression. Rien de plus complexe pourtant pour y arriver... « Je comprends ceux qui ont baissé les bras. La gestion de l'eau requiert une très haute technologie, et beaucoup de maires ont préféré la confier aux grosses

compagnies distributrices » et se passer des ennuis, explique-t-il.

Le jour où il achète cette parcelle de forêt de 44 hectares pour la commune, il respire mieux. Une source, la Foux, y coule, quelque part. Des recherches pour trouver le point d'émergence principal et la régie municipale connaît une nouvelle vie. Ultra-filtration, télégestion et télésurveillance par ordinateur, le traitement et la gestion de l'eau relèvent aujourd'hui, à Mouans-Sartoux comme ailleurs, de techniques sophistiquées. Mais le maire dort la nuit et n'achète plus que 20 % de son eau à la Lyonnaise. Mouans-Sartoux est la seule commune des Alpes-Maritimes qui ait conservé une régie directe, contrairement à 80 % des communes de France.

Il a donc engagé une nouvelle bataille à l'Assemblée nationale. « Depuis longtemps je rêve d'une solidarité ville-campagne », déclare ce maire écologiste. Sans cesser de silloner l'arrière-pays au volant de sa voiture - les législatives sont dans six mois - M. Aschieri a déposé un amendement à la loi sur l'eau. Son raisonnement est simple : « L'eau vient des campagnes et

dessert les villes, sans que les communes rurales, toutes extrêmement pauvres, en tirent bénéfice », dit-il. Il propose donc de prélever « un tout petit pourcentage » sur les juteux bénéfices des grandes compagnies concessionnaires qui alimentent le littoral, afin de faire vivre Caille, Seranon, Aiglun, Valderouff, Andon et d'autres villages qui meurent, faute de ressources.

Dans ce département très sec, dont la consommation en eau est soumise à de fortes variations saisonnières avec les nombreuses résidences secondaires, ce serait introduire un peu de justice, pense-t-il. Et faire un pas vers une agriculture raisonnée, alors que les paysans n'ont d'autre solution que d'utiliser à outrance des engrais qui polluent et assoiffent la terre. A sa grande surprise, l'amendement a été adopté en commission. Tiendra-t-il, sous la pression des lobbies ? Cerné par la droite dans sa circonscription, le député des Alpes-Maritimes est devenu l'homme à abattre. Mais le maire du « village d'Aschierix », comme on l'appelle là-bas, est bien décidé à gagner la guerre de l'eau.

Béatrice Gurrey



VOYAGES EN ALGÉRIE

## Retour au Sahara

Désert pendant dix ans par des voyageurs effrayés par les violences qui secouaient l'Algérie, le Sahara algérien voit revenir vers lui les nomades hexagonaux en quête de grands espaces. Une longue absence, une désertion, vécues avec fatalisme et dignité par ceux qui, sur place, trop fiers pour se plaindre, vivent du tourisme. Leur patience est aujourd'hui récompensée.

p. 24 et 25

## « Egalité-cohésion » ou « égalité-individualisme »

AU TEMPS de la mondialisation et de l'arrivée de l'euro, la multiplication des conflits « locaux » conduit à s'interroger sur le malaise des sociétés et sur leurs valeurs. En même temps, les campagnes électorales à venir laissent perplexes quant aux questions qui vont faire débat et donner lieu à un affrontement entre des positions claires et pleinement assumées. Il est deux hypothèses que l'on peut formuler pour expliquer cet état des choses. La première est que nos sociétés, étant devenues plus « intelligentes », s'en laissent moins facilement conter, qu'elles ont compris que les positions extrêmes, ou même trop tranchées, comportaient plus d'inconvénients que d'avantages, et que, tout compte fait, il était préférable de se replier sur des questions concrètes concernant la répartition des revenus entre catégories d'agents.

Combien pour les gendarmes et combien pour les policiers ? Combien pour les infirmières, les internes, les médecins de ville ? Combien pour les travailleurs de l'industrie du spectacle (« la diversité culturelle »), de la banque, et combien pour ceux de la justice ? Toute décision sur ces questions modi-

fie la répartition des revenus entre catégories sociales. C'est donc bien elle qui est au cœur des revendications actuelles.

On pourrait rétorquer qu'il n'y a rien de nouveau dans ces exigences, et que toute décision politique intéressant tel ou tel secteur affecte la répartition des revenus. Il existe cependant une évolution subtile, peut-être indiscernable, car très progressive. Le vrai débat public concerne la proportion de ses ressources qu'une société veut consacrer aux services publics et autres institutions de la cohésion sociale : éducation, santé, justice, sécurité, protection sociale, culture, administration, etc. Compte tenu des modalités de leur mise en œuvre, on peut en déduire les rémunérations relatives des différentes catégories d'agents. La grande différence est alors que ces rémunérations sont inscrites dans le système de valeurs qui préside aux choix sociaux, et non dans le rapport de forces qui s'installe au gré des circonstances.

Jean-Paul Fitoussi pour Le Monde

Lire la suite page 15



ÉTHIQUE

## L'arrêt Perruche et les députés

Le gouvernement va proposer aux députés, jeudi 10 janvier, de revenir sur l'arrêt Perruche qui a suscité l'émotion des médecins et des familles de handicapés. L'arrivée sur le marché d'appareils d'échographie en trois dimensions (photo), en bouleversant le diagnostic prénatal, va encore modifier les termes du débat.

p. 9 et 23

International.....	2	Tableau de bord.....	20
France.....	7	Aujourd'hui.....	23
Société.....	9	Abonnements.....	26
Régions.....	11	Immobilier-Annonces	26
Carnet.....	12	Météorologie-Jeux.....	27
Horizons.....	13	Culture.....	28
Entreprises.....	16	Guide culturel.....	30
Communication.....	19	Radio-Télévision.....	31

**TERRORISME** Le gouvernement américain se prépare à accueillir et à juger des prisonniers détenus en Afghanistan et accusés d'avoir fait partie ou d'avoir soutenu le réseau

terroriste d'Oussama Ben Laden. Le Pentagone a chiffré à 364 le nombre de personnes détenues par les forces américaines en Afghanistan, mardi 8 janvier. ● À GUANTANAMO, sur

l'île de Cuba, la base militaire américaine est en cours d'aménagement pour accueillir des prisonniers. ● LE PROCÈS des personnes accusées devrait être confié à des tribunaux

militaires. ● LE DROIT international définit un statut pour les prisonniers de guerre mais demeure flou pour les personnes accusées d'actes de terrorisme. ● EN AFGHANISTAN, d'an-

ciens ministres du régime taliban qui « intéressent » les Etats-Unis ont été laissés en liberté par les autorités afghanes après s'être rendus. (Lire notre éditorial page 15.)

# Les Etats-Unis s'organisent pour le jugement de prisonniers d'Afghanistan

Washington a assuré, mardi 8 janvier, détenir 364 hommes appartenant aux forces talibanes ou à l'organisation terroriste Al-Qaida. Leur transfert vers des bases américaines serait imminent. Le Pentagone met la dernière main aux procédures qui seront utilisées par les tribunaux militaires

**WASHINGTON**  
de notre correspondant

Les forces armées américaines détenaient en Afghanistan, mardi 8 janvier, 364 hommes considérés comme appartenant au réseau Al-Qaida, dirigé par Oussama Ben Laden, ou à ses alliés afghans, la milice des talibans menée par le mollah Mohammed Omar.

Il semble que figurent parmi les prisonniers des cadres importants de ces organisations, mais leurs chefs, Ben Laden et Omar, étaient toujours recherchés. Le Pentagone a refusé jusqu'à maintenant de donner les noms des détenus les plus importants, comme de confirmer ceux qui sont parus dans la presse. Donald Rumsfeld, le secrétaire à la défense, a seulement indiqué que ses services préparaient une liste récapitulative des personnes tuées, capturées ou en fuite.

Les prisonniers sont rassemblés principalement sur la base située près de Kandahar, au sud du pays, où des tentes ont été installées pour les abriter. Les autres sont

détenus à la base de Bagram, au nord de Kaboul, à Mazar-e-Charif et à bord le navire *Bataan*, qui croise en mer d'Arabie (voir carte ci-contre).

Parmi les détenus, les responsables les plus importants au sein d'Al-Qaida seraient deux chefs de camps d'entraînement de l'organisation islamiste, Ibn Al-Cheikh Al-Libi, de nationalité libyenne, et Abd Al-Hadi Al-Iraqi. Est prisonnier, aussi, Abdul Aziz, un Saoudien, responsable de l'organisation humanitaire Wafa, considérée comme liée à Al-Qaida. Du côté des talibans, les principaux détenus seraient le mollah Fazel Mazloum, chef de l'armée, et l'ancien ambassadeur du régime islamiste à Islamabad, le mollah Abdul Salam Zaeef, arrêté par les Pakistanais (lire ci-dessous).

Le général Richard Myers, chef d'état-major interarmes, a indiqué mardi que, sans rencontrer de résistance, les forces américaines avaient appréhendé, dans la région de Gardez et Khost, au sud-est de Kaboul, un groupe de qua-

torze membres d'Al-Qaida. Deux d'entre eux, a-t-il ajouté, « correspondaient aux critères » pour être détenus par les forces américaines. Le général n'a pas été très précis sur ces critères. Il a refusé de donner les noms de ces deux personnes, mais indiqué qu'elles étaient en possession d'ordinateurs portables et d'un téléphone mobile. Quant aux douze autres, « je suppose qu'ils sont aux mains de l'administration afghane », a-t-il dit.

L'épisode est intéressant à plusieurs titres. D'abord, c'est la première fois que le Pentagone décrit explicitement la capture de membres d'Al-Qaida ou de talibans par des soldats américains ; jusque-là, il était sous-entendu que les arrestations étaient opérées par les Afghans, qui remettaient ensuite certains prisonniers aux Américains. Ensuite, une certaine confusion a été provoquée par le fait que le général Tommy Franks, commandant en chef des opérations en Afghanistan, avait donné à l'agence Associated Press, lundi,

une interview dans laquelle il annonçait que les forces américaines allaient entrer en possession de deux dirigeants importants. Le général Myers n'a pas pu dissimuler son embarras, au cours de sa conférence de presse, affirmant ne pas savoir s'il s'agissait des mêmes individus.

Les Etats-Unis comptent aujourd'hui entre 3 500 et 4 000 hommes en Afghanistan. Leur tâche principale, sinon unique, est de traquer les dirigeants benladénistes et talibans partout où ils peuvent se trouver, et particulièrement, en ce moment, dans les grottes de Khost. Les relations avec les factions afghanes sont tout sauf simples. Mardi, les Afghans ayant indiqué que trois anciens ministres talibans étaient disposés à se rendre, les Américains ont fait savoir qu'ils entendaient naturellement en obtenir la garde, afin de les interroger.

La veille, le contre-amiral John Stufflebeem, directeur adjoint des opérations à l'état-major interarmes, avait employé le pronom

« nous » pour expliquer que ceux des talibans ou des dirigeants d'Al-Qaida qui proposaient leur reddition en échange de leur liberté se heurtaient à un refus. Il avait été repris par Victoria Clarke, porte-parole du ministère de la défense, tentant de maintenir la fiction selon laquelle les Américains n'in-

tal de Kandahar, sous contrôle afghan, un groupe de détenus s'est retranché dans une partie du bâtiment, et l'un d'entre eux s'est donné la mort mardi.

Il semble, en revanche, que la mise sur pied des tribunaux militaires, décidée par un ordre du président George Bush le 13 novembre, ne soit pas assez avancée pour que de premières inculpations devant ces juridictions puissent déjà être envisagées. Le ministère de la défense en est encore à rédiger les règles de procédure qui devront être respectées.

Selon des fuites dans la presse, au cours de la dernière semaine de décembre – informations confirmées à demi-mots, en tout cas non démenties par le Pentagone –, ces règles tiennent compte en partie des critiques soulevées par l'« ordre » du 13 novembre. Ainsi, la présomption d'innocence serait respectée, les accusés pourraient désigner des avocats civils à côté des défenseurs militaires qui leur seront attribués, la peine de mort ne pourrait être prononcée qu'à l'unanimité des juges, et une forme d'appel serait possible. La publicité des débats n'est toutefois pas garantie, non plus que l'accès de l'accusé et de ses défenseurs à la totalité du dossier constitué contre lui. Aussi les tribunaux militaires continuent-ils à être rejetés ou critiqués par les défenseurs du droit.

Au moment de prendre sa retraite, Marie-Jo White, procureur fédéral du district de Manhattan, à New York, observait sobrement, dans le *New York Times*, mardi, qu'elle avait mené efficacement six affaires de terrorisme devant des jurys civils de son ressort.

Patrick Jarreau

## Peu de dirigeants de haut niveau ont été capturés

Peu de responsables de premier plan d'Al-Qaida et du régime taliban sont à ce jour détenus par les forces américaines ou leurs alliés. Du côté de l'organisation d'Oussama Ben Laden, aucun des suspects figurant sur la liste des vingt-deux noms diffusée par le FBI en octobre n'a ainsi été arrêté. Certains dirigeants du régime taliban ou d'Al-Qaida auraient toutefois été tués dans des bombardements, comme l'adjoint de Ben Laden chargé de la sécurité, l'ex-policier égyptien Mohammed Atef, et l'ancien chef du service de renseignement du pouvoir de Kaboul, Qari Ahmadullah.

● **L'ex-ambassadeur taliban** au Pakistan, le mollah Abdul Salam Zaeef, a été arrêté à

Islamabad, où il avait demandé l'asile politique, puis a été livré début janvier aux autorités américaines. « Cette expulsion s'est déroulée au mépris des procédures légales du pays », a estimé la commission des droits de l'homme du Pakistan.

● **Le chef d'état-major adjoint** de l'armée talibane, le mollah Fazel Mazloum, qui était détenu par les forces du général Dostom (Alliance du Nord) après la chute de Kunduz, a été remis aux Américains.

● **Le numéro 2 du service de renseignement** taliban, Abdul Haq Wazik, aurait été interpellé, fin décembre, par des commandos américains dans la province de Ghazni, selon l'Agence islamique de presse (AIP, basée au Pakistan).

Cette information n'a pas été confirmée par le Pentagone.

● **Le chef du ministère de l'information**, Abdul Hayi Motmain, aurait été arrêté lundi 7 janvier par des combattants tribaux fidèles au nouveau gouvernement afghan dans la région de Kandahar, puis remis aux forces américaines, selon un chef tribal de la région, Gud Fida Mohammad.

● **Deux chefs de camps** d'entraînement d'Al-Qaida, le Lybien Ibn Al-Cheikh Al-Libi, qui aurait été appréhendé par les autorités pakistanaises et remis aux Américains début janvier, et l'Iraqien Abd Al-Hadi Al-Iraqi, sont les deux principaux responsables de l'organisation terroriste détenus à ce jour, selon l'agence Associated Press qui cite, mercredi 9 janvier, des sources officielles américaines.

## Trois importants ministres talibans se rendent au gouverneur de Kandahar mais sont laissés en liberté

AU VIF mécontentement de Washington, trois ministres clefs du régime taliban ont été laissés en liberté après s'être rendus au nouveau gouverneur de Kandahar, Gul Agha. « Des ministres et de hauts responsables taliban se rendent un par un et nous rejoignent », a reconnu, mardi 8 janvier, son porte-parole, Khalid Pachtoon.

« Parmi ceux qui se sont rendus se trouvaient l'ancien ministre de la défense, le mollah Obaidullah, le ministre de la justice, le mollah Tourabi, et le ministre des mines et de l'industrie, le mollah Saadoudine », a ajouté le porte-parole de Gul Agha.

L'ex-ministre de la défense, Obaidullah Akhund, était l'un des responsables du régime déchu qui avait négocié la reddition de Kandahar, fief des talibans, avec le futur président de l'administra-

tion intérimaire désormais au pouvoir à Kaboul, Hamid Karzaï.

« Bien sûr, des personnalités talibanes de cette stature ont un immense intérêt pour les Etats-Unis et nous souhaitons qu'elles nous soient remises, absolument », a déclaré le général américain Richard Myers, chef d'état-major interarmées. Certains des responsables talibans ainsi « amnistiés » par leurs frères afghans venaient du Pakistan, d'autres de la province de Paktika, dans le sud-est du pays, d'autres encore de la province de Helmand (Sud) ou de la région centrale d'Ourouzgand, a ajouté M. Pachtoon.

Sans préciser la date de ces redditions, il a expliqué qu'elles n'avaient pas été rendues publiques antérieurement afin de convaincre d'autres chefs talibans qu'il ne leur serait fait aucun mal

s'ils se rendaient. M. Pachtoon a souligné que les trois ministres talibans bénéficieraient d'une protection et d'une amnistie à moins que des accusations soient portées à leur encontre par un citoyen afghan.

### « DES CRIMINELS »

L'ancien chef suprême des talibans, le mollah Mohammed Omar, qui avait lui aussi pu quitter Kandahar après la reddition de la ville, ne bénéficierait pas d'une telle clémence, a toutefois précisé le porte-parole de Gul Agha. « En ce qui concerne le mollah Omar et certains autres responsables, il est clair que ce sont des criminels », a distingué M. Pachtoon.

Selon lui, le mollah en fuite se trouverait dans le centre-ouest de l'Afghanistan. « Il pourrait être dans [les provinces de] Ghor,

Uruzgan ou Helmand », a-t-il indiqué, en ajoutant mystérieusement : « Dans les deux prochaines semaines, nous annoncerons publiquement où il se trouve exactement ».

Quant à Oussama Ben Laden, également introuvable, il serait toujours réfugié dans une zone de montagnes de l'Afghanistan, selon les propos tenus par le président pakistanais Pervez Moucharraf à une délégation de sénateurs américains, mardi 8 janvier à Islamabad. Au sortir de l'entretien avec le général Moucharraf, le sénateur américain Joe Lieberman a déclaré à la chaîne de télévision ABC : « Il ne pense pas qu'Oussama Ben Laden se trouve au Pakistan ; (...) il pense qu'il se cache encore dans les montagnes en Afghanistan ».

Les combattants d'Al-Qaida tou-

jours présents en Afghanistan semblent déterminés à se défendre jusqu'au bout. A Kandahar, l'un des sept « soldats » de ce réseau, retranchés depuis plusieurs semaines dans un hôpital, s'est suicidé mardi en déclenchant des explosifs lors d'une tentative d'évasion.

### DÉPLOIEMENT D'UNITÉS

A la tête du pouvoir intérimaire afghan, M. Karzaï a déclaré mardi que son pays envisage de demander à la communauté internationale le déploiement d'unités de maintien de la paix dans d'autres villes que la capitale. « Les délégations que je reçois ne cessent de demander l'envoi de davantage de forces de sécurité internationales pour qu'elles soient déployées dans d'autres provinces, d'autres villes d'Afghanistan. Si le besoin s'en fait sentir, nous pourrions faire cette

demande », a-t-il indiqué à la BBC.

Parallèlement au déploiement de la force internationale d'assistance à la sécurité (ISAF), instaurée par l'accord de Bonn, l'envoyé spécial en Afghanistan du président George Bush, Zalmay Khalilzad, a souligné que la stabilité du pays était menacée tant que les dernières poches de talibans ou d'Al-Qaida n'étaient pas éliminées. Selon le général américain Tommy Franks, chef des opérations militaires en Afghanistan, les Etats-Unis comptent sur les troupes d'Islamabad pour arrêter les membres d'Al-Qaida en fuite vers le Pakistan, tout en ayant conclu des accords avec les forces de ce pays afin que les troupes américaines puissent poursuivre les fuyards du côté pakistanais de la frontière. – (AFP, AP, Reuters.)

## La base américaine de Guantanamo, à Cuba, est aménagée en prison

DANS sa dernière édition (4 janvier) le *Guantanamo Bay Gazette*, qui se proclame fièrement comme « la source pour des nouvelles locales et des informations de la seule base navale de l'armée américaine sur un sol communiste », se fait l'écho des déclarations du secrétaire d'Etat à la défense, Donald Rumsfeld, annonçant, le 27 décembre, que la base américaine située dans le sud-est de Cuba, en face de Haïti, pourrait accueillir dans les prochains jours 300 prisonniers talibans ou du réseau Al-Qaida, capturés en Afghanistan. La photo de une du *Guantanamo Bay Gazette* montre, sur la moitié de sa surface, un superbe barbelé qui, à plus de deux mètres de hauteur, déchire le bleu cobalt du ciel de ce grand port naturel des Caraïbes.

La base de Guantanamo, cédée aux Etats-Unis par un traité en 1903, pour une somme dérisoire, occupe 112 km<sup>2</sup> et héberge en temps ordinaire 2 700 militaires (soit une communauté de 6 000 personnes en comptant les familles et les civils affectés). Elle vit en circuit fermé et possède son usine de dessalement de l'eau. Depuis lundi, des renforts sont arrivés à Guantanamo et certaines sources américaines, citées par le *New York Times* dans son édition de lundi, indiquent qu'à terme 2 000 prisonniers pour-

raient y être transférés. Ce qui est certain, c'est que des travaux de construction et de rénovation de bâtiments sont en cours.

L'avantage de Guantanamo, pour Washington, est sa parfaite inaccessibilité. Seuls des personnels militaires peuvent y accéder ou s'en approcher. Aucun risque que des civils, des groupes de pression ou de défense des droits de l'homme ne viennent y perturber l'ordre en protestant contre l'existence de tribunaux militaires, dont le principe a été retenu par les autorités américaines, pour juger les responsables des attentats du 11 septembre. Interrogé sur ce point, M. Rumsfeld a refusé d'indiquer si Guantanamo pourrait être le siège d'un, ou de plusieurs, de ces tribunaux.

### SOUTIEN À LA LUTTE ANTITERRORISTE

Si le régime castriste n'a jamais cessé de réclamer ce « territoire usurpé » et se refuse, chaque année, à encaisser le « loyer » versé par Washington, ses troupes n'ont jamais tenté la moindre action de force, même au plus fort de la guerre froide et de la crise des missiles, en octobre 1962. La presse cubaine, contrôlée par les autorités, a donné l'information du transfert de prisonniers capturés en Afghanis-

tan sous la forme de simples dépêches d'agences. Aucun commentaire indigné, aucune protestation n'ont encore été publiés sur le sujet. Quelques membres du parlement cubain ont vaguement protesté avant d'être rappelés à l'ordre et priés d'attendre que les autorités expriment la position officielle de La Havane.

En revanche, deux sénateurs américains, en visite à Cuba à la fin de la semaine passée, ont assuré à l'issue de leur rencontre avec le chef de l'Etat, Fidel Castro, que celui-ci ne devrait pas s'opposer à la décision des Etats-Unis. Au contraire, ont-ils ajouté, les officiels cubains auraient à cette occasion réaffirmé leur soutien dans la lutte antiterroriste menée par Washington.

Pour le fondateur de Radio Marti, Ernesto Betancourt, interrogé par le *Miami Herald*, Fidel Castro « veut rester discret et ne pas attirer l'attention sur cette affaire de terrorisme international ou apparaître d'une quelconque manière comme lié à Al-Qaida ou aux talibans ». Cuba fait effectivement partie (avec la Corée du Nord, l'Irak, l'Iran, la Libye, la Syrie et le Soudan) de la liste des sept pays considérés par le département d'Etat comme « soutenant le terrorisme international ».

Alain Abellard

# Dior

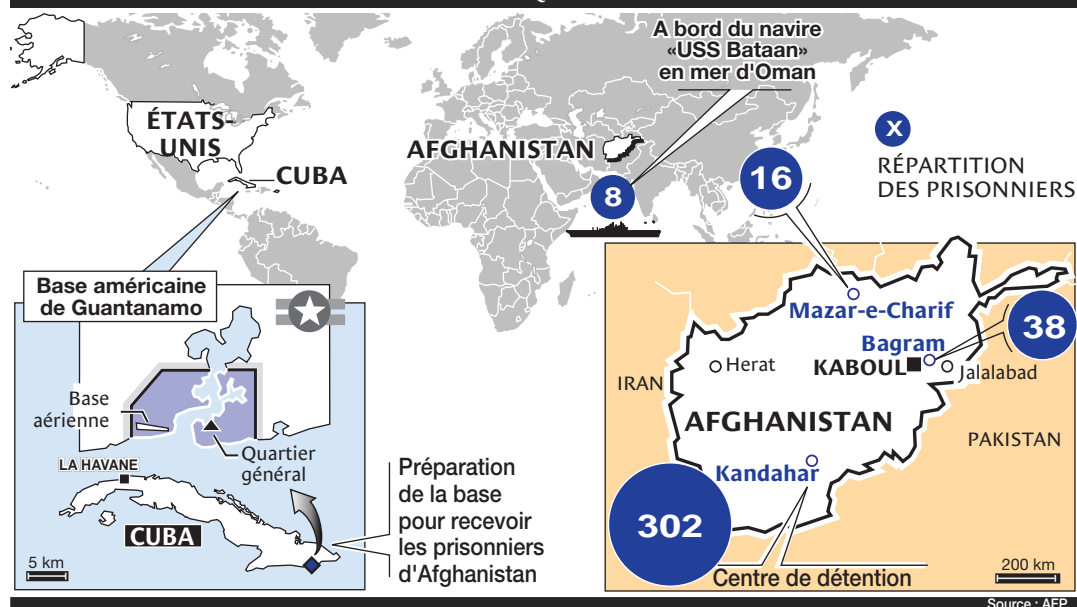
SOLDES

DU MERCREDI 9 AU SAMEDI 12 JANVIER 2002  
DE 10 H A 19 H

Christian Dior

30, AVENUE MONTAIGNE PARIS 8<sup>e</sup>  
46, RUE DU FAUBOURG SAINT HONORÉ PARIS 8<sup>e</sup>  
16, RUE DE L'ABBAYE PARIS 6<sup>e</sup>

364 talibans ou membres d'Al-Qaïda aux mains des Américains



## L'imprécision du statut des détenus, présumés terroristes mais pas prisonniers de guerre

LES DIRIGEANTS américains n'ont pas été très précis jusqu'ici sur le sort qu'ils réservent aux prisonniers qu'ils détiennent en Afghanistan, ni sur les compétences et le fonctionnement des tribunaux militaires dont le président George Bush a ordonné la création par un décret du 13 novembre édicté dans le cadre de la lutte anti-terroriste. Des défenseurs des droits de l'homme, en particulier l'organisation Human Rights Watch (HWR), avaient exprimé leurs craintes à l'automne qu'un véritable déni de droit ne résulte des mesures d'urgence adoptées dans la fièvre anti-terroriste de l'après-11 septembre et définies par ce décret.

Le débat n'est pas clos : les règles de fonctionnement des juridictions d'exception ne sont pas toutes arrêtées, les critères retenus pour engager des poursuites ne sont pas clairs et les autorités américaines ne sont pas à l'abri de dérives abusives. Les ONG ont donc de bonnes raisons de rester vigilantes. Mais elles paraissent aujourd'hui un peu moins inquiètes (voir ci-dessous les déclarations de Tom Malinowski). Quelques-unes des règles de fonctionnement des futurs tribunaux militaires sont désormais connues, et elles prennent en compte les arguments des défenseurs des droits de l'homme (sur le recours à des défenseurs civils, le droit d'appel, le dossier d'instruction notamment).

### TRIBUNAUX MILITAIRES

Les ONG veulent voir, d'autre part, dans le fait que Zacarias Mousaoui, accusé de participation aux attentats du 11 septembre, ait été déféré devant un tribunal civil de Virginie, un signe que les autorités américaines entendent limiter le recours aux tribunaux militaires spéciaux et qu'elles n'en useront pas contre des civils résidant aux Etats-Unis. Ces tribunaux paraissent à ce stade réservés à des détenus capturés en Afghanistan. Il paraît acquis que les Américains n'entendent pas faire le procès du régime taliban en tant que tel, mais parce qu'il était lié à l'organisation terroriste de Oussama Ben Laden. Ils ne prétendent pas non plus faire passer en jugement indifféremment quiconque a pris les armes en Afghanistan contre l'Alliance du nord et contre eux.

Le critère d'implication terroriste a cependant été défini de façon extensive dans le texte du 13 novembre, et l'on peut redouter qu'il ne serve à ratisser large. Ce texte vise tout non-Américain « dont on a des rai-

sons de croire qu'il est ou a été membre de l'organisation Al-Qaïda ; qui a participé à, aidé à, ou conspiré en vue de, commettre des actes de terrorisme international [visant] les Etats-Unis (...) ; ou qui a en connaissance de cause abrité de tels individus ». Le décret porte sur « la détention, le traitement et le jugement de certains étrangers dans le cadre de la guerre contre le terrorisme ». Ainsi est entretenue l'ambiguïté établie dès le début, qui permet de mêler à la lutte anti-terroriste certaines dispositions du droit de la guerre.

Les ONG se sont attachées cons-

sés, leurs noms transmis à une agence du CICR qui doit pouvoir leur rendre visite, leurs familles informées. Toutes choses dont les Américains se dispensent actuellement. Un prisonnier de guerre - à l'inverse des autres détenus - ne peut être jugé pour le seul fait d'avoir pris part au combat ; il peut l'être en revanche pour des crimes de droit commun, des crimes de guerre, a fortiori des crimes contre l'humanité. Sauf poursuites pour crimes, tous les prisonniers de guerre doivent être libérés au plus vite dès la fin des hostilités. La reconnaissance de ce statut aurait

### Washington prépare de nombreuses expulsions

Six mille ressortissants du Proche-Orient en situation irrégulière vont être recherchés afin d'être expulsés des Etats-Unis, selon des informations publiées par le *Washington Post* mardi 8 janvier et confirmées officieusement. Il s'agit d'hommes jeunes, ayant fait l'objet d'arrêtés d'expulsion pour divers motifs et qui ont disparu sans quitter le territoire américain. Les services de l'immigration vont communiquer leurs noms au Bureau fédéral d'investigation, le FBI, qui les inscrira sur sa liste de délinquants et criminels recherchés.

Plusieurs responsables d'organisations représentatives des Américains arabes ou luttant contre les discriminations se sont élevés contre une décision qui leur paraît fondée exclusivement sur un critère ethnique. Les réfractaires à une décision d'expulsion demeurent illégalement aux Etats-Unis sont évalués à plus de trois cent mille, dont l'écrasante majorité est constituée par des ressortissants de pays d'Amérique latine. - (Corresp.)

tamment depuis septembre à rappeler les devoirs qu'impose aussi le droit international de la guerre aux autorités américaines, comme d'ailleurs - en principe - aux nouvelles autorités afghanes dans le traitement qu'elles réservent aux détenus sous leur contrôle.

Un des principes fondamentaux est que les combattants capturés lors d'un conflit armé doivent être traités « avec humanité », un principe que le décret de George Bush promet de respecter. Les Conventions de Genève de 1949 le définissent longuement, notamment en ce qui concerne les conditions matérielles de la détention, l'interdiction de toute violence, le bénéfice des garanties fondamentales d'une procédure régulière en cas de poursuites, même si les détenus ne jouissent pas du statut de prisonniers de guerre.

L'administration américaine, contrairement au souhait des ONG, n'a pas formellement reconnu aux talibans et à leurs alliés ce statut défini par la III<sup>e</sup> convention de Genève de 1949, et assoupli dans un protocole additionnel de 1977 que les Etats-Unis n'ont pas ratifié. Les prisonniers de guerre doivent être recen-

donc eu pour effet de limiter la marge de manœuvre des Américains.

Les ONG réclament, par ailleurs, que les tribunaux militaires spéciaux offrent les mêmes garanties aux prévenus que les cours martiales prévues par la loi américaine. Elles n'ont pas reçu sur ce point toutes les assurances.

Enfin, sur la question d'un tribunal international, les ONG ont un peu lâché prise. Les Etats-Unis ont, à propos de la justice internationale, une position depuis toujours ambiguë. Il leur était difficile de proposer la création d'une juridiction de cette nature au moment où, par ailleurs, ils mènent bataille contre la future Cour pénale internationale, au motif que celle-ci sera habilitée à juger des citoyens américains. Mais, comme le concède Tom Malinowski, les ONG ont sur ce point des regrets d'ordre politique, elles ne contestent pas la décision juridiquement. Tous les textes internationaux relatifs aux crimes internationaux, et les conventions contre le terrorisme, invitent en effet les Etats à rendre justice eux-mêmes.

Claire Tréan

laquelle le gouvernement refuse de s'en remettre à ces cours martiales est que cela supposerait de considérer les membres d'Al-Qaïda comme des combattants réguliers et de leur conférer le statut de prisonniers de guerre, alors que ce sont des combattants irréguliers, coupables de crimes de guerre.

2 Les définir ainsi ne revient-il pas à considérer ces accusés comme coupables avant même de les avoir jugés ?

C'est pour éviter cela que nous demandons au ministère de la défense, chargé d'édicter les règles de fonctionnement des tribunaux militaires, d'appliquer purement et simplement le code de justice militaire. Des tribunaux fonctionnant selon ce code respecteraient totalement les droits de la défense. D'ailleurs, les premières informations, officielles, au sujet des textes en cours de rédaction montrent que nous sommes entendus. Tout n'est pas clair, mais il semble acquis que le principe de la présomption d'in-

nocence sera respecté, que l'accusation devra donc prouver les faits reprochés et que les accusés pourront choisir leurs avocats, en plus de ceux qui leur seront attribués par les militaires. Si la peine de mort est requise, elle ne pourra être prononcée qu'à l'unanimité des juges.

3 Pourquoi ne pas constituer un tribunal international ?

Même le traité instituant la Cour pénale internationale - que les Etats-Unis refusent de ratifier - autorise chaque Etat à juger lui-même les crimes commis sur son territoire. Dans le cas d'Al-Qaïda, l'accusation a pour objet les attentats du 11 septembre 2001. Mais, bien que cela ne s'impose pas d'un point de vue juridique, il serait politiquement sage de déférer les accusés devant un tribunal international, agissant sous le regard du monde entier. La démonstration serait plus forte, la légitimité de notre action indiscutable.

Propos recueillis par Patrick Jarreau

# Le tabou sur l'emploi de la torture est tombé dans le débat public aux Etats-Unis

TOUT PATRIOTES qu'ils soient, certains Américains se demandent ce qui est arrivé à leur pays après le 11 septembre. Ce drapeau gigantesque, là, planté dans le jardin du voisin, un modéré pourtant, que signifie-t-il au juste ? Un soutien aux victimes ? Un blanc-seing au président Bush ? Et l'envie d'en découdre, « l'accès de testostérone », qui a enfiévré le pays, comme dit un juriste ? Et l'enrôlement des enfants dans la guerre antiterroriste, le retour du serment d'allégeance au drapeau dans les écoles ?

Parmi les dérapages, le plus troublant est le débat sur la torture. Il s'est surtout déroulé en novembre, au plus fort de l'angoisse créée par les lettres piégées à l'anthrax. Mais dans son édition de janvier, *l'Atlantic Monthly*, une revue intellectuelle et libérale, l'évoque encore, dans une série sur les « questions difficiles ». Au nombre de celles-ci, le magazine range l'inévitable « Les Etats-Unis doivent-ils rester une superpuissance ? », suivi du moins classique : « Faut-il torturer ? »

Le sujet a d'abord été lancé en octobre par l'historien Jay Winik dans le *Wall Street Journal*. Il a expliqué comment une douzaine de détournements d'avions américains par des commandos-suicides avaient été évités grâce aux aveux

obtenus en torturant le suspect Abdul Hakim Murad arrêté aux Philippines. « Evidemment, on peut se demander ce qui serait arrivé si Murad avait été détenu aux Etats-Unis », soulignait l'auteur.

### « AUTOMNE DE COLÈRE »

En novembre, c'est *Newsweek* qui a publié un texte intitulé « Il est temps de penser à la torture ». « Dans cet automne de colère, même un libéral peut voir son esprit se tourner vers la torture », y écrivait l'éditorialiste Jonathan Alter. « Vers quelque chose qui donnerait un coup de fouet à une enquête en panne sur le plus grand crime de l'histoire de l'Amérique ». Le texte était volontairement polémique. Sans aller jusqu'à utiliser « les électrodes à bestiaux », nuancit le journaliste, « du moins pas aux Etats-Unis », ne pouvait-on pas au moins soumettre les suspects « à la torture psychologique » ? « Des enregistrements de lapins mourants, suggérait-il, ou du rap à haut décibels ? C'est ce que les militaires ont fait à Panama et ailleurs ».

Le sujet a été immédiatement repris par les télévisions. Avec la même fougue que lorsqu'il s'agit de considérer les avantages et les inconvénients d'un plan de réduction d'impôt, la presse s'est mise à

interroger les partisans et adversaires de la torture. Certes, elle n'a pas trouvé de partisans déclarés ou heureux de leur fait. Mais elle a trouvé un bon nombre de commentateurs prêts à considérer une question qu'on aurait crue tabou. « La torture, c'est mal, a dit le chroniqueur Tucker Carlson sur CNN. Mais souvenez-vous : il y a pire. Et dans certaines circonstances, on peut être amené à choisir le moindre des maux. »

A chaque fois, le sujet a été abordé sur le plan du « dilemme moral » : peut-on torturer un homme pour en sauver des milliers ? On a exposé aux téléspectateurs Américains l'exemple de l'armée française et de la bataille d'Alger. Même Christiane Amanpour, figure emblématique du « professionnalisme » de CNN, s'est saisie du sujet, quoique de manière moins directe : la presse devait-elle aborder la torture alors que - on avait tendance à l'oublier - il ne figurait à nul ordre du jour officiel et ne faisait l'objet d'aucun projet du gouvernement ? Interrogés également, professionnels oblige, les défenseurs des droits de l'homme ont heureusement informé les Américains que la torture est interdite, et ce par une convention internationale.

Corine Lesnes

## La Chine cherche à regagner une influence régionale fragilisée par la guerre en Afghanistan

### PÉKIN

de notre correspondant

En l'espace d'à peine dix jours, Perviz Moucharrarf aura effectué deux visites à Pékin. Un record de fréquence dans les annales diplomatiques sino-pakistantaises. Le second déplacement, le 4 janvier, est certes un peu particulier puisqu'il ne s'agit officiellement que d'un simple « transit » sur la route de Katmandou, le président pakistanais ayant souhaité éviter le survol de l'espace aérien indien. Mais de ce « transit » M. Moucharrarf aura obtenu la réaffirmation expresse que « la Chine se rangera du côté pakistanais quelque soit le cas de figure », si l'on croit du moins un porte-parole de la présidence pakistantaise.

Officiellement, les Chinois restent pourtant infiniment plus prudents. Ils se contentent d'appeler l'Inde et le Pakistan à la « retenue ». Pékin joue au modérateur, sauf que cette posture n'impressionne guère les Indiens. Ces derniers récusent en effet la neutralité de la Chine dans le contentieux, eu égard à son long passé d'intimité politique et militaire (et nucléaire) avec le Pakistan. A New Delhi, on estime donc que les appels chinois à la « retenue » doivent avant tout s'adresser à Islamabad.

### RENOUER SES CONTACTS

En réalité, la position de Pékin dans cette affaire repose sur deux impératifs. D'un côté, l'actuelle poussée de fièvre autour du Cachemire lui permet de renouer un contact étroit avec le Pakistan, un pays où les Etats-Unis se sont de nouveau massivement investis. La réaffirmation du lien privilégié avec Islamabad lui permet de reprendre la main sur un dossier afghan qui lui a largement échappé. Mais, simultanément, Pékin doit conserver suffisamment de crédit aux yeux de New Delhi pour espérer jouer un rôle dans un éventuel règlement de la crise du Cachemire. Et là encore, éviter que l'initiative ne revienne exclusivement qu'à Washington ou à Londres.

Car il est devenu de la première importance pour la Chine de reprendre des positions en Asie du Sud à un moment où le nouvel activisme militaire et diplomatique américain à ses frontières inquiète, voire alarme, experts et dirigeants à Pékin. Le bilan de la guerre en Afghanistan malmène en effet ses intérêts. Certes, la Chine se réjouit du tarissement de la source afghane d'un panislamisme radical aux confins de sa province musulmane du Xinjiang, située dans l'extrême ouest de l'empire. Mais cet acquis est plus qu'oblitéré par la percée stratégique des Américains au cœur de l'Asie centrale ainsi que par leur retour au Pakistan.

Déjà endiguée sur son flanc Pacifique par l'arc stratégique déployé par Washington, la Chine voit aujourd'hui hypothéquée sur son

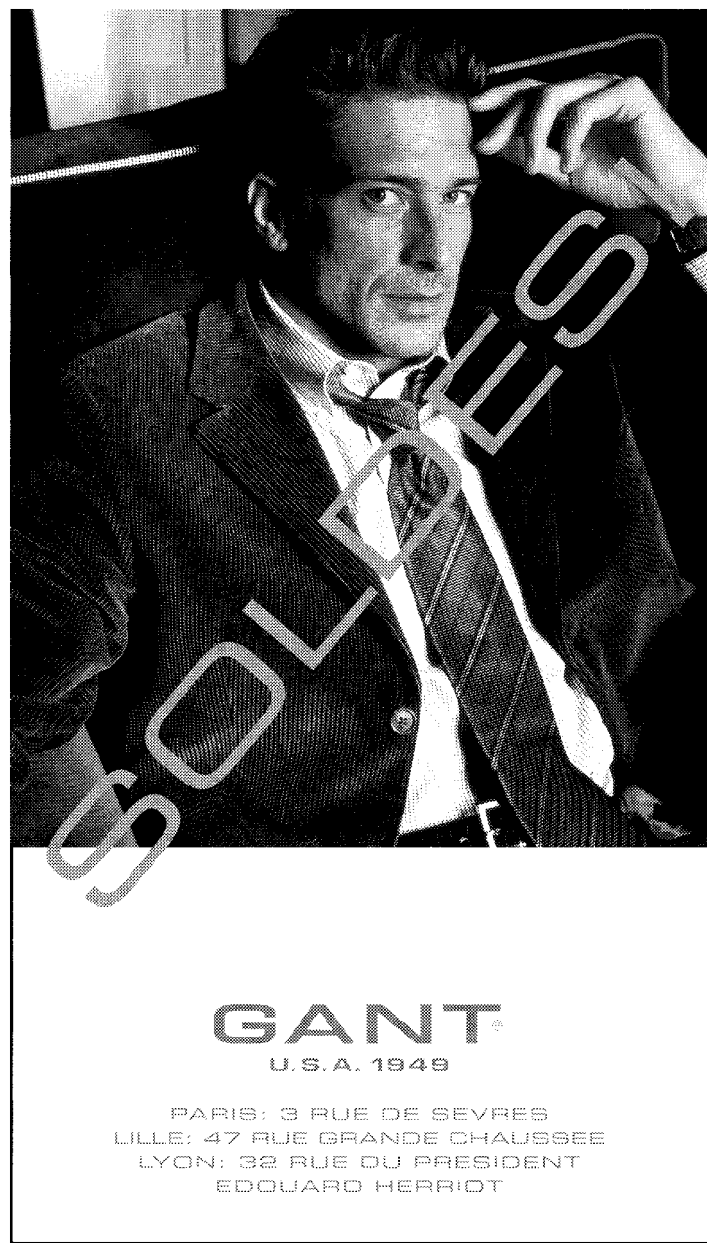
flanc occidental une décennie d'offensive de charme auprès des Etats d'Asie centrale nés des débris de l'empire soviétique. Ce revers est d'autant plus inquiétant que l'offensive chinoise en Asie centrale, qui s'est intensifiée après la « crise des missiles » de Taïwan du printemps 1996, était largement d'inspiration anti-américaine. Il s'agissait de desserrer l'état américain.

Or voilà que resurgit le spectre de l'encerclement par l'Est et par l'Ouest, un vieux fantasme des stratèges chinois. Plus grave, le « tournant pro-américain » de Vladimir Poutine a brutalement révélé combien était fragile le partenariat stratégique noué avec la Russie. En quelques mois, la Chine a goûté à un amer sentiment de solitude, renforcé par l'absence d'une contrepartie substantielle à son engagement dans la coalition antiterroriste. Qu'il s'agisse du manque d'enthousiasme de Washington à entériner sa répression antiséparatis-

te au Xinjiang ou du maintien du projet américain de bouclier antimissiles auquel elle est farouchement hostile (parce que s'estimant visée), la Chine n'a pu que constater son isolement.

Son quasi-silence après le retrait unilatéral de Washington du traité de l'ABM - qui suscitait des propos enflammés il y a encore quelques mois - est révélateur de cette impuissance. Pékin s'est contenté d'exprimer sa « préoccupation », tout en appelant à un « dialogue » avec les Etats-Unis afin de limiter les dégâts. Alors même qu'elle survient à un moment où s'approfondit l'internationalisation de son économie (adhésion à l'OMC), la nouvelle donne issue des attentats du 11 septembre aura fragilisé l'assise stratégique de la Chine. D'où la nécessité de regagner des positions où elle peut. A commencer par le plus facile, le Pakistan.

Frédéric Bobin



GANT  
U.S.A. 1949

PARIS: 3 RUE DE SEVRES  
LILLE: 47 RUE GRANDE CHAUSSEE  
LYON: 32 RUE DU PRESIDENT  
EDOUARD HERRIOT

# L'euro efface rapidement et sans difficulté majeure les monnaies nationales

En une semaine, la devise européenne s'est imposée facilement dans les douze pays. Les trois quarts des transactions s'effectuent déjà à l'aide de la monnaie unique. La période des soldes qui débute devrait accélérer encore ce basculement et les responsables politiques ne boudent pas leur plaisir

D'un bout à l'autre de la zone euro, le passage à la nouvelle monnaie commune s'effectue avec une étonnante facilité. Les 300 millions d'Européens concernés montrent tous un grand empressement à jongler

avec les nouveaux billets et pièces, et il n'y a pas eu de problème technique majeur dans aucun des douze pays, sur les quinze de l'Union européenne, qui sont concernés. Les transactions en euros, une semaine

tout juste après le début de l'opération, représentaient déjà, mardi 8 janvier, selon la Commission de Bruxelles, près de 75 % en moyenne des opérations commerciales en espèces, avec des différences d'un pays

à l'autre. Les soldes, qui s'ouvraient mercredi en France, devraient accélérer le basculement en recyclant les francs encore détenus par les particuliers. La Banque de France a indiqué, mardi, que près d'un sixième

du montant total des billets en francs avait été retiré de la circulation. Selon Laurent Fabius, ministre de l'économie et des finances, 80 % des francs auront disparu à la fin de la semaine prochaine.

DE MENTANA, dans la campagne romaine, à Eisenach, dans l'ancienne Allemagne de l'Est, de Grenoble à Newry, coté nord de la frontière entre les deux Irlandes – et donc encore en zone sterling –, partout nos envoyés spéciaux ont constaté l'étonnante rapidité avec laquelle l'euro a remplacé dans les mœurs, sinon encore dans les cœurs, les vieilles monnaies des douze pays de l'Union européenne qui ont choisi l'Union monétaire. Une semaine après le 1er janvier fatidique, qui a vu l'entrée en circulation des billets et des pièces frappées au sigle de

l'Europe, les Européens du Nord au Sud ont oublié leurs réticences, leurs angoisses parfois, pour retrouver les joies des tables de multiplication et apprendre à jongler avec les nouveaux cents, centimes et autres centesimi, dont il faut s'habituer aux formes autant qu'aux valeurs ; pour veiller aussi à ne pas se laisser abuser par les arrondis.

Si, avec ses rites mystérieux, la truffe, au premier marché de Lalbenque, dans le Lot, se négociait encore, mardi 8 janvier, en francs trébuchants, d'un bout à l'autre de la zone euro les transactions ont bas-

culé à une vitesse que personne n'aurait osé imaginer. Il y a bien eu çà ou là de petits chocs émotionnels, comme cette vieille dame italienne qui s'est évanouie en percevant deux billets de 500 euros, au lieu de la liasse de 2 millions de lires, pour sa retraite.

Mais, d'une manière générale, commerçants comme particuliers, pragmatiques, se montrent pressés de liquider leurs vieilles coupures. Cet empressement est confirmé par la Commission européenne, qui a indiqué, mardi, qu'une semaine tout juste après le lancement de l'opéra-

tion, 75 % des paiements en espèces s'effectuaient déjà, en moyenne, en euros (60 % en France selon Bercy).

Le dernier test grandeur nature pour confirmer cette réussite était l'ouverture, un peu partout en Europe, de la saison des soldes d'hiver, qui commençaient mercredi en France. Bien sûr la nécessité d'afficher ses prix en deux monnaies, plus les rabais, oblige à des gesticulations supplémentaires. Mais les commerçants attendaient en contrepartie de bonnes affaires avec les gens cherchant à se débarrasser de leurs vieilles coupures.

Les responsables politiques qui ont porté cette nouvelle monnaie ne boudent pas leur plaisir, notamment en France, en ce début de campagne électorale. Le président Jacques Chirac, qui présentait ses vœux aux « forces vives de la nation », s'est réjoui de cet euro « porteur de croissance, d'emploi et de pouvoir d'achat ». A l'Assemblée nationale, le ministre de l'économie, le socialiste Laurent Fabius, a estimé que le succès de l'opération traduisait « dans la population, une forte demande d'Europe ». Le seul point noir de cette semaine aura finale-

ment été la crise politique déclenchée en Italie, où l'arrivée de l'euro, qui n'a pas eu l'heur de plaire à tous les ministres du gouvernement Berlusconi, va obliger le président du conseil à préciser ses engagements européens. Quatre jours après la démission du ministre des affaires étrangères, Renato Ruggiero, l'émotion restait forte un peu partout. Le Commissaire européenne à la concurrence, l'Italien Mario Monti, a estimé mardi que, pour son pays, « l'heure de vérité est arrivée ».

Séquence internationale

## Mentana se remet doucement du choc d'un arrondi à 2 000 (lires) pour 1 (euro)

MENTANA (Italie)

de notre envoyé spécial

La nouvelle a couru en ville. A la Poste, une vieille dame s'est évanouie lorsqu'elle a reçu les deux billets qui constituaient désormais sa retraite. Deux billets de 500 euros, certes. Mais pour elle, qui touchait jusqu'alors environ 2 millions de lires, soit une petite liasse de billets de 100 000, cette nouvelle réalité a été un vrai choc. Une fois remise, on a dû longuement lui expliquer que c'était la même chose.

Federica Torsolini, la pharmacienne, n'est pas vraiment surprise. Chez elle, beaucoup de gens, sur-

1 100 lires ou 57 cents. Un espresso ? 1 200 ou 62... » Moins évident pour le vieux monsieur qui s'approche de la caisse avec son porte-monnaie plein de pièces mais qui a oublié ses lunettes et a du mal à les reconnaître.

Leur taille – « Elles sont trop petites ! » – est un thème récurrent mais pour Carlo, le vendeur de journaux, ce problème va disparaître en quelques mois. « Nous, Italiens, nous nous sommes débarrassés depuis longtemps des 10, des 20, puis même des 50 voire des 100 lires et, maintenant, vous voulez qu'on se préoccupe de pièces d'1 centime qui ne valent que 19 lires ? »

Carlo enrage d'ailleurs face à ces clients qui osent se présenter chargés de pièces en lires. C'est le jeu classique du « cerino acceso » (« l'allumette allumée ») comme on dit ici... Qui s'y brûlera les doigts ? Qui aura à s'en débarrasser en dernier ? Juste en face de son kiosque, la banque a déjà prévenu que, jusqu'au 4 février, elle n'acceptera plus de pièces.

« EUROS, ET BASTA ! »

Que faire ? Une vieille dame a eu une idée : elle va les mettre de côté pour les léguer à ses petits-fils. Un jour, se dit-elle, en rangeant les nouvelles monnaies, ces lires vaudront peut-être quelque chose... Elle vient de faire ses courses au supermarché, lieu redouté. Or il n'y a pas de files d'attente. Les caissières énoncent tranquillement le total en euros, puis en lires. Vincenzo, un retraité à l'accent napolitain, est en train d'écouter ses derniers billets en lires. « Mais bientôt, euros, et basta ! Je tournerai la page, je ne voudrai plus entendre parler de lires. » Patrizia, la responsable des caisses, elle, se serait bien passée de la période de double circulation : tout pouvait aller plus vite, assure-t-elle.



Le pompiste Sandro jongle avec habileté, lui aussi, entre lires et euros. Il a fait ses comptes. Aujourd'hui, 40 % de ses clients paient déjà avec la nouvelle monnaie. A ce rythme, avant fin janvier, selon lui, le dossier lire sera réglé. Et puis, tous ses clients préfèrent les comptes ronds : « Ceux qui prenaient pour 50 000 lires d'essence, aujourd'hui, sont passés à 25 euros et ainsi de suite. » Le change à 1 936,27 s'est révélé une aubaine. En fait, assure-t-on à Mentana, une fois surmontée la nouveauté, on arrondira l'euro à 2 000 lires et le tour sera joué.

Salvatore Aloise

**Soldes  
Fin de saison  
A partir du 09/01**

10 rue de la Paix 75002 Paris  
48 bis rue François I<sup>er</sup> 75008 Paris  
368 rue Saint-Honoré 75001 Paris  
40 avenue George V 75008 Paris  
17 bd La Croisette 06400 Cannes

**Ermenegildo Zegna**

## En Irlande du Nord, Newry se retrouve en première ligne face à la livre sterling

NEWRY (Irlande du Nord)

de notre envoyé spécial

« Regardez mon portefeuille : c'est le modèle le plus pratique. Ici, je glisse les sterlings, et là les livres irlandaises, que je remplace par des euros. » La cinquantaine joviale, Rory McShane tient un prospère cabinet d'avoués, au cœur de Newry, face à la cathédrale. Cette petite ville couleur de brume et d'ardoise – à 80 % catholique – est lovée autour de son canal, le plus vieux d'Irlande, en contrebas de la voie ferrée Dublin-Belfast. Huit fois par jour, le train express relie, en deux heures, la capitale du Sud et la métropole du Nord.

Newry est en Ulster, aux confins de la République d'Irlande. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, elle se retrouve en première ligne, au bord d'une des trois frontières monétaires terrestres entre la zone euro et ses marches rebelles, en l'occurrence le Royaume-Uni et son cher sterling.

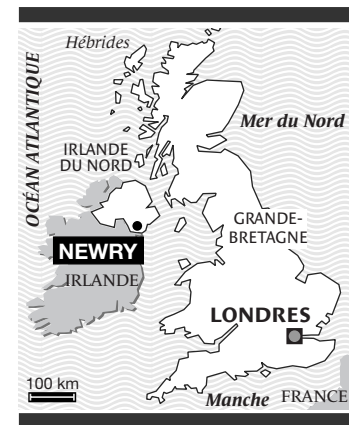
Comme les 35 000 habitants de Newry, Rory a l'habitude de jongler avec deux devises. En 1979, la livre irlandaise, appelée communément la punt, a rompu le lien qui l'attachait, depuis sa naissance en 1928, à la livre britannique et adhéré au Système monétaire européen (SME) boudé par Londres. Depuis cette date, les frontaliers usent du sterling ou de la punt au gré de leurs intérêts. Les gens de Newry

vont au Sud faire le plein d'essence, bien meilleur marché. Les Irlandais du Sud viennent à Newry acheter l'alcool, moins taxé que chez eux. Une semaine après son apparition, l'euro règne déjà sur ces achats.

Ici, comme en République d'Irlande, la livre s'est évanouie plus vite que prévu. Au Sud, à J + 8, 70 % des transactions s'effectuent en euros. « La punt représentait 20 % de nos opérations. Elle ne compte plus que pour 1 %, chassée par l'euro », constate John Gildea, directeur d'un bureau de change dans le centre commercial Buttercrane, sur les quais du canal. L'euro est le bienvenu dans tous les magasins, grands ou petits. Mais les commerçants n'aiment pas trop les mélanges.

L'« ARGENT DU MATELAS »

Chez Marks & Spencer, on rend la monnaie en sterlings. Chez Sainsbury, certaines caisses n'acceptent qu'une devise à la fois. Gary Boyd, un marchand de vêtements, accueille et rend toutes les coupures avec enthousiasme. A Newry, comme au Sud, on a tendance à négliger les pièces de 1 et 2 centimes auxquelles il est prédit une rapide déshérence. Une chose est sûre : jusqu'au 9 février, jour des funérailles officielles de la punt, Rory, John, Gary et les autres manipuleront les trois devises légales. La République d'Irlande est le



seul pays de la zone euro, dont la devise, bientôt défunte, vaut plus que la monnaie unique. Les prix en euros sont donc supérieurs à ce qu'ils étaient en punts. D'où la crainte que cette illusion d'optique monétaire sème l'inquiétude et le soupçon chez les consommateurs en euros. Une crainte dissipée à Newry par la suprématie de l'affichage en sterlings, qui rassure sur la stabilité des prix, et par une grande opération de promotion avant Noël offrant l'équivalence entre une punt et une livre britannique (« punt for pound »), soit un rabais de 27 % en faveur des clients venus du Sud.

La région de Newry a enregistré dès l'automne une forte poussée

de la consommation. Les frontaliers ont alors commencé à écouter le contenu des bas de laine irlandais, ce qu'on appelle ici l'« argent du matelas », acquis illégalement et thésaurisé en secret. Quelques petites fortunes se sont bâties autour de l'importation et de la vente frauduleuse de carburant acheté au Sud. En fin d'année 2001, note Rory McShane, on a vu fleurir ici les transactions immobilières, notamment les achats d'appartements en Espagne.

L'Irlande du Nord prend très au sérieux l'euro, son nouveau voisin, dont elle attend qu'il lui facilite l'accès aux marchés du continent. Début décembre, l'Assemblée semi-autonome d'Ulster a débattu d'une motion – au bout du compte rejetée – qui proposait l'adoption progressive d'un système de « monnaie double », où l'euro aurait acquis le même statut que le sterling. Ce projet plaisait beaucoup à Newry, où l'on se sent europhile, par voisinage et par intérêt. « Si Tony Blair organisait dès aujourd'hui un référendum sur l'euro, je suis sûr qu'il obtiendrait ici une majorité de oui », prédit Peter Murray. En pareille hypothèse, Newry devrait alors se préparer à ne plus vivre qu'avec une seule monnaie – et ce serait l'euro.

Jean-Pierre Langellier

## A Corenc (Isère) : « Ce serait une petite dévaluation déguisée que ça ne m'étonnerait pas »

GRENOBLE

de notre correspondante

Jour de la galette des rois à la résidence du Verger, un foyer-logement à Corenc, près de Grenoble (Isère), qui accueille des personnes âgées autonomes et valides. Evelynne, « quatre-vingt-deux ans en juillet », a reçu ce matin son premier mandat. Dix billets de 10 euros et elle est tout embrouillée. « En francs, ça fait combien ? », demande-t-elle. Autour de la table, chacun se concentre sur son assiette.

Une nonagénaire se risque. « Moi, j'aimais bien le franc. » Née « avant la guerre de 1914 », Marguerite Didier-Chabert dit désormais se sentir « comme à l'étranger ». Elle avait voté « oui » au référendum sur le traité de Maastricht mais, assure-t-elle, « on ne savait pas que ça déboucherait sur une monnaie unique », lâche-t-elle.

Simone Bailly, quatre-vingt-huit ans, a une réaction opposée. Elle n'éprouve « aucun regret » du franc. « J'ai beaucoup voyagé », avance-t-elle en guise d'explication. Son voisin, Claude Bitaudeau, soixante-six ans, a lui aussi fait son deuil de la monnaie nationale et paie

exclusivement en euros, sans chercher à reconverter en francs. Une conversion que Danièle tente ainsi de résumer : « Pour savoir combien font 20 euros, je multiplie 6 par 2. Ensuite, je rajoute un peu. »

Plus que les billets, les pièces sont critiquées. « On n'arrive pas à les reconnaître. » « Elles sont trop petites. » « Les chiffres sont illisibles. » Germaine Ughetto, quatre-vingt-dix ans, a trouvé la parade : elle prépare l'appoint avant d'aller chez le commerçant. Une autre est décidée à payer « le plus possible par chèque ». La comparaison avec le passage des anciens aux nouveaux francs revient presque systématiquement. « C'était bien plus facile », juge Marguerite.

« ON NE SAIT JAMAIS »

La directrice de ce centre relativise. Globalement, ce basculement dans une autre monnaie s'est passé « plus facilement » qu'elle ne s'y attendait. « Il y a des femmes qui n'avaient jamais fait de chèques de leur vie et qui, aujourd'hui, se retrouvent avec des euros », précise-t-elle. L'intérêt dont les résidents du foyer

font preuve l'a également beaucoup étonnée. « Ils sont capables de citer les pays membres ou ceux qui ont refusé le passage à la monnaie unique », dit-elle. La directrice est moins sûre qu'ils aient compris sa finalité. Léon Touche, quatre-vingt-dix ans, ancien employé de La Poste, a sa petite idée. « Ce serait une petite dévaluation déguisée que ça ne m'étonnerait pas », glisse-t-il d'un air entendu, en évoquant « tout cet argent qui ne va pas sortir et qui un jour ne vaudra plus rien ». « Dans ces affaires-là, il y en a toujours qui profitent », renchérit Marguerite, pas fâchée de faire remarquer que beaucoup de commerçants en ont profité pour augmenter leurs prix.

Annette, de son côté, cherche toujours la raison « de toutes ces complications ». « L'unité de l'Europe », lui répond Claude d'un ton ferme, convaincu qu'« il n'y a plus désormais de guerre possible, comme avant avec l'Allemagne ». Son voisin, Pierre Mazinin, un immigré d'origine italienne, est plus prudent : « On ne sait jamais », glisse-t-il.

Nicole Cabret

## Maastricht dit adieu à son vieux florin, mais le légendaire goût des

MAASTRICHT (Pays-Bas)

de notre envoyé spécial

« L'euro ? Génial, mais je me demande si la hausse des prix qu'il entraîne ne va pas faire fondre ma tirelire ! » Gérante d'une boutique de mode de la Grand-Rue, Anja ne s'attarde pas. Son souci, aujourd'hui, est plutôt d'embaucher une vendeuse, une tâche difficile aux Pays-Bas, un pays qui connaît une situation de quasi-plein emploi.

A Maastricht, au carrefour de trois nations (Pays-Bas, Allemagne et Belgique), comme ailleurs dans le royaume, Anja et ses concitoyens ont toujours adulé et thésaurisé leur cher florin, une monnaie vieille de huit siècles. Ils vivent pourtant sans douleur le passage à la nouvelle devise : le week-end des 5 et 6 janvier, 80 % des transactions s'opéraient déjà en euros.



Leur sacro-saint sens de l'épargne (traduit en 25,5 millions de livrets, pour 15,9 millions d'habitants) sera-t-il lui aussi emporté par la monnaie européenne ? Clem Hoeberechts, directeur à la banque

SNS, dont l'imposante demeure patricienne trône sur la grand-place, réfléchit, puis éclate de rire. « Non, rien ne modifiera notre caractère ! Mes compatriotes rempliront leurs cochons avec d'autres pièces, voilà tout. Peut-être seront-ils simplement tentés de dépenser plus vite les valeurs qu'ils ramenaient, auparavant, de France ou d'Espagne. »

« RÉALISME, EFFICACITÉ... »

Précisément, la caricature les dépeint au volant de leur voiture japonaise emplie à ras bord de bouteilles d'eau minérale, de margarine et de boîtes de conserve, traversant l'Europe en évitant les haltes coûteuses et pressés d'arriver au camping où ils poseront la caravane familiale. Et cette caricature d'un peuple présumé radin énerve Ghislaine Rosenmöller, une Néer-

landaise qui vit à Paris depuis 1982. Elle ironise : « La caravane existe toujours, mais elle est équipée d'une télé satellite. Et mes compatriotes ne mangent plus seulement de la purée en sachet. Cela dit, ils respectent, c'est vrai, l'argent et gèrent soigneusement leur budget. »

Historien et enseignant, Thomas von der Dunk résume les sentiments de ses compatriotes à l'égard de l'argent : « Réalisme, efficacité, connaissance ». Réalisme : « Le florin devait disparaître ? Il sera définitivement enterré le 28 janvier. » Efficacité : « Nation commerçante, les Pays-Bas utilisent l'argent à bon escient. Ici, on n'enfouit pas les billets dans les matelas pour, un jour, s'acheter une Jaguar ou un diamant. » Connaissance : « Nous voyageons beaucoup. Nous sommes donc habitués à jongler avec les devises et



## Entre Marseille et l'Algérie, l'euro vogue avec le « trabendo »

### MARSEILLE

de notre correspondant régional  
Un jeune homme qui pratique le *trabendo*, le commerce informel entre l'Algérie et la France, à bord d'un des trente bateaux mensuels qui relie les deux pays, l'assure : « Les Algériens demandent des euros-francs ; ils ne veulent pas d'euros d'autres pays. » Il montre une pièce d'un euro, avec son côté pile européen et son côté face spécifiquement français, en ajoutant dans un sourire : « En fait, ils n'ont pas encore tous bien compris que l'euro-lire, l'euro-peseta ou l'euro-franc c'était pareil... »

L'arrivée de l'euro en Algérie se fait en référence au franc. Cela se comprend facilement : le volume des échanges avec l'ancienne métropole s'élève à 6,4 milliards d'euros (42 milliards de francs) et se situe toujours loin devant celui de tous les autres pays européens, puisque la France fournit 25 % des

« Ils n'ont pas encore tous bien compris que l'euro-lire, l'euro-peseta ou l'euro-franc, c'était pareil... »

produits importés. Les autorités ont fait le nécessaire pour s'adapter. Selon l'ambassade d'Algérie, la Banque centrale a fourni toutes les agences bancaires du pays en euros et les comptes bancaires ont été convertis. Les personnes physiques ou morales concernées ont été averties par courrier et « après quelques difficultés dans les premiers jours », tout serait rentré dans l'ordre.

Adlane Belahdelouahab est employé, lui, de Sud Cargos, une entreprise qui travaille régulièrement avec son pays. Il soutient, lui aussi, que « pour tout ce qui concerne le commerce, la France reste le pays privilégié ». S'il est persuadé que, d'ici peu, on trouvera des euros dans toutes les poches, il pense cependant qu'en Algérie « on n'a pas encore pris conscience du changement ».

Chérif et Tahar, jeunes « trabendistes » qui naviguent entre les deux mondes, soutiennent qu'à la base, tout ira très vite. Spécialisés dans le commerce des habits pour

hommes, même s'ils ne négligent pas l'aubaine d'un lot de mille montres à bon prix, ils font régulièrement des allers et retours sur les ferries pour accompagner leur marchandise. Ce 5 janvier au matin, le deuxième embarque vers Bejaïa où il va passer trois mois, le temps de placer les derniers achats et de préparer les futures commandes. D'après eux, beaucoup d'Algériens sont déjà au courant : « Les premiers euros sont arrivés le 2 janvier », dit Chérif, qui prévoit que, d'ici au 17 février, tous les francs, monnaie de réserve à peu près exclusive dans les bas de laine, auront été changés ; par l'intermédiaire des banques mais aussi par les envois de la diaspora.

Les salaires, pensions et retraites nourrissent une bonne part de l'économie locale : ils vont désormais arriver, eux aussi, en euros, par toutes sortes de chemins : virements, mandats, liquide. Et le commerce informel devrait jouer aussi son rôle dans le basculement - et dans l'accoutumance de tout un chacun à la nouvelle monnaie. Tahar l'a déjà perçu. Soulignant que le dollar n'a jamais été une monnaie refuge pour les citoyens ordinaires, il constate que beaucoup de gens se débarrassent actuellement de leurs francs en achetant beaucoup « parce qu'ils croient souvent que le 17 février, le franc sera mort et que cela risque de faire comme en Argentine ».

Ce bon connaisseur estime d'ailleurs qu'en ce moment il y a « quelques affaires à faire avec le change ». A la « Bourse dehors », le marché de change au noir, très actif à Alger et à Sétif, le franc a tendance à perdre un peu de valeur face à l'euro : cela ne joue que sur des décimales, mais sur de grosses quantités, on peut gagner un peu, soutient-il.

En tout cas, la reprise du commerce franco-algérien, que l'ambassade chiffre à plus 30 % cette année, est favorisée par les achats massifs dus au déstockage du franc. Et les soldes, qui s'ouvrent en France ce 9 janvier, vont accentuer le mouvement. Selon Chérif, la télévision française va donner la tendance pour les acheteurs algériens, qui devraient commander massivement « tout ce qui est made in France car, là-bas, cela reste la garantie pour tout ce qui est vêtement de qualité ». Une occasion de plus d'accélérer l'introduction de l'euro en Algérie.

Michel Samson

## Néerlandais pour l'argent demeure

à intégrer rapidement les prix pratiqués ailleurs. Pas question de tenter de nous rouler... »

A ces trois caractéristiques s'ajoute probablement une sorte de « puritanisme monétaire ». A Maastricht, un antiquaire de la rue de la Meuse s'offusque qu'en France ou en Italie des employés aient profité de l'introduction de l'euro pour se mettre en grève. Et sa satisfaction est grande de pouvoir désormais descendre (avec « ses » euros) dans le sud de l'Europe sans avoir à régler des commissions de change ou des taxes sur les transactions bancaires. « Les Néerlandais assimilent le fait que des banques veuillent leur imposer des frais pour jouer de leur propre argent à celui de payer des policiers qui viendraient constater un cambriolage », assène Thomas von der Dunk.

Aujourd'hui, seuls quelques commerçants et policiers font grise mine. Les premiers se rendent compte que l'euro a rendu transparents les prix d'une zone où il suffit de faire quelques kilomètres pour acheter au meilleur coût. Conseils d'un étudiant : « Faire le plein d'essence en Belgique, acheter l'alcool et l'électronique en Allemagne, l'équipement de la maison aux Pays-Bas. » Les syndicats de police, eux, déplorent que la lutte contre la criminalité soit moins bien coordonnée que la politique monétaire. « En quelques minutes, des braqueurs ou des faussaires pourraient se réfugier de l'autre côté d'une frontière. Nous n'aurions même pas le droit de les verbaliser pour mauvais stationnement », marmonne un officier...

Jean-Pierre Stroobants

# Dans l'est de l'Allemagne, Eisenach abandonne à regret un deutschemark si longtemps désiré...

### EISENACH

de notre envoyé spécial

Les sacs de monnaie entassés dans cette succursale de la Caisse d'épargne ont le don d'agacer son directeur. « C'est aujourd'hui le principal problème lié à l'euro : nous avons 25 tonnes de pièces à évacuer. Pour les billets, c'est simple, mais pour la monnaie, les convois sont débordés », dit Peter Bock, dans son bureau du centre-ville d'Eisenach, une petite ville située dans les nouveaux Länder de l'ex-Allemagne de l'Est. Mis à part ce souci logistique qui obsède les seuls banquiers, la population de cette jolie cité de Thuringe semble pousser un « ouf » de soulagement.

Une semaine après le jour J, les pièces et billets en euros font déjà partie des habitudes. La monnaie unique s'impose sans trop de douleur : le service téléphonique mis en place par la mairie pour rassurer les habitants a reçu moins de dix appels depuis la mi-décembre. « Le basculement est allé beaucoup plus vite que prévu », souligne Peter Bock, presque étonné par tant de facilité.

Certains s'attendaient au pire. D'après tous les sondages, les Allemands de l'Est traînaient les pieds vis-à-vis de la monnaie unique. « Encore à la fin 2001, la plupart des gens s'inquiétaient de perdre de l'argent, sans savoir où ils allaient », dit

Torsten Schmidt, patron d'une boutique d'informatique, à deux pas de la maison natale du compositeur Jean-Sébastien Bach. Des ordinateurs fabriqués du temps de la République démocratique allemande (RDA), les Robotron, sont exposés dans la vitrine de ce commerçant, et, plus de douze ans après la fin du régime communiste, la mémoire reste vive. « Il est certain que l'euphorie était tout autre lors de l'arrivée du deutschemark », se souvient un client de passage : « Si les gens avaient eu à voter, ils auraient sûrement gardé le deutschemark. »

### L'EUPHORIE DE 1990

La monnaie ouest-allemande avait connu un accueil triomphal le 1<sup>er</sup> juillet 1990, une date qui reste ancrée dans les esprits. Le mur de Berlin à peine tombé, la plupart des Allemands de l'Est n'avaient plus qu'un désir : obtenir les précieux deutschemarks (DM), symboles de richesse et de consommation, et dont le cours s'était envolé sur le marché noir avec l'écroulement de la RDA. « Si le DM ne vient pas à nous, nous irons à lui », proclamaient alors les calicots des manifestants, à Eisenach comme ailleurs. L'union monétaire imaginée par le chancelier Helmut Kohl fut d'ailleurs le premier signe tangible de la réunification entre les



deux Allemagnes... quatre mois plus tard.

A l'époque, les citoyens de la RDA moribonde avaient pu échanger une partie de leurs économies à un taux des plus favorables : un mark de l'Est contre un mark de l'Ouest. « Il a fallu faire deux à trois heures de queue pour obtenir les marks. Mais tout s'est passé en une journée et dans une grande euphorie. Aujourd'hui, il n'est bien sûr pas très évident de changer de monnaie pour la deuxième fois en onze ans, surtout lorsque l'on a connu plusieurs réformes monétaires à chaque fois désastreuses pour le porte-monnaie », explique Andreas, un retraité pas encore vraiment rassuré.

Alors, pourquoi tant d'aisance apparente pour passer à l'euro ? L'essentiel des paiements se fait déjà dans la monnaie unique, souligne-t-on à la Caisse d'épargne. Après les files d'attente des premiers jours, la situation s'est presque normalisée dans les banques. « Les gens réagissent surtout par pragmatisme, mais il est clair que le scepticisme ambiant n'a pas disparu d'un coup, même s'il a sans doute diminué depuis quelques jours », estime Petra Lürtzing, porte-parole du maire.

Dans les magasins, chacun surveille d'éventuelles hausses de prix. Le journal local relève d'ailleurs, ce jour-là, que les deux tiers des produits auraient connu une augmentation lors du basculement. « Ce sera sûrement un élément déterminant pour une population au niveau de vie encore fragile », constate Klaus Grassni, de la chambre de commerce et d'industrie. Pour cet ex-ingénieur du combinat automobile qui fit la fierté d'Eisenach, le basculement sera définitivement bouclé dans les deux semaines sur le plan pratique. Et dans les esprits, espère-t-il, les prochaines vacances à l'étranger, dans un pays de la zone euro, devraient jouer un rôle crucial pour convaincre ses concitoyens.

Philippe Ricard

arcelor

USINOR

## Offre Publique d'Echange d'Arcelor sur Usinor

La société Arcelor, fruit du rapprochement entre les sociétés ACERALIA, ARBED et USINOR, propose :

• aux actionnaires d'USINOR, d'échanger leurs actions à raison d'une action USINOR contre une action Arcelor à émettre ;

• aux porteurs d'O.C.E.A.N.E. d'échanger leurs titres, à raison d'une O.C.E.A.N.E. USINOR contre une O.C.E.A.N.E. Arcelor à émettre.

**Calendrier de l'offre :** L'offre sera ouverte pendant vingt-cinq jours de bourse, du 24 décembre 2001 au 31 janvier 2002. Un avis Euronext Paris S.A. décrivant les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier a été publié le 21 décembre 2001.

**Motifs de l'opération :** ACERALIA, ARBED et USINOR ont l'intention de réunir l'ensemble de leurs forces industrielles, commerciales et humaines au sein d'un groupe ayant pour société mère Arcelor, basée au Luxembourg. Ce rapprochement permettra à Arcelor :

- de constituer le premier groupe sidérurgique mondial (fort de près de 110.000 personnes dans plus de 60 pays avec une production annuelle pour 2000 d'environ 45 millions de tonnes d'acier brut) ;
- de créer la valeur de référence dans l'industrie de l'acier, avec un chiffre d'affaires consolidé pro forma de près de 30 milliards d'euros en 2000 ;
- de mettre en œuvre un projet industriel et commercial bâti autour de quatre secteurs d'activité (acières plats au carbone, aciers longs au carbone et tréfileries, aciers inoxydables et distribution-transformation-trading) ;
- et de bénéficier de synergies.

**Seuil d'acceptation :** Le seuil d'acceptation est de 66,7% pour l'offre sur USINOR et de 75% pour les offres sur ACERALIA et ARBED. Arcelor pourra cependant choisir de donner une suite positive aux offres sur ACERALIA et sur ARBED même si le seuil stipulé pour chacune de ces offres n'est pas atteint. Cependant, en ce qui concerne l'offre sur USINOR, Arcelor ne pourra y donner une suite positive que si le seuil minimum de 66,7% est atteint.

**Condition :** ACERALIA, ARBED et USINOR ont souhaité que chacune des offres initiées par Arcelor respectivement sur ACERALIA, ARBED et USINOR ne puisse comporter une suite positive indépendamment des deux autres.

**Modalités pratiques :** Les propriétaires d'actions USINOR qui souhaitent apporter celles-ci à l'offre devront remettre à cet effet, à leur intermédiaire financier teneur de compte, un ordre d'échange conforme au modèle tenu à leur disposition par ce intermédiaire financier, au plus tard le dernier jour de l'offre. Les actions USINOR détenues sous la forme "nominatif pur" devront être converties au "nominatif administré" et inscrites chez un intermédiaire financier agréé pour être

présentées à l'offre. Les ordres d'échange émis par les actionnaires d'USINOR pourront être révoqués à tout moment, jusque et y compris, le jour de la clôture de l'offre. Les ordres ne pourront être révoqués après cette date. Le détail des conditions de négociation des titres USINOR pendant la période d'offre est donné dans l'avis N° 2001 - 4312 publié par Euronext Paris S.A. en date du 14 décembre 2001.

**Règlement-livraison et premières négociations :** La date de règlement-livraison des nouvelles actions Arcelor et la date de leur admission aux négociations au Premier Marché fera l'objet d'un avis publié par Euronext Paris SA après la publication par le CMF de l'avis de résultat de l'offre. Sous réserve de la suite positive des offres sur ACERALIA, ARBED et USINOR, il est prévu que la première cotation des actions et des O.C.E.A.N.E. Arcelor intervienne le 18 février 2002 et que les négociations débutent le 18 février 2002.

**Porteurs d'O.C.E.A.N.E. USINOR :** Les porteurs d'O.C.E.A.N.E. USINOR souhaitant opter pour la conversion et/ou l'échange de leurs titres en actions USINOR en vue d'apporter lesdites actions à l'offre, devront avoir exercé leur option de conversion ou d'échange au plus tard le 31 décembre 2001 dans les conditions stipulées dans les notes d'opération définitives mises à la disposition du public à l'occasion de l'émission des O.C.E.A.N.E. USINOR portant respectivement les visas de la COB n° 98-0938 en date du 27 novembre 1998 et n° 00-0145 en date du 8 février 2000.

**Information financière :** L'offre a fait l'objet d'un avis de dépôt n° 201C1463 auprès du CMF en date du 12 décembre 2001 et d'une décision de recevabilité n° 201C1479 publiée par le CMF le 20 décembre 2001.

L'offre sur USINOR a fait l'objet d'une note d'information (sur laquelle la Commission des Opérations de Bourse a approuvé son visa n° 01-1463 en date du 20 décembre 2001) qui intègre par référence le prospectus d'admission des actions et des O.C.E.A.N.E. Arcelor (sur lequel la Commission des Opérations de Bourse a approuvé le visa n° 01-1462 en date du 20 décembre 2001), et le document de référence d'USINOR (enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 27 avril 2001 sous le numéro R-C1-149). Des exemplaires de la note d'information, du prospectus et du document de référence d'USINOR peuvent être obtenus gratuitement et sur simple demande auprès de :

BNP Paribas, 4, rue d'Antin 75002 Paris, France.  
Merrill Lynch, 112, avenue Kléber, 75761 Paris Cedex 16, France.  
Société Générale, 17, cours Valmy, 92052 La Défense 7 Cedex, France.  
Arcelor, 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg.  
Brand-Duché du Luxembourg.  
USINOR, Immeuble La Pacific, 11-13 cours Valmy, La Défense 7, 92070 La Défense cedex, France.

☎ N° Vert 0 800 222 666

# Dans un environnement favorable, le redécollage de l'économie européenne est prévu pour fin 2002

Malgré une croissance faible, le rythme de progression du PIB s'accélère

La Banque centrale européenne table, pour la zone euro 2002, sur une croissance dont le centre se situerait entre 1,2 et 1,3 %, et sur une sortie de

la stagnation vers la fin de l'année. Sur la base de plusieurs indices, la reprise est également accréditée par un institut de prévision économique alle-

mand, la Commission européenne et la banque d'affaires américaine Merrill Lynch. La rapidité de la sortie de crise est cependant controversée.

## BRUXELLES

de notre correspondant  
« Sauf nouvel événement, le pire est sans doute passé dans la zone euro », déclare au Monde Christian Noyer, vice-président de la Banque centrale européenne (BCE). Pour 2002, la BCE table sur une croissance dans la zone euro à l'intérieur d'une fourchette dont le centre se situerait entre 1,2 et 1,3 %. Ces chiffres peuvent paraître faibles, comparés aux 1,6 % de 2001 et 3,4 % de 2000. Sauf qu'actuellement, la zone euro est en stagnation - l'Allemagne est même en récession - et avoir une croissance moyenne de 1,3 % cette année signifierait atteindre un rythme de progression du produit intérieur brut (PIB) plus de deux fois supérieur en fin d'année. En clair, l'économie européenne a atterri lourdement l'an dernier, touché le fond au dernier trimestre 2001 et commencerait à redécoller.

En tendance, 2002 serait donc plus favorable que 2001, même si la croissance moyenne est plus faible. « La baisse de l'inflation et les mesures de relance comme celles prises en France devraient soutenir la consommation », espère M. Noyer. « On a beaucoup parlé de l'effet de la remontée du chômage, mais il s'agit plus d'une stabilisation, et celle-ci a lieu à un niveau plus bas que lors des derniers ralentissements. Les chefs d'entreprises ont été très pessimistes en voyant la

récession américaine, mais il est possible qu'il se rendent compte qu'ils ont des besoins d'investissement en Europe et qu'il n'y a pas de surinvestissement technologique ».

Quelques signes rassurants apparaissent. Pour la première fois depuis le dernier trimestre 2000, l'indice de confiance en l'économie dans la zone euro est remonté, passant de 98,6 en novembre 2001 à

**Les commandes à l'industrie allemande ont connu, en novembre, une hausse plus forte que prévu, de 0,9 %, contre 0,3 % attendu par les économistes**

98,8 en décembre, selon les chiffres publiés, mardi 8 janvier, par la Commission européenne. « L'indice confirme notre scénario, selon lequel le quatrième trimestre serait le pire de la zone euro et que la reprise devrait commencer doucement à partir du premier trimestre 2002 », note le porte-parole de Pedro Solbes, commissaire aux affaires économiques et

monétaires. Le même jour, l'Allemagne, lanterne rouge de la croissance en Europe, a envoyé un signe encourageant : les commandes à l'industrie ont connu, en novembre 2001, une hausse plus forte que prévu, de 0,9 % (contre 0,3 % attendus par les économistes), a annoncé le ministre allemand des finances. Ce chiffre vient confirmer le léger redressement de l'indice de conjoncture Ifo, pour la première fois depuis juillet.

Forts de ces chiffres, Sharda Dean, économiste pour la zone euro de la banque d'affaires américaine Merrill Lynch, estime elle aussi que « l'économie de la zone euro sort de la période critique », tandis que l'institut économique de Berlin DIW estime qu'après un recul de 0,12 % du PIB dans la zone euro au dernier trimestre 2001 par rapport au trimestre précédent, celui-ci devrait progresser de 0,22 % au premier trimestre 2002.

Cette reprise est tributaire de la conjoncture américaine et mondiale. Pour l'Amérique, « la reprise est proche (...), je pense que l'économie redémarrera vers la mi-2002, quelques mois plus tard qu'attendu par les prévisionnistes professionnels », a déclaré, mardi, le président de la banque de Réserve fédérale de Philadelphie, Anthony Santomero, précisant que « les indicateurs économiques publiés récemment commencent à donner des signaux mitigés, ce qui est une indication que l'économie serait prête de retrouver le chemin de la croissance ».

Edward George, gouverneur de la Banque d'Angleterre, qui s'exprimait au nom des banques centrales des dix pays les plus riches du monde, réunis à Bâle, a lancé, lundi, un signal optimiste pour l'économie mondiale : « La situation à court terme reste relativement faible, mais à la différence d'il y a deux mois, il y a des signes d'une reprise progressive qui commencent à émerger ».

Le débat en Europe porte sur la rapidité de la reprise : « Avec une demi-hirondelle, on est sans doute très loin du printemps », estime un fonctionnaire à Bruxelles, qui pen-

se toutefois que « la balance des risques est devenue plus neutre dans la zone euro ». « Je ne comprends pas qu'on imagine que 2002 sera meilleure que 2001 », indique Patrick Artus, directeur des études de la Caisse des dépôts, qui table sur 0,75 % de croissance en 2002.

Plus optimistes, la Commission européenne, Merrill Lynch et l'institut néokeynésien de Berlin DIW tablent respectivement sur 1,3 %, 1,2 % et 1,1 % de croissance, ce qui reste inférieur au chiffre de 2001. Tous excluent pour l'instant le scénario catastrophe, comme en 1992 où l'on attendait la reprise et la récession de 1993 fut au rendez-vous : il n'y a pas de réunification allemande à financer, et les taux d'intérêts sont bas ; l'euro protège des tempêtes monétaires ; il n'y a pas de crise bancaire ou immobilière, même si l'endettement des entreprises de télécommunications reste préoccupant.

« Notre inquiétude, ce n'est pas le plongeon, mais le truc mou dont on ne sort pas », résume M. Artus. L'euro, stable depuis deux ans, a cessé de doper les exportations européennes. Le commerce mondial, qui après avoir crû de 11 % en 2000 a progressé de 2 % en 2001, ne devrait guère faire mieux cette année.

De nombreuses mesures défensives ont été prises : les Etats de la zone euro laisseront filer en 2002 leurs déficits budgétaires au-delà de 2 % du PIB alors qu'ils auraient dû être à l'équilibre. L'inflation devrait poursuivre son reflux et la BCE baisser encore ses taux. Mais elle ne fera pas de miracles : les entreprises européennes se financent largement à long terme, et les taux à dix ans ont légèrement augmenté depuis l'été. La croissance viendra donc surtout de la reprise américaine ou des réformes structurelles en Europe, dont l'absence empêche le Vieux Continent de vraiment décoller. Mais en période électorale en France et en Allemagne, c'est la reprise américaine qui devrait arriver en premier.

Arnaud Leparmentier

## L'Europe demande à l'Argentine un plan « crédible et réalisable »

MADRID. L'Union européenne (UE) réclame au gouvernement argentin un plan « crédible et réalisable » pour sortir de la crise économique dans laquelle se trouve ce pays, a affirmé, mardi 8 janvier à Madrid, le chef du gouvernement espagnol, José María Aznar, dont le pays préside l'UE. Pour ce dernier, « ce plan doit être le fruit d'un dialogue avec les principaux agents et instituts internationaux ». « C'est une question de confiance fondamentale, a-t-il insisté. « Il est dans l'intérêt de l'Argentine de continuer à être un pays capable de recevoir des investissements extérieurs et capable de bénéficier d'une confiance renouvelée de la part des institutions internationales », a souligné M. Aznar. « Nous espérons que [l'Argentine] fasse des pas dans la bonne direction », a-t-il assuré. - (AFP.)

## M. Chevènement soulève

### une controverse au sujet de la Tunisie

RABAT. Le roi du Maroc, Mohammed VI, a reçu, mardi 8 janvier au palais de Rabat, le candidat à l'élection présidentielle, Jean-Pierre Chevènement, qui s'était auparavant rendu à Alger et Tunis. Les propos de l'ancien ministre, lundi à Tunis, saluant la Tunisie comme une « oasis de stabilité », avec ses « longeurs d'avance » prises sur la voie du progrès, après qu'il eut rencontré le président Ben Ali, ont soulevé la consternation dans les milieux de l'opposition tunisienne et provoqué une riposte de la part de l'association antimondialisation Attac, pourtant réputée proche de M. Chevènement. Dans un communiqué rappelant l'état « dramatique » de la situation des droits de l'homme en Tunisie, Jean-Luc Cipièrre, chargé du groupe Méditerranée au sein d'Attac, a mis en garde M. Chevènement contre la tentation « de poursuivre sa campagne électorale sur les tribunes du Forum social mondial à Porto Alegre, à la fin du mois ». - (Tunisnews.)

## Contentieux entre Riyad et Ankara sur une forteresse à La Mecque

RIYAD. La démolition par les autorités saoudiennes d'une forteresse datant de l'époque ottomane et surplombant la Grande Mosquée de La Mecque, premier lieu saint de l'islam, a suscité, mardi 8 janvier, une vive réaction de la Turquie. Le roi Fahd d'Arabie saoudite avait donné, en décembre 2001, son feu vert pour la construction, à la place, d'un complexe résidentiel, d'un coût de 533 millions de dollars (595 millions d'euros) sur la colline de Boulboul. Le projet prévoit la reconstruction, sur un autre site, de la forteresse ottomane, vieille de deux cent trente ans.

Faisant part de sa « consternation », le ministère turc de la culture, a comparé la décision saoudienne à « la destruction des statues géantes des bouddhas en Afghanistan ». Ankara envisage de soulever cette affaire devant l'Unesco. - (AFP.)

## DÉPÊCHES

■ **ALGÉRIE** : la compagnie aérienne française Air Lib (ex AOM-Air Liberté) ouvrira une ligne entre Paris (Orly sud) et Alger à partir du 21 janvier, à raison de deux allers-retours quotidiens, a-t-elle annoncé mardi 8 janvier. Aucun pavillon français n'assure plus de desserte régulière Paris-Alger depuis la prise d'otages dans un Airbus d'Air France de décembre 1994. - (AFP.)

■ **GRANDE-BRETAGNE** : l'archevêque de Cantorbéry, George Carey, chef spirituel de l'Eglise anglicane, a annoncé sa décision de quitter ses fonctions le 31 octobre, dans un communiqué rendu public mardi 8 janvier. Agé de soixante-six ans, il avait été nommé à ce poste en 1991 et pouvait théoriquement le conserver encore pendant trois ans. Son départ ouvre la voie à une lutte de succession entre modérés et conservateurs. - (AFP.)

## Début difficile pour l'Espagne à la tête de l'Union

### MADRID

de notre correspondant  
Tout était pourtant parfait, du temps affreux soudain radouci à la grandiose Neuvième de Beethoven du concert inaugural, pour la bonne ambiance de cette traditionnelle rencontre de début de présidence de l'Union, mardi 8 janvier à Madrid, entre le gouvernement et la Commission européenne. Pourtant, c'est au milieu de turbulences inattendues que cette présidence espagnole, qui a la tâche délicate de gérer la fin du passage à l'euro, les difficiles libéralisations économiques ou la dernière ligne droite de l'élargissement, a pris son envol.

Ces turbulences s'appellent d'abord Silvio Berlusconi, président du conseil italien et surtout ami personnel et allié du président centriste-conservateur José María Aznar, qui lui servit même de parrain politique pour entrer au groupe du Parti populaire européen lorsque « il cavalier » n'était encore qu'à la tête de Forza Italia, un parti récent sans grande réputation.

Silvio Berlusconi, toujours en délicatesse avec la justice, a déjà causé, fin 2001, quelques embarras au gouvernement Aznar, promoteur infatigable de l'idée d'un mandat d'arrêt européen, en chipotant sur les conditions avant d'en accepter la mise en œuvre. Cette fois c'est la décision de M. Berlusconi de se séparer de son ministre des affaires étrangères, Renato Ruggiero, trop europhile au goût d'une partie de son gouvernement, et de garder le portefeuille pour lui, qui complique la tâche de Madrid.

Lors de la conférence de presse conjointe de José María Aznar et du président de la Commission, Romano Prodi, le chef du gouvernement a brièvement rappelé les objectifs de sa présidence, mettant juste l'accent sur ce qu'il appelle « la priorité des priorités », à savoir la lutte antiterroriste, dont M. Aznar souhaite vivement qu'elle « se renforce de la coopération de l'UE [Union européenne] avec les Etats-Unis ou même la Russie ».

Une bonne part des propos des deux dirigeants politiques sera consacrée à ne surtout rien dire qui puisse aviver le malaise suscité par la dernière initiative de M. Berlusconi. M. Prodi se bornera à indiquer qu'il a travaillé « de façon excellente avec M. Ruggiero et espè-

re faire de même avec M. Berlusconi ». De son côté, M. Aznar plus positif, se portait garant de son allié, « convaincu que Silvio Berlusconi aurait une orientation européenne conforme à l'histoire de son pays, fondateur de l'UE et favorable au processus d'intégration ».

### TURBULENCES

L'autre zone de turbulences dans laquelle l'Espagne est entrée de plain-pied et qui ne manquera pas de jeter un doute sur le rapprochement de l'UE avec l'Amérique latine voulu par Madrid, c'est le chaos argentin. Evitant, là encore, d'exacerber les tensions créées par le plan de redressement argentin qui pénalise fortement les investissements espagnols, M. Aznar a fait part de sa « préoccupation », insistant sur « la nécessité d'un plan crédible et réalisable aux yeux de la société argentine et des institutions internationales ». Non sans souligner, comme le dira Romano Prodi, que de toute façon « ni l'UE ni l'Espagne ne laisseront tomber l'Argentine ».

Restait un autre volet, largement inscrit dans l'agenda espagnol, celui de la coopération avec les pays de la Méditerranée. Mais, là encore, se profile un écueil : les très mauvaises relations entre l'Espagne et le Maroc, qui a rappelé son ambassadeur en octobre 2001. Beaucoup de nuages donc, en dépit de la magnifique éclaircie saluée par le président Aznar comme « le plus grand accomplissement de l'UE depuis sa création » : le lancement réussi de l'euro, qui devait inciter MM. Aznar et Prodi à souhaiter trouver au sommet de Barcelone, en mars, « une forte impulsion pour les réformes économiques et une riposte moderne pour améliorer croissance et emploi ».

Marie-Claude Decamps

## Le gouvernement Sharon qualifie la France de pays occidental « le plus antisémite »

Jean Kahn, président du Consistoire de France, juge « un peu outrancières » ces déclarations

LE VICE-MINISTRE israélien des affaires étrangères, Michael Melchior, persiste et signe : « La France est le pire des pays occidentaux en matière d'antisémitisme », a-t-il déclaré au Monde, confirmant les propos qu'il avait tenus le 6 janvier lors de l'annonce de la création d'un Forum de lutte contre l'antisémitisme. « La France est le pays européen qui a connu le plus grand nombre d'actes de violence visant des juifs ou des symboles juifs » en 2001, dit-il, faisant référence au chiffre de 320 incidents répertoriés par la communauté juive française. Ce record serait, selon lui, dû à un manque de réaction de la « société française » dès les premiers incidents. « Les responsables politiques, intellectuels n'ont pas pris cela assez au sérieux », affirme-t-il.

Parallèlement, un communiqué du ministère israélien de l'intégration souligne que « la vague d'antisémitisme en France » justifie la décision, prise le 6 janvier par le gouvernement, d'accorder aux juifs français immigrés en Israël une aide financière exceptionnelle, équivalente à celle donnée aux Russes depuis des années. En 2002, les juifs français recevront automatiquement, au cours des sept premiers mois de

leur installation, une somme variant entre 5 000 euros pour un étudiant et 14 500 euros pour une famille avec deux enfants de moins de quatre ans.

Si les actes antisémites commis en France ont joué un rôle dans cette décision, celle-ci est aussi le fruit de pressions exercées depuis plusieurs années par les responsables français de l'intégration en Israël (Unifan), de l'Agence juive (organisme gouvernemental chargé de promouvoir l'immigration) et de la communauté juive de France. Enfin, la volonté du premier ministre, Ariel Sharon, dont l'une des priorités est l'augmentation du nombre de juifs en Israël, serait déterminante. Mardi 8 janvier, s'adressant à quelques six mille juifs du monde entier en visite en Israël, M. Sharon a déclaré : « Ce pays est le vôtre. (...) Je peux vous regarder dans les yeux et vous dire que nous avons un pressant besoin de vous ici. »

### ÉMIGRATION EN BAISSE

En France, le Quai d'Orsay s'est refusé à commenter les déclarations de Michael Melchior. Le président Jacques Chirac, en recevant, lundi, les vœux des autorités religieuses, a réitéré sa « sévère condamnation de tout acte antisémite ou de toute menace d'acte antisémite ». Selon le pasteur protestant Jean-Arnold de Clermont, qui participait à cette rencontre, M. Chirac s'est cependant « inscrit en faux » contre l'idée d'un fort antisémitisme dans la société française. Il a estimé qu'un « trop grand écho donné aux incidents antisémites ne pourrait que se retourner contre la communauté juive ».

Le président du Consistoire central israélite de France, Jean Kahn, juge « un peu outrancières » les propos du rabbin Melchior : « Il y a en France une vague de faits antisémites, différente du vieil antisémitisme

de l'affaire Dreyfus, explique-t-il. Ses auteurs sont d'origine maghrébine et plutôt de gauche. » Pour Roger Cukierman, président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), « l'antisémitisme traditionnel d'extrême droite ne s'est pas aggravé en France. Les actes anti-juifs commis depuis plus d'un an sont très clairement localisés là où communautés juive et maghrébine se côtoient ». Quant à l'ambassadeur d'Israël en France, Elie Barnavi, il a déclaré à la radio israélienne que « tous les sondages font état d'une intégration croissante de la communauté juive (...) et montrent que seuls quelque 10 % de la population fran-

çaise manifestent des sentiments antisémites ». En 2001, 1 200 juifs de France ont émigré en Israël - soit une diminution de 20 % par rapport à 2000 et de 50 % par rapport à 1997, année record. La France reste cependant le premier pays occidental pour l'émigration, au même rang que les Etats-Unis, où la communauté juive est pourtant dix fois plus importante (5 à 6 millions de juifs, contre 600 000 en France).

Catherine Dupeyron, à Jérusalem, et Xavier Ternisien

► www.lemonde.fr/israel-palestiniens

# MaxMara

# Soldes

37, rue du Four 75006 PARIS  
31, avenue Montaigne 75008 PARIS  
265, rue Saint-Honoré 75001 PARIS  
100, avenue Paul Doumer 75016 PARIS

La librairie professionnelle de référence

www.Lavoisier.fr

750 000 ouvrages répertoriés

25 000 titres en stock  
Expédition sous 24 H !

**ÉLECTION** A cent jours du premier tour de l'élection présidentielle, un sondage de la Sofres met en évidence la dégradation de l'image de Jacques Chirac. Sa cote de sym-

patie, estimée à 56 % à la fin de l'année 2000, est retombée à 53 % à la fin 2001. Si 45 % des sondés continuent de le trouver « *chaleureux* », ils sont 20 % (+ 5) à le juger « *déma-*

*gogue* » et « *autoritaire* ». ● LIONEL JOSPIN l'emporterait au second tour de l'élection présidentielle, selon un sondage BVA *Paris-Match*, avec 52 % des suffrages contre 48 % à

Jacques Chirac. ● L'ÉLYSÉE a choisi d'annoncer le plus tard possible la candidature du président de la République, alors que le premier ministre apporte les dernières touches à son

dispositif de campagne. ● DURANT les cinq années de cohabitation, M. Chirac a fait parvenir à M. Jospin une série de lettres confidentielles faisant état de ses désaccords.

# A cent jours de la présidentielle, M. Chirac et M. Jospin au coude à coude

Selon un sondage de la Sofres publié par plusieurs quotidiens régionaux, l'image du président de la République apparaît fortement dégradée. Le premier ministre achève la constitution de son dispositif de campagne alors que le chef de l'Etat retarde l'annonce de sa candidature

**PLUS** que cent jours, et Lionel Jospin et Jacques Chirac sont toujours au coude à coude. Le président de la République n'a pas distancé son premier ministre dans les sondages. Lionel Jospin a beau être englué dans la gestion du quotidien, harcelé par les grognons catégorielles et embarrassé par son double statut de premier ministre et de candidat « *probable* », il continue à bénéficier, dans les sondages, d'une cote de popularité érodée, certes, mais plus qu'honorabile.

Les deux futurs candidats adaptent donc leur stratégie à cette donne : l'hostilité affichée nuit à l'un comme à l'autre. La compétition la plus rude se fait en coulisses. Depuis le 14 juillet 2001, les critiques de M. Chirac contre le gouvernement Jospin ont brouillé son image, patiemment construite, de « *père de la Nation* » et d'homme « *sympathique* ». M. Chirac a donc choisi de nuancer son propos. Délaissant volontairement le ton offensif employé l'année précédente, il ne manque plus, depuis le 31 décembre 2001, de rappeler son souci de « *cohésion nationale* » – un mot qui revient dans tous ses vœux. Tout juste souligne-t-il que, « *pour que l'euro tiennne ses promesses, ou qu'il nous permette d'améliorer notre rang et nos positions dans le monde, de grandes réformes de modernisation de la société, de l'économie et de l'Etat devront encore être engagées pour lever les obstacles*

*qui freinent notre progrès* ». « *Les français refusent de se placer pour l'instant dans une équation de type électoral* », reconnaît Dominique de Villepin. « *Aussi, nous continuerons le plus longtemps possible à donner une image de professionnalisme, de dignité, et de service de la fonction présidentielle* », poursuit-il.

## LA MAIN SUR L'ÉPAULE

Le 3 janvier, M. Chirac et M. Jospin ont d'ailleurs affiché leurs bonnes résolutions pour l'année électorale qui se prépare. Le premier ministre souhaite que « *le débat national soit placé sous le signe de la responsabilité et de la clarté* ». Le président de la République, lui, souhaite « *un débat intense et digne (...)* qui exclue les affrontements stériles entre les hommes ». Les deux hommes se sont courtoisement suivis pour serrer des mains, dans les salons de l'Élysée, à l'occasion des vœux des forces vives au chef de l'Etat, mardi 8 janvier. On a même pu voir – la scène a été saisie par des photographes – M. Jospin s'abandonner à poser sa main sur l'épaule de M. Chirac. Jusqu'à présent, c'était toujours ce dernier qui, chaleureusement, accompagnait du geste son premier ministre.

Même si l'Élysée prépare activement la compétition – le préfet Michel Diefenbacher est en passe d'être nommé directeur de campagne –, il est maintenant acquis que

le président se déclarera le plus tard possible, au tout début du mois de mars, et en tout cas après son premier ministre. A l'Élysée, on sait en effet que l'entrée en lice officielle de M. Chirac le fera forcément baisser dans les sondages « *C'est toujours difficile d'être le dernier* », analyse le premier secré-

taire du PS, François Hollande. « *Mais Jacques Chirac se souvient qu'il avait commis une faute, en 1988, en démarrant sa campagne trop tôt, en janvier* ». M. Jospin s'en souvient aussi. Le premier ministre s'est fixé la fin février comme date-butoir pour se déclarer officiellement candidat. M. Hollande a toutefois décidé de

## Le premier ministre l'emporterait, selon BVA

Selon le dernier baromètre présidentiel, réalisé par BVA, en face-à-face, du 2 au 5 janvier, auprès d'un échantillon de 1 044 personnes et publié par *Paris-Match* (daté 10 janvier), les intentions de vote en faveur de Jacques Chirac s'effritent sensiblement : **crédité de 21 % au premier tour (en baisse de 2 points en un mois), contre 24 % à Lionel Jospin (sans changement), il serait nettement battu au second, avec 48 % des voix contre 52 % à M. Jospin. C'est la première fois, depuis un an, que le premier ministre est donné vainqueur.**

**En hausse de 3 points, à 11 %, Jean-Pierre Chevènement reste talonné par Jean-Marie Le Pen, qui recueille 10 % des intentions de vote (-1 point). Arlette Laguiller (+2) et Noël Mamère (-2) obtiendraient 7 % des suffrages, Robert Hue 6 % (+1), François Bayrou 5 % (+1), Alain Madelin 4 % (inchangé), Charles Pasqua 2 % (-2) et Bruno Mégret 1 %. Christiane Taubira, Olivier Besancenot, Corinne Lepage et Christine Boutin sont crédités de 0,5 % des intentions de vote.**

re du PS, François Hollande. « *Mais Jacques Chirac se souvient qu'il avait commis une faute, en 1988, en démarrant sa campagne trop tôt, en janvier* ».

M. Jospin s'en souvient aussi. Le premier ministre s'est fixé la fin février comme date-butoir pour se déclarer officiellement candidat. M. Hollande a toutefois décidé de

lui offrir un peu plus de souplesse, s'il lui prenait l'idée de se déclarer avant le 28 février, fin du dépôt légal, pour le PS, des candidatures. La session parlementaire prend fin le 22, et un sommet des modernisateurs, avec Tony Blair et Gerhard Schröder, est prévu le 23. « *Tout est ouvert pour qu'il puisse s'adap-*

ter », explique le premier secrétaire du PS. Le candidat a déjà son local de campagne, dans le 3<sup>e</sup> arrondissement de Paris, et dispose enfin, comme M. Chirac avec sa fille Claude et son fidèle régisseur Michel Baloché, d'une conseillère « *image* ». Nathalie Garnier veillera à la mise en scène des déplacements, comme elle l'a déjà fait, le

1<sup>er</sup> janvier, lorsque M. Jospin a dépensé ses euros dans le 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris. En attendant, on met en place une équipe. Le « *collectif* », comme dit M. Hollande, comme pour mieux opposer la richesse d'un groupe au « *clan Chirac* ». Un nouveau dîner est prévu à Matignon avant le 26 janvier. Par ailleurs, M. Jospin a l'intention de réunir ses ministres socialistes, auxquels il a demandé des notes, dans les semaines qui viennent.

## CAPITAL DE SYMPATHIE ÉRODÉ

En attendant l'échéance, chacune des deux équipes garde les yeux fixés sur les enquêtes d'opinion. Les intentions de vote, peu significatives à cinq mois de l'élection, n'ont que peu fluctué. Exception faite du dernier sondage BVA à paraître jeudi 10 janvier dans *Paris-Match*. L'Élysée a par ailleurs noté que Jacques Chirac a perdu l'essentiel du surcroît de confiance que lui avait valu, à l'automne, son attitude face à la crise internationale : sa cote de popularité redevient négative dans l'enquête de la Sofres de janvier (46 % d'opinions positives, en baisse de 4 points, contre 51 % de négatives) et plafonne à 57 % pour BVA (+ 2 points) et à 58 % pour CSA (- 2 points).

Le président de la République n'a donc pas décamponné son adversaire. L'enquête annuelle de la Sofres sur l'image du chef de l'Etat (réalisée du 26 au 28 décem-

bre 2001, auprès d'un échantillon de 1 000 personnes, et publiée par des journaux de province le 9 janvier) ne peut qu'accroître la morosité de l'Élysée. Depuis un an, l'image de Jacques Chirac s'est sensiblement détériorée. Certes, il continue à inspirer de la sympathie à une majorité de Français, mais de moins en moins nette : 53 % contre 44 %, soit un solde positif de 9 points, contre 15 points en décembre 2000 et 28 points un an avant. De même, s'il reste considéré par les sondés comme le président de tous les Français et non pas seulement de ceux qui ont voté pour lui (53 % contre 41 %), ces chiffres sont les plus mauvais depuis la dissolution de 1997.

Le jugement porté sur le bilan de son action est aussi plus sévère et son image personnelle s'est également altérée : s'il reste très « *chaleureux* » aux yeux des Français (45 %), ils ne sont que 11 % – le chiffre le plus bas depuis 1995 – à le trouver « *sincère* ». Pis, 24 % estiment qu'il « *change souvent d'avis* », 23 % qu'il est « *démagogue* » et 20 % « *hypocrite* ». Les réponses à ces deux dernières questions étant les plus négatives depuis sept ans. Tout cela n'échappe pas à Matignon, qui attend avec espoir les prochaines enquêtes.

Raphaëlle Bacqué,  
Ariane Chemin  
et Gérard Courtois

## Dans les coffres-forts, les lettres qui empoisonnent la cohabitation

**DANS** le bureau du directeur du cabinet du premier ministre, il y a un coffre-fort. Et dans le coffre-fort il y a une série de lettres, adressées par Jacques Chirac à Lionel Jospin depuis 1997, avec la copie des réponses. Il y a des lettres techniques, sur de multiples points de droit, mais pas seulement. Malgré leur style protocolaire – « *Monsieur le premier ministre, je souhaitais attirer votre attention...* » –, et même s'ils ont vocation à rester privés ces échanges épistolaires témoignent d'une guerre, souterraine, sur papier à en-tête.

La manière n'est pas nouvelle. Lors de la première cohabitation, entre 1986 et 1988, la lutte sourde entre François Mitterrand et le chef du gouvernement d'alors, M. Chirac, avait déjà pris cette forme. Lorsque Denis Sassou-Nguesso, chef de l'Etat congolais, doit parer au plus vite au maintien de l'ordre dans son pays, en septembre 1987, et reçoit l'aide d'un Transall C-130 français, le président de la République s'indigne d'avoir été tenu à l'écart de cette décision et adresse un vigoureux rappel à l'ordre à M. Chirac. Lorsque la France décide de rapatrier en France des grévistes de la faim iraniens, en janvier 1988, c'est après que François Mitterrand a exigé par écrit cet asile politique. Cette « *quarantaine de lettres* », selon Maurice Ulrich, alors directeur du cabinet de M. Chirac, archivées par les deux maisons, n'ont été évoquées que plus tard.

M. Chirac n'a pas oublié. A chaque incident, à chaque différend, public ou privé, il prend sa plume. Le cérémonial est toujours le même. Un motard arrive de l'Élysée et remet un pli à Olivier Schrameck, qui le transmet au premier ministre. Le directeur du cabinet et Lionel Jospin répondent dans la journée, ou, en tout cas, dans un délai d'une semaine, aux critiques présidentielles. M. Schrameck transmet la lettre à son homologue de l'Élysée. Dominique de Villepin consigne, lui aussi, les missives dans son bureau.

« **CE NE SERA PAS FAUTE DE LEUR AVOIR DIT** » Lorsque, le 13 février 2001, le chef de l'Etat refuse d'inscrire l'avant-projet de loi sur la Corse en conseil des ministres, il écrit pour demander au gouvernement de « *réexaminer les difficultés constitutionnelles* » que vient de soulever le Conseil d'Etat pour poursuivre le processus de Matignon dans le « *respect des principes fondamentaux de notre pacte républicain* ». Aujourd'hui, alors que le Conseil constitutionnel examine cette loi, et pourrait « *rejoindre* » son article premier, M. Ulrich peut ainsi soupçonner : « *Ce ne sera pas faute de leur avoir dit, publiquement, en privé, par oral, par écrit...* ».

M. Chirac se serait aussi plaint de la réduction du budget de la défense dans une « *note blanche* ». En revanche, la lettre est signée lorsqu'il réclame à son premier ministre l'interdiction des farines animales et la généralisation

des tests de dépistage de la maladie de la vache folle, avant de s'exprimer officiellement, le 7 novembre 2000. « *Dans cette crise, aucun impératif ne peut être placé plus haut que l'exigence de la santé publique. Aucune autre considération ne saurait inspirer l'action des pouvoirs publics* ».

Le 25 février 2000, au lendemain des déclarations faites à Jérusalem par M. Jospin, qui avait qualifié le Hezbollah de « *terroriste* », l'Élysée avait laissé filtrer la teneur d'une autre missive, qui rappelait la « *nécessaire concertation* » entre les deux têtes de l'exécutif en politique étrangère. Le président estimait que les propos du premier ministre avaient « *nui à l'équilibre et à l'impartialité de la France au Proche-Orient* ». M. Schrameck avait été obligé de transmettre cette sévère mise en garde jusqu'à Ramallah, où se trouvait M. Jospin.

Le candidat de la droite aura-t-il la tentation, durant la campagne, de se servir de ces lettres comme d'autant de pièces à conviction contre le candidat socialiste lors d'un débat d'entre-deux-tours, par exemple ? « *Ce n'est pas notre genre. Nous avons, nous, le souci de l'Etat et du respect de certains secrets* », assure M. de Villepin. « *Mais, ajoute-t-il, « si on voulait les publier, ce serait assurément des Lettres aux Français intéressantes... ».*

Rle. B. et Ar. Ch.

## Un local de campagne très « tendance » pour le candidat du PS

**LIONEL JOSPIN** est décidément plus fidèle qu'on ne l'imagine au monde de la mode. Pour la campagne présidentielle, le candidat « *probable* » du Parti socialiste devrait installer son local au 325, rue Saint-Martin, dans le 3<sup>e</sup> arrondissement de Paris, dans un immeuble appartenant au couturier Jean-Paul Gaultier. Lors de sa précédente candidature, en 1995, M. Jospin avait investi une ancienne boutique de la styliste Chantal Thomass, rue du Cherche-Midi, dans le 6<sup>e</sup> arrondissement. Pour les élections législatives de 1997, le PS, qui avait entrepris de rénover son siège de la rue Solférino, s'était replié dans les anciens locaux du magazine de mode *Vogue*, rue de Vaugirard.

Formellement, le bail n'a pas encore été signé, mais Alain Claeys, le trésorier du PS, qui sera le mandataire financier de M. Jospin, devrait le faire d'ici quelques jours. Le loyer, pour une période allant du début février au début mai, serait modeste, mais le PS a prévu un mois de travaux. L'im-

meuble de trois étages a une surface de 4 000 mètres carrés, mais le PS n'en occupera que 2 000 mètres carrés, répartis sur trois niveaux. L'emménagement est prévu pour fin février ou début mars. Le bâtiment, situé près du Conservatoire national des arts et métiers, a été déniché par Jean Glavany, de plus en plus probable directeur de campagne, et Bertrand Delanoë, le maire de Paris. Le premier ministre a pris soin, avant de faire son choix, de visiter lui-même les lieux.

L'immeuble a été construit en 1912 par une société civile de retraites pour la vieillesse et d'« *assistance mutuelle pour les deux sexes* », intitulée l'Avenir du prolétariat. Fondée en 1893 par Ferdinand Boire, un receveur des postes, cette société y installe le « *palais de la Mutualité* », avec des services administratifs, des archives, deux salles de séance, deux grandes salles des fêtes et des salons. L'architecte Blesta, primé par l'Académie d'architecture, et le décorateur Hanotin, prix de Rome, aménagent les lieux. Au len-

demain de la première guerre mondiale, la société est obligée de revoir ses projets à la baisse. A partir de 1938, elle loue ses grandes salles transformées en cinéma pour faire « *cohabiter art et solidarité, culture et assistance mutuelle* ». Quelques années plus tard, le champ locatif s'étend à des locaux commerciaux, un cabaret, une discothèque et des restaurants.

Jean-Paul Gaultier a racheté l'immeuble pour en faire son siège social et y a entrepris des travaux importants. Le couturier a prévu d'y organiser un défilé, le 20 janvier. Doté d'une entrée majestueuse, avec des colonnes de style un peu flamboyant, l'immeuble dispose d'un grand rez-de-chaussée d'accueil et, surtout, au premier étage, d'une grande salle de 400 mètres carrés pourvue de trois hautes fenêtres, dont François Hollande envisage déjà l'aménagement pour des conférences de presse ou des réunions de trois cents personnes.

Michel Noblecourt

GUCCI  
collection automne/hiver

soldes à partir d'aujourd'hui

paris 8ème 2, rue du faubourg st. honoré paris 1er 350, rue saint honoré  
paris 9ème galeries lafayette, haussmann paris 7ème bon marché, 5 rue de babylone  
paris 9ème printemps, 107 rue de provence deauville 4, rue du casino  
strasbourg 3, rue de la mésange cannes 17, la croissette

# Jacques Chirac prône la « recherche d'un nouvel équilibre entre l'Etat et les partenaires sociaux »

Le chef de l'Etat accuse implicitement Lionel Jospin d'avoir stérilisé le dialogue patronat-syndicats

Au cours de la traditionnelle cérémonie des vœux aux « forces vives » (patronat, syndicats, associations), mardi 8 janvier, le président de la

République a plaidé pour un allègement de la fiscalité afin d'attirer les investisseurs et les cadres étrangers. Jacques Chirac s'est également déclaré

« préoccupé » par le « fossé » séparant la sphère publique et les entreprises privées. Il a plaidé pour une relance du dialogue social.

JACQUES CHIRAC n'a pas laissé passer l'occasion de la traditionnelle cérémonie des vœux aux « forces vives », mardi 8 janvier, pour critiquer de manière à peine feutrée la politique sociale du gouvernement, en présence de Lionel Jospin. Devant les représentants des syndicats, des chefs d'entreprise et des associations, le président de la République a dénoncé à la fois l'absence de mesures de soutien aux investissements étrangers en France et, surtout, l'atonie du dialogue social.

M. Chirac a estimé que si l'on veut développer l'emploi il faut être « plus ambitieux que jamais pour la France ». Il convient, selon lui, d'« être attractif et compétitif sur tous les plans, notamment fiscal. C'est ainsi que la France attirera les capitaux et l'activité. C'est ainsi qu'elle luttera efficacement contre les délocalisations et le départ de ses cadres. C'est ainsi qu'elle assurera son avenir et ses emplois », a-t-il souligné. Il a illustré ses propos en relevant qu'« une entreprise, pour procurer 100 euros de plus après impôts à un chercheur ou à un cadre très qualifié, [devait] déboursier plus de 300 euros dans notre pays, contre

l'équivalent de 170 en Grande-Bretagne ».

La critique s'adressait directement au premier ministre. En juillet 2001, celui-ci avait accueilli fraîchement les propositions du rapport qu'il avait demandé à Michel Charzat sur « l'attractivité du territoire ». Soulignant que la France souffre d'un effort de recherche insuffisant, d'une fiscalité « dissuasive » et d'un environnement juridique et social « peu propice aux affaires », le député (PS) de Paris préconisait une baisse de l'impôt sur les sociétés, la suppression de la taxation des plus-values en cas de fusion et une forte réduction des impôts des « impatriés ». Laurent Fabius souhaitait intégrer certaines de ces mesures dans le projet de loi de finances 2002, mais M. Jospin avait coupé court aux velléités de son ministre des finances.

Le chef de l'Etat a également prévenu qu'« on ne peut sans risque changer si souvent nos règles administratives ou le droit du travail, régler uniformément tant de détails de la vie de l'entreprise, [car les entreprises] ont besoin de règles claires et stables. Ce qu'elles redoutent le plus, c'est l'aléa juridique, qui, hélas,

depuis très longtemps en France, rend trop souvent les règles imprévisibles et fragilise leur activité ». Une allusion à la loi dite « de modernisation sociale » durcissant les règles du licenciement économique et à l'introduction des 35 heures.

L'après-midi, lors du 7<sup>e</sup> forum national du Medef organisé à Champs-sur-Marne sur le thème de l'entreprise et des risques, son vice-président, Denis Kessler, dénonçait à son tour l'environnement « juridique et réglementaire instable en France », qui « limite la visibilité des entreprises ». Tout en disant partager l'opinion de M. Chirac, qui se dit « préoccupé » par le « fossé » entre les entreprises et la sphère publique, M. Kessler a précisé : « Je ne peux m'en satisfaire. »

## EN HOMMAGE AU MEDEF

Le Medef n'a pu également que se féliciter de voir le président de la République faire l'apologie du dialogue social, soulignant par la même un des points faibles de son principal adversaire à l'élection présidentielle. Saluant sans la nommer la démarche de « refondation sociale » lancée par le Medef, qui a permis aux partenaires sociaux de

« montrer qu'ils pouvaient conduire ensemble des négociations dans des domaines essentiels, parvenir à des accords importants, ouvrir des voies nouvelles et fécondes pour l'avenir », M. Chirac a appelé à « changer de logique et [à] construire une nouvelle architecture des responsabilités fondées sur le respect et le rôle de chacun et la recherche d'un nouvel équilibre dans les relations entre l'Etat et les partenaires sociaux ».

Le chef de l'Etat a jugé que, « lorsqu'un besoin se fait jour dans le domaine des relations et de l'organisation du travail, les partenaires sociaux devraient d'abord être saisis afin qu'ils puissent trouver eux-mêmes les solutions de progrès et les points d'équilibre permettant de concilier les intérêts et les énergies ». Mais c'est à l'Etat, selon lui, de « conserver le dernier mot » pour fixer « un cadre clair (...) qui ne limite pas a priori le champ de la négociation collective ». Pour des réformes aussi « essentielles » que les retraites ou la formation, il a plaidé pour de « véritables pactes de progrès » conclus entre l'Etat et les partenaires sociaux.

Laetitia Van Eeckhout

## Les députés ont débattu sans passion du projet de loi sur l'eau

HÉMICYCLE, monde plaine. A 21 heures, pour la reprise des débats, ils n'étaient que quatre, un ministre et trois députés, rejoints un peu plus tard par une petite dizaine d'élus. Le projet de loi sur l'eau, présenté en première lecture à l'Assemblée nationale, mardi 8 janvier, par Yves Cochet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, n'a pas attiré les foules.

Déjà l'après-midi, une inexorable nonchalance avait envahi les tribunes. Claude Gaillard (UDF, Meurthe-et-Moselle) a préféré écourter sa motion de procédure (la question préalable) devant l'apathie de l'assistance. « Je sens une lassitude, je vais sauter des paragraphes, mais ça va être un peu décousu », a prévenu l'orateur. Seule une distribution de cartons d'invitation à un dîner au ministère de l'environnement a distrait un moment quelques esprits.

« Il s'agit d'un grand projet rassembleur », a clamé en introduction M. Cochet sans parvenir à convaincre les quelques présents. Il est vrai que l'affaire a été réglée dans les coulisses sous l'égide des lobbies agricoles et des distributeurs d'eau. Une avalanche d'amendements (600), examinés à partir de mercredi 9 janvier, risque d'édulcorer un peu plus le projet de loi, pâle copie du canevas préparé par M<sup>me</sup> Voynet en 1998 (*Le Monde* du 8 janvier). L'opposition a eu beau jeu d'ironiser sur la « faible portée du montage » et sur « son avenir en filigrane » du fait de la suspension de la session parlementaire, le 22 février, en raison des échéances électorales. « Il s'agit d'une discussion assez virtuelle, car chacun sait qu'elle n'ira pas à son ter-

me », a observé Marc Laffineur (Démo-cratie libérale, Maine-et-Loire), lors de son intervention sur l'exception d'irrecevabilité, qui a été rejetée par la majorité.

Pour autant, la droite a eu du mal à se démarquer des choix gouvernementaux. Elle a certes stigmatisé « une nationalisation rampante de la politique de l'eau » en déplorant le transfert au Parlement des taux de référence des redevances, mais M. Laffineur a admis que « tout n'était pas mauvais dans le texte, loin de là ». « C'est sûr qu'il y a de bonnes choses », a confirmé M. Gaillard (UDF, Meurthe-et-Moselle). En définitive, les clivages ont transcendé les familles politiques. Pierre Ducoat (PS, Gironde), Félix Leyzour (PCF, Côtes-d'Armor) et François Sauvadet (UDF, Côte-d'Or) ont défendu les agriculteurs, qui seront taxés sur les excédents d'azote déversés. A l'inverse, les divergences sont apparues au sein des partis entre les élus des villes et des champs. Le vote des amendements, mercredi et jeudi, mettra davantage encore en évidence ces tirailleries internes.

## « RÉPARTITION PLUS ÉQUITABLE »

En attendant, M. Cochet a insisté sur les aspects les plus lisibles du projet, à commencer par l'accès à l'eau potable pour tous. A l'adresse des consommateurs, il a rappelé que les cautions, dépôts de garantie ou autres forfaits ont été supprimés, tout comme les coupures pour impayés. Cette dernière disposition a été vivement critiquée par l'opposition. Pierre Micaux (UDF,

Aube) a décelé un encouragement donné « aux professionnels du non-paiement que nous connaissons bien ». « Chirac ! », lui ont répliqué des députés socialistes. Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement s'est également félicité de la création d'un haut conseil des services publics d'eau et d'assainissement, dont la mission consistera à « informer les citoyens et les collectivités sur les conditions de gestion du service public ».

La deuxième partie du projet de loi est destinée à « une répartition plus équitable » de la charge des redevances payées aux agences de l'eau au bénéfice des usagers domestiques. A l'inverse, les industriels et les agriculteurs seront davantage sollicités. M. Cochet a plaidé pour « une meilleure application du principe pollueur-payeur ». Enfin, la durée des contrats de délégation entre les collectivités et les sociétés concessionnaires, actuellement de vingt ans, devrait être limitée finalement à dix ans, sauf nouveau changement introduit par un amendement. « Le travail parlementaire doit maintenant transformer ce texte essoré en texte présentable », a insisté Jean-Pierre Brard (app. PCF, Seine-Saint-Denis). Peine perdue, selon Noël Mamère, candidat des Verts à l'élection présidentielle : « De toutes façons, il n'y aura pas de loi, on amuse la galerie. » En revanche, la secrétaire nationale des Verts, M<sup>me</sup> Voynet, compte bien donner au projet de loi « davantage de substance après les élections ».

Elie Barth

## La loi sur la présomption d'innocence sera modifiée à la fin du mois

UN PEU PLUS d'un an après son entrée en vigueur, la loi sur la présomption d'innocence, dite loi Guigou, va être retouchée par le biais d'une proposition de loi présentée le 22 ou le 24 janvier à l'Assemblée nationale par le groupe socialiste.

Le texte, arbitré mardi 8 janvier par Lionel Jospin, devrait être définitivement adopté avant le 22 février, date de la suspension des travaux parlementaires.

Comme prévu, le gouvernement s'est fondé sur le rapport du député

Julien Dray (PS, Essonne) pour élargir les possibilités de garde à vue à des témoins. En outre, les policiers auraient désormais trois heures, et non plus une, pour accomplir les formalités au début d'une garde à vue (*Le Monde* du 9 janvier). La proposition de loi permettra également au parquet de faire appel des décisions d'acquiescement des cours d'assises. Une circulaire rédigée par la chancellerie reformulera les consignes que devront observer les officiers de police judiciaire lors de la procédure de garde à vue.

## « PUREMENT GESTICULATOIRE »

Le groupe PS de l'Assemblée nationale a débattu, mardi 8 janvier, pendant plus d'une heure de l'opportunité de ces ajustements si près des échéances électorales. Plusieurs députés ont estimé que « ce toilettage donnera l'occasion à la droite de renouveler ses critiques sur le prétendu laxisme du gouvernement en matière de sécurité et de justice ». Jean-Marc Ayraut, président du groupe des députés socialistes de l'Assemblée, a affirmé de son côté qu'il n'était pas question de « se déjuger » ni de « transformer de fond en comble » une loi qui est « un progrès ».

Pour le conseiller politique du RPR Patrick Devedjian, la proposition de loi constitue « un petit aménagement purement gesticulatoire ». Noël Mamère, candidat des Verts à l'élection présidentielle, a indiqué

pour sa part que les députés de son parti « voteront contre les aménagements prévus », qui, selon lui, cautionneraient « tous ceux qui tiennent un discours sécuritaire ». En revanche, Claude Goasguen (DL) a annoncé le ralliement de son groupe aux mesures gouvernementales tout en s'indignant de la méthode « inqualifiable du gouvernement, qui prend les Français pour des imbéciles sur la sécurité et la justice en jonglant avec les concepts ».

Les syndicats policiers, principaux acteurs de la fronde menée contre la loi Guigou, ont fait part de leur satisfaction. Les magistrats et avocats ont, pour leur part, manifesté leur inquiétude. Le Syndicat de la magistrature (SM), proche de la gauche, s'est déclaré « consterné ».

E. B.

## M. Pasqua veut maintenir sa candidature à l'Elysée malgré les « affaires »

La controverse sur les otages du Liban se poursuit

CHARLES PASQUA, a répété, mardi 8 janvier sur Sud-Radio, qu'il annoncerait officiellement sa candidature à l'élection présidentielle « avant la fin de ce mois ». « J'essaierai de faire des choses un peu originales », a précisé le président du RPF, alors que les affaires judiciaires qui mettent en cause son entourage direct se prolongent.

● **L'homme d'affaires** Robert Feliciaggi, élu corse et actionnaire de plusieurs casinos en Afrique, était toujours en garde à vue, mercredi matin 9 janvier à Paris, dans les locaux de la police financière. Il était interrogé dans le cadre de l'enquête des juges Philippe Courroye et Isabelle Prévost-Desprez sur le financement de la campagne de M. Pasqua pour les élections européennes de 1999 – dans laquelle l'ancien ministre de l'intérieur est lui-même poursuivi.

Autre proche de M. Pasqua, l'associé de M. Feliciaggi, Michel Tomi, et la fille de ce dernier, Marthe Mondoloni, directrice du PMU du Gabon, étaient également convoqués lundi et mardi, mais ne sont pas présentés. « M<sup>me</sup> Mondoloni est hospitalisée depuis le 4 janvier à Libreville et son père est resté à son chevet », a indiqué leur avocat, M<sup>me</sup> Philippe Dehapiot. Les enquêteurs semblent soupçonner qu'une part des bénéfices issus de la revente, par M. Feliciaggi, du casino d'Annemasse (Haute-Savoie), en 1995, aurait servi à financer les activités politiques de M. Pasqua.

● **Le parquet de Paris** a considéré que les plaintes déposées pour « faux en écriture publique » par M. Pasqua et Jean-Christophe Mitterrand contre le juge Philippe Courroye, également chargé de l'enquête sur les ventes d'armes vers l'Angola dans laquelle ils sont tous deux poursuivis, étaient « irrecevables ». Dans ses réquisitions, signées le 26 décembre, le procureur de Paris, Jean-Pierre Dutilleul, qui s'appuie sur un arrêt de la chambre de l'instruction, considé-

re que les plaignants n'ont subi aucun préjudice dans la mesure où le document controversé – une ordonnance de soit-communicé de juillet 2000 qui avait été antidatée par le juge – serait dépourvu de valeur juridique. Le 23 février 2001, la cour d'appel de Paris, qui avait annulé l'ordonnance contestée, avait estimé qu'elle devait être considérée comme « superfétatoire » (*Le Monde* du 26 février 2001). Le procureur recommande par ailleurs que l'affaire, confiée au juge d'instruction parisien Jean-Paul Valat, soit dépaycée et confiée à une autre juridiction.

● **Le principal inspirateur** de la note de la DST évoquant le détournement d'une rançon qui aurait été versée pour la libération des otages français du Liban, en 1987 et 1988, serait un ressortissant irakien, Manucher Ghorbanifar, affirme le *Canard enchaîné* du 9 janvier. L'hebdomadaire indique que M. Ghorbanifar, négociant spécialisé dans l'armement, était « devenu l'intermédiaire incontournable entre les ayatollahs et plusieurs pays occidentaux ». L'homme d'affaires aurait livré, au début 2000, des informations sur le député européen (RPF) Jean-Charles Marchiani, à l'un des directeurs adjoints de la DST, Jean-Jacques Martini, « devenu depuis 1988 son principal interlocuteur ». C'est ainsi qu'il aurait été établie la note qui met en cause M. Marchiani et sur le fondement de laquelle l'enquête a été ouverte.

● **Edouard Balladur** a estimé, mardi 8 janvier, qu'aucune rançon n'avait été versée pour la libération des otages du Liban. « A ma connaissance, il n'y a pas eu de rançon, le témoignage de l'entourage de Jacques Chirac est formel sur ce point », a déclaré l'ancien premier ministre sur TF1. Ministre des finances au moment de la négociation sur les otages (1986-1988), il a précisé qu'il n'aurait de toute façon « pas eu compétence pour payer une rançon de ce genre de façon occulte ».

## La Ville de Paris partie civile contre une association paramunicipale

LA VILLE DE PARIS s'est constituée partie civile, mardi 8 janvier, dans l'information ouverte par le parquet de Paris, le 6 décembre, pour « favoritisme, abus de confiance et détournements de fonds publics » contre l'Association pour l'information municipale (AIM), dissoute en décembre 1999. La chambre régionale des comptes avait alors, dans un rapport publié le 3 décembre 1999, révélé de nombreuses irrégularités entre la Ville et cette association, chargée, notamment, de la réalisation du magazine d'information municipale *Paris - Le Journal*. La prestation concernant le magazine n'avait fait l'objet d'aucune procédure d'appel d'offres. L'AIM aurait également, selon la chambre régionale des comptes, servi d'intermédiaire pour éponger le déficit de la SARL Paris-Média, chargée d'exploiter la station de radio Paris - Tour Eiffel, mise en liquidation fin 1999. Entre 1990 et 1998, l'AIM, successivement présidée par Jacques Chirac (jusqu'en 1991), Jean Tiberi et, enfin, Maurice Ulrich, actuellement conseiller à l'Elysée, avait reçu l'équivalent de 20,4 millions d'euros de subventions de la part de la collectivité parisienne.

## DÉPÊCHES

■ **LÉGISLATIVES** : Florence Parly, secrétaire d'Etat chargée du budget, sera candidate dans la première circonscription de l'Yonne, détenue par Jean-Pierre Soisson (apparenté DL), qui fut maire d'Auxerre de 1971 à 1998. Aux dernières élections municipales, en mars 2001, son successeur, Jean Garnault (UDF), avait été battu par un socialiste, Guy Férez.

■ **HOMMAGE** : le président de la République, Jacques Chirac, a fait fleurir la tombe de François Mitterrand, mardi 8 janvier, à Jarnac (Charente). Le premier ministre, Lionel Jospin, a également fait déposer une gerbe sur la tombe de l'ancien président, décédé il y a six ans.

■ **DROITE** : Edouard Balladur (RPR) souhaite que la droite et le centre s'engagent « tout de suite » en faveur de l'Union en mouvement (UEM), afin qu'« un grand parti » puisse voir le jour « immédiatement » après l'élection présidentielle. Faisant implicitement allusion aux ambitions personnelles d'Alain Juppé, M. Balladur a toutefois indiqué, sur TF1, qu'« il ne faudrait pas que [l'UEM] se transforme (...) en comité de soutien électoral pour 2002, et moins encore pour 2007 ».

# CERRUTI

# Soldes

Homme : 27, rue Royale, Paris 8<sup>e</sup>


Femme : 15, place de la Madeleine, Paris 8<sup>e</sup>  
17, avenue Victor-Hugo, Paris 16<sup>e</sup>  
42, rue de Grenelle, Paris 7<sup>e</sup>

L'impérissable BIBLIOTHÈQUE A COLONNADÉS®



de paringer®  
121, rue du Cherche-Midi  
75006 Paris - tél : 01 42 22 22 08

**Finsbury PROMOTIONS**  
The Smart Shoes HIVER



Chaussures de Luxe - Fabrication artisanale - Très vaste choix en demi-pointure et plusieurs largeurs - Montage cousu "Goodyear Véritable".

**Réductions sur tous les modèles**

- 22, avenue de l'Opéra, 75001 Paris
- 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris
- 3, rue de Rivoli, 75004 Paris
- 112 bis, rue de Rennes, 75006 Paris

www.finsbury-shoes.com



**ÉTHIQUE** Le gouvernement devait finaliser mercredi 9 janvier en fin de matinée, sur l'amendement à la proposition du député (DL) Jean-François Mattéi visant à s'opposer à l'arrêt Perruche

qui permet d'indemniser les enfants nés handicapés lorsqu'une faute médicale a privé la mère de la possibilité d'avorter. ● L'AMENDEMENT, discuté avec les représentants des

familles de handicapés et des médecins, interdit aux enfants de demander réparation. Les parents, en revanche, pourront continuer à le faire. ● MICHELLE GOBERT, juriste, pro-

fesseur émérite de l'université Paris-II-Assas, estime qu'interdire l'indemnisation de l'enfant « reviendrait à supprimer tout système de responsabilité ». ● MICHÈLE UZAN, chef du

service de gynécologie médicale à l'hôpital de Bondy (Seine-Saint-Denis), estime, elle, que cette « jurisprudence conforte l'idée qu'il y aurait un droit à l'enfant normal ».

# Le gouvernement veut apaiser l'émotion suscitée par l'arrêt Perruche

L'Assemblée nationale doit débattre, jeudi 10 janvier, d'un amendement gouvernemental sur la jurisprudence de la Cour de cassation. Ce texte interdit aux enfants nés handicapés à la suite d'une faute médicale ayant privé leur mère de la possibilité d'avorter de demander réparation aux praticiens

LIONEL JOSPIN devait rendre son arbitrage définitif, mercredi 9 janvier en fin de matinée, sur l'amendement destiné à contrer la jurisprudence Perruche de la Cour de cassation qui a accordé une indemnisation à un enfant né handicapé à la suite d'une faute médicale dans le diagnostic anténatal. Jusqu'à la dernière minute, le texte a été peaufiné au sein des cabinets des ministres de l'emploi et de la solidarité, et de la santé. Cet amendement à la proposition de loi du député (DL) des Bouches-du-Rhône, Jean-François Mattéi, devrait être débattu, jeudi 10 janvier à l'Assemblée nationale.

Ministre de l'emploi et de la solidarité, Elisabeth Guigou justifie la position gouvernementale par les craintes soulevées par l'arrêt Perruche dans les familles de personnes handicapées comme chez les médecins. « Fondées ou non, ces craintes existaient et il fallait y répondre », affirme la ministre. Après concertation avec les associations de parents d'enfants handicapés et les médecins, « nous avons élaboré un texte qui dit clairement dans quels

cas joue la responsabilité médicale [à l'égard des enfants], c'est-à-dire lorsqu'il y a une faute qui a provoqué le handicap, qui l'a aggravé ou ne l'a pas atténué, explique M<sup>me</sup> Guigou. Par ailleurs notre amendement précise que, dans les situations analogues à celle de la famille Perruche, seuls les parents peuvent demander une indemnisation, quitte à ce que cette indemnisation puisse bénéficier à leur enfant après leur décès et ne soit pas amputée par un recours des organismes sociaux. Nous réaffirmons également que nul ne peut être indemnisé du fait de sa naissance. »

## SITUATION « FAUTIVE »

La distinction est donc faite entre la situation dans laquelle l'enfant né porteur d'un handicap causé par l'acte médical pourra demander réparation du préjudice qu'il a subi, et celle où l'acte médical fautif n'est pas à l'origine du handicap puisqu'il préexistait. Dans ce dernier cas, comparable à celui de Nicolas Perruche, l'enfant né handicapé ne pourra pas être indemnisé. Le gouvernement a souhaité discuter de son amendement avec la

majorité, et notamment avec les parlementaires socialistes. Les délais nécessaires au rapprochement entre la rédaction gouvernementale et le point de vue de députés socialistes comme Jean Le Garrec, président de la commission des affaires sociales, ou Jean-Marc Ayrault, président du groupe socialiste, ont quelque peu retardé la mise au point du texte définitif.

La forme de l'indemnisation à laquelle peuvent prétendre les parents et les limites de la responsabilité médicale ont été les points les plus discutés. Claude Évin, député (PS) de Loire-Atlantique, aurait préféré « un texte simple » : « Si on ne souhaitait pas que se renouvellent des "arrêts Perruche", il fallait un amendement se limitant à dire qu'un enfant né avec un handicap parce que sa mère n'a pas été informée à la suite d'une faute ne peut demander à être indemnisé. Cela, sans entrer dans d'autres considérations. » Claude Évin trouve « très dangereuse » la suppression de la possibilité d'actions récursoires des organismes sociaux, car « elle supprimerait dans le cas d'accidents

de la naissance fautifs un mécanisme très ancien maintenu pour d'autres accidents médicaux fautifs. »

Les intentions affichées par le gouvernement ont en tout cas mis du baume au cœur des parlementaires qui souhaitaient mettre un terme à la jurisprudence Perruche. Le premier à savourer la situation est Jean-François Mattéi : « Cela confirme la justesse de mon regard. Je me félicite de voir le gouvernement à présent convaincu qu'il faut légiférer. Je me réjouis, enfin, du large consensus qui se dessine. » Même si le dispositif gouvernemental ne le satisfait pas pleinement, Jean-François Mattéi estime qu'« il faut laisser ce texte aller au Sénat, où il pourra être amendé et amélioré. » De même George Sarre, du Mouvement des citoyens, estime que, sous réserves que le texte définitif respecte bien les intentions annoncées, l'amendement du gouvernement « correspond très exactement à la proposition de loi » qu'il avait déposée. Les associations de familles de personnes handicapées affichent également leur satisfac-

tion devant la prise de position du gouvernement. Président de l'Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (Unapei), Patrick Gohet trouve que « ce dispositif va dans le bon sens et paraît plus opérationnel que la proposition de Jean-François Mattéi. Nous restons attentifs, car la discussion n'est pas close entre le gouvernement et sa majorité ». « Néanmoins, ajoute Patrick Gohet, la représentation nationale devrait l'adopter à la plus large majorité possible. Ce serait une bonne manière faite aux familles de personnes handicapées et un signe très positif. »

## « UN BON COMPROMIS »

Marie-Sophie Dessaulle, présidente de l'Association des paralysés de France (APF), se dit « globalement assez favorable à l'amendement du gouvernement », qui est « un bon compromis ». Selon elle, avec la suppression des possibilités de recours par les organismes sociaux, « le montant de l'indemnisation sera donc moindre, ce qui devrait rassurer les médecins ».

Néanmoins, s'interrogeant sur la situation des personnes handicapées du fait d'une faute, la présidente de l'APF souhaite que l'on aille plus loin dans le domaine de la solidarité : « Nous privilégions la logique de solidarité et sommes favorables à la création d'un nouveau risque "dépendance" pris en charge par les organismes sociaux. » Tout en étant partagé, l'accueil est plutôt positif auprès du Collectif contre l'handiphobie. Son président, Xavier Mirabel, déclare que « l'on ne peut être que satisfait de voir le principe de la proposition de loi de Jean-François Mattéi repris dans l'amendement ». En revanche, M. Mirabel « ne trouve pas très bonne » la partie concernant la possibilité d'indemnisation pour les parents, « car on sous-entend que la naissance handicapée représente un préjudice pour les parents ». Lui aussi défend la logique de la solidarité nationale plutôt que celle de l'indemnisation par les compagnies d'assurances, qui, selon lui, « privatise le risque du handicap ».

P. Be.

Michelle Gobert, professeur émérite de l'université Paris-II

## « Toute faute engage la responsabilité de celui qui l'a commise »

« Quelle interprétation faites-vous de l'arrêt Perruche ?

– L'arrêt Perruche est parfaitement clair : il a admis qu'une indemnité puisse être accordée personnellement à l'enfant né handicapé, alors qu'une faute médicale a été commise pendant la grossesse de sa mère. Pour comprendre cette décision, il faut revenir aux principes juridiques. En 1936, la Cour de cassation a décidé qu'un contrat se forme entre le praticien et son malade. Non pas pour le guérir mais pour lui donner, selon la formule consacrée, des « soins consciencieux, attentifs et conformes aux données de la science acquise ». L'obligation d'information des médecins à l'égard de son patient est le pivot de ce contrat. Si cette obligation d'information n'est pas respectée, elle entraîne la responsabilité des médecins pour faute.

» Dans le cas de M<sup>me</sup> Perruche la responsabilité des médecins était engagée puisque la mère n'a pas été prévenue du handicap de son enfant, et donc a été privée de son choix d'avorter ou non. Le changement vient que l'indemnisation a été étendue à l'enfant lui-même. La Cour de cassation a en effet appliqué une règle constante : si la violation d'un contrat porte préjudice à un tiers, ce dernier a aussi droit à réparation. Certains de mes collègues juristes critiquent cependant l'arrêt Perruche, en affirmant qu'il n'existe pas de lien de causalité entre la faute du médecin et le handicap, qui aurait une cause « naturelle » ou biologique. Pourtant la jurisprudence décide que, en cas de concomitance entre une cause naturelle et une faute, l'auteur de la faute reste entièrement responsable.

– Certains interprètent l'arrêt comme la reconnaissance, par la Cour de cassation, d'un « préjudice de vie ». Qu'en pensez-vous ?

– Cette interprétation est totalement erronée et abusive. Le préjudice réparé par la Cour n'est pas celui d'être né, mais le handicap grave dont l'enfant souffre, ce même handicap dont on n'hésite pas un instant à indemniser les parents. Tout le problème est venu précisément de ce que l'on a glissé du handicap, seul évoqué par la Cour de cassation, au « fait de naître ». En effet, dans ces affaires, il est évident que si l'on reconnaît que le dommage subi par les parents tient au handicap de leur enfant, on doit reconnaître, a fortiori, celui de l'enfant, au premier chef concerné. Dès lors, de deux choses l'une : ou bien on indemnise les parents et l'enfant pour le même handicap, vécu simplement de manière différente par les uns et par l'autre ; ou bien on n'indemnise personne. Chacun sent bien alors que cela conduit à revenir sans le dire sur la législation qui a introduit en 1975

la possibilité pour les femmes de demander l'IVG.

– Que pensez-vous des craintes des échographistes sur le fait que l'arrêt Perruche leur impose une obligation de résultats ?

– Elles me paraissent infondées. Les praticiens ne sont pas tenus de guérir mais de donner des soins, comme je l'ai déjà rappelé. Ils sont tenus non à une obligation de résultats mais à une obligation de moyens : autrement dit, pour engager leur responsabilité, une faute doit être prouvée. Or, dans toutes les espèces dont a eu à connaître la Cour de cassation, des fautes très graves des praticiens étaient démontrées. Dès lors, prétendre que, avec ces arrêts, on entraîne une obligation de résultat est ignorance ou provocation. Je remarque d'ailleurs que ce sont les échographistes qui sont montés au créneau alors que, dans les six affaires dont a eu à connaître l'assemblée plénière, trois seulement les concernent dans lesquelles leur responsabilité n'a pas été retenue. La réalité est que, littéralement affolés par leurs assureurs, ils essayent de faire croire que la justice les traite comme infailibles, ce qui n'est pas le cas.

» On leur demande seulement de ne pas dire, par exemple, qu'ils ont vu des bras lorsque l'enfant naît sans, mais de dire qu'ils ne sont pas en mesure de voir. Cela implique du temps et un matériel extrêmement performant, d'où l'impérieuse nécessité de revoir fortement à la hausse la cotation des échographies anténatales.

– Que pensez-vous de l'idée de faire endosser à la solidarité nationale l'indemnisation des enfants nés handicapés à la suite d'une faute médicale ?

– Je trouve cela anormal car cela reviendrait à supprimer tout système de responsabilité, alors que toute faute engage la responsabilité de celui qui l'a commise. Au-delà, je suis frappée par la violence des réactions qu'a suscitées l'arrêt Perruche chez les praticiens. Certains échographistes ont affirmé que, s'ils n'obtenaient pas satisfaction le 10 janvier, lors du nouveau débat, tous les cabinets fermeraient et tous les médecins des centres de diagnostic prénatal démissionneraient en bloc. Cela revient à prendre les femmes en otage.

» Il faut enfin dénoncer la situation extrêmement difficile vécue par les handicapés et leurs familles sans aide matérielle suffisante et sans structures d'éducation spécialisées. Les pouvoirs publics ont trop longtemps négligé ce problème, qui est devenu de société. La solidarité nationale devra certainement intervenir. »

Propos recueillis par Cécile Prieur

Michèle Uzan, chef du service de gynécologie médicale à l'hôpital Jean-Verdier de Bondy

## « Les carences des politiques vont pousser les parents à porter plainte »

« Comment avez-vous interprété l'arrêt Perruche et la jurisprudence établie par la Cour de cassation ?

– Comme la plupart de mes confrères, j'ai eu le sentiment que le fond du problème est que notre société ne prend pas en charge les personnes handicapées de manière digne, équitable et solidaire. Partant d'un bon sentiment, les juges de la Cour de cassation ont pensé que les assureurs des médecins pourraient pallier cette carence. Ce faisant, cette juridiction a induit une disproportion énorme entre l'erreur qui peut être commise lors d'un examen diagnostique, en particulier échographique, et les conséquences pour le médecin qui a accompli cet acte. Les juges n'apprécient plus l'intensité de la faute, mais l'intensité des conséquences pour l'enfant qui est né handicapé. Cela peut entraîner des décisions injustes. Un médecin pourrait avoir mal fait son travail et provoqué une fausse couche lors d'une amniocentèse, et un autre praticien aurait pu commettre l'erreur de ne pas proposer de faire cet examen parce qu'il n'aurait pas vu une petite malformation cardiaque à l'échographie, possiblement associée à une trisomie 21 ; les conséquences en termes de réparation pourraient être beaucoup plus lourdes dans le second cas que dans le premier.

» Les carences des politiques vont pousser les parents d'enfants handicapés, qui sont confrontés à d'énormes difficultés, à porter plainte. Dans mon service, nous recevons des demandes de dossier médical pour des enfants nés handicapés âgés à présent de seize ans, dans le cadre de plaintes déposées contre mon prédécesseur, tout simplement parce que la Sécurité sociale prend mal en charge un fauteuil roulant et que la famille essaye d'obtenir une indemnisation pour couvrir ces frais.

– Estimez-vous, à l'instar d'un certain nombre d'associations de parents d'enfants handicapés, que la jurisprudence Perruche porte atteinte à la dignité humaine et présente le risque d'une dérive eugéniste ?

– Assurément oui. Elle conforte l'idée qu'il y aurait un droit à l'enfant normal. Par ailleurs, elle conduira à proposer davantage d'interruptions de grossesse. Cela peut être le cas lors d'une échographie au quatrième mois de la grossesse, devant une petite dilatation des ventricules cérébraux, anomalie morphologique dont nous sommes incapables de préciser le retentissement ultérieur chez l'enfant.

– Qu'est-ce que la jurisprudence Perruche a changé dans la pratique médicale ?

– Dans le domaine de l'échographie anténatale, la France occupe un très haut niveau. Avant l'arrêt Perruche, il existait un accord tacite : il y a un contrat entre le médecin et la femme, mais pas entre le médecin et l'enfant à naître. Il est inacceptable d'étendre à la descendance les conséquences d'une erreur de diagnostic. Par ailleurs, la jurisprudence Perruche va augmenter très fortement le recours à l'amniocentèse, un examen qui peut découvrir des anomalies mais qui est grevé d'un pourcentage non négligeable de fausses couches provoquées alors que l'enfant était indemne et parfaitement viable. On évolue vers une médecine

défensive qui se substitue au contrat moral et au dialogue avec la femme enceinte. Là encore, le recours à l'amniocentèse va être favorisé. Nous pourrions ainsi perdre tout le bénéfice des avancées médicales françaises.

– Ne craignez-vous pas qu'en demandant à être protégés face aux demandes de réparation pour les enfants nés handicapés après une faute médicale les médecins ou certains d'entre eux ne constituent une profession à part, exonérée d'au moins une partie de ses responsabilités ?

– Les médecins ne refusent pas d'assumer le caractère fautif d'un acte eu égard aux bonnes pratiques. S'il y a une faute, il doit y avoir sanction. Un diagnostic mal fait, une information non délivrée à la

patiente, ont comme conséquence pour cette dernière un préjudice moral qui doit être réparé. Il en va différemment pour l'erreur commise lors d'une échographie, qui ne crée pas l'anomalie à l'origine du handicap. Un médecin peut être parfaitement compétent en échographie, avoir passé des examens, suivi une formation continue et disposer d'un matériel de bonne qualité, il n'en demeure pas moins que seulement 60 % des malformations sont vues lors de cet examen et qu'il y a environ 20 % d'erreurs commises à cette occasion. C'est aussi pour cela qu'il est impossible d'imposer une obligation de résultat. »

Propos recueillis par Paul Benkimoun

PINK

Thomas Pink, Jermyn Street LONDON

SOLDES

CHEMISES ET ACCESSOIRES

JUSQU'À -50%

A PARTIR DU 9 JANVIER 2002

OUVERTURE EXCEPTIONNELLE LE

13 JANVIER 2002

19, rue François 1er, 75008 Paris

01.47.23.72.00

Galeries Lafayette Homme 40 Bld Haussmann 75009 Paris

01.40.82.96.89

# Une mère condamnée en appel à six mois de prison avec sursis pour le vol de marchandises avant Noël

Agnès Bachelard, vingt-cinq ans, avait été dispensée de peine en première instance

La cour d'appel de Lyon a condamné, mardi 8 janvier, à six mois de prison avec sursis Agnès Bachelard, qui avait volé des jouets et de la nour-

riture dans une grande surface de la banlieue lyonnaise pour offrir à ses sept enfants « un vrai Noël ». En première instance, le procureur de la

République avait invoqué l'« état de nécessité ». La jeune femme avait finalement été reconnue coupable de vol, mais dispensée de peine.

## LYON

de notre correspondante  
« J'ai tenté le tout pour le tout, parce que j'avais envie d'offrir un vrai Noël à mes enfants comme dans n'importe quelle famille. » Frêle silhouette engoncée dans une énorme doudoune, Agnès Bachelard, vingt-cinq ans, n'a pas réussi à convaincre les magistrats de la cour d'appel de Lyon. La jeune femme, qui vit avec son compagnon et ses sept enfants dans un camp de gens du voyage à Rillieux-la-Pape (Rhône) et reçoit le RMI et les allocations familiales, a été condamnée, mardi 8 janvier, à six mois d'emprisonnement avec sursis et cinq ans de privation de droits civils, pour avoir, le 21 décembre 2000, dans une grande surface de Caluire, rempli son chariot de jouets et de confiseries, pour une valeur de 609,80 euros, avant de se faufiler entre deux caisses fermées, sans payer, puis d'être arrêtée par deux vigiles.

Le 24 avril 2001, devant le tribunal de grande instance de Lyon, Agnès s'était présentée sans avocat. Le substitut du procureur, Albert Lévy, avait, lors de ses réquisitions, pris la défense de la jeune femme, demandant sa relaxe au nom de l'« état de nécessité », une notion juridique défendue au XIX<sup>e</sup> siècle par le juge Magnaud. Ce dernier avait prononcé la relaxe de Louise Ménard, une mère de famille jugée pour avoir volé du pain pour nourrir ses enfants. Cette notion avait été à nouveau soulevée en février 1997 devant le tribunal de Poitiers. Les juges de première instance avaient écarté cette notion, jugeant Agnès coupable de vol mais la dispensant de peine. Le lendemain du jugement, le procureur de la République, Christian Assenfratz, avait interjeté appel.

Très attendue, la décision des magistrats de la cour d'appel contredit point par point l'audience et le juge-

ment de première instance. L'avocat général a pris soin de rectifier la thèse d'Albert Lévy. « Le vol était constitué, réfléchi, pensé, fait en connaissance de cause. Le ministère public, en première instance, avait sollicité la relaxe. Cette argumentation juridique blesse le droit », a énoncé Jean-Paul Bazelaire, avant d'écartier toute possibilité de dispense de peine, « infondée dans le dossier ».

## SOULAGÉE

Pour l'avocat d'Agnès, Hervé Banbanaste, il y a bien eu « nécessité pour cette femme honnête d'offrir un Noël à ses enfants, pour ne pas se sentir dévalorisée ». Incrédule, le président Grégoire Finidori s'est interrogé sur la nécessité de remplir le chariot « de filtre à air, de bougies de chauffage, d'huile de chaîne ». « C'est parce que ma voiture ne démarrait pas le matin », a répondu Agnès.

A l'énoncé de la décision, la jeune femme s'est dite soulagée, craignant une peine plus lourde. Son avocat, soutenu par quelques confrères, continuait cependant de s'interroger sur les raisons d'une telle audience. Procès à caractère politique ou pédagogique pour réfléchir à la notion de nécessité dans une société de consommation ? Procès de la misère ? Procès entre magistrats ? Les avocats étaient en tout cas d'accord pour affirmer qu'une telle affaire aurait dû être portée devant une maison de justice et non devant un tribunal de grande instance, et encore moins devant une cour d'appel. Seule Agnès semblait trouver normale la décision du procureur de la République de faire appel. « S'il avait laissé cette décision comme ça, tout le monde allait prendre des Caddie pour faire la même chose... »

Sophie Landrin

## L'académicien Jean-Marie Rouart jugé pour diffamation dans l'affaire Omar Raddad

JEAN-MARIE ROUART a le verbe haut et une idée fixe : Omar Raddad est innocent et, selon lui, le jardinier marocain a été injustement condamné, en 1994, pour le meurtre de sa patronne Ghislaine Marchal. « Je suis convaincu à 100 % de son innocence et plus personne, en France, ne croit à sa culpabilité », a soutenu, sur un ton définitif, le journaliste et écrivain, membre de l'Académie française, mardi 8 janvier, devant la 17<sup>e</sup> chambre correctionnelle du tribunal de Paris. Poursuivi pour diffamation par la famille de la victime, que M. Rouart accuse d'avoir « orienté » l'enquête vers Omar Raddad, le directeur du *Figaro littéraire* a une nouvelle fois défendu la thèse de l'erreur judiciaire et du « complot ».

A la tête d'un comité d'écrivains qui soutient la cause du jardinier, M. Rouart figure au premier rang des personnalités qui ont mené une campagne pour disculper celui qui a toujours nié avoir tué sa patronne. La polémique judiciaire et médiatique a été relancée par la grâce partielle d'Omar Raddad, puis par sa libération, en 1998. La demande de révision de son procès a été

jugée recevable, le 25 juin 2001, et transmise à la chambre criminelle de la Cour de cassation, qui devrait rendre sa décision dans les prochains mois.

## « MENSONGE ABSOLU »

L'académicien a profité de ce rebondissement pour relancer sa campagne en rééditant, en juin 2001, son ouvrage, *Omar, la construction d'un coupable*, assorti d'une nouvelle préface dans laquelle il réaffirme la théorie du complot. Le lendemain de la décision de la commission de révision, l'écrivain signait, dans *Le Figaro*, un éditorial de la même veine. « Il y a eu complot et obstruction », assénait M. Rouart, en ajoutant que la famille de M<sup>me</sup> Marchal avait « orienté, depuis le début de l'affaire, les soupçons vers Omar Raddad ».

M<sup>re</sup> Georges Kiejman, défenseur de la famille de la victime, a accusé l'académicien de « mensonge absolu ». Il lui a reproché de reprendre à son compte, sans le dire directement, une des thèses défendues par les partisans du jardinier, qui accu-

sent les proches de la victime et son fils, Christian Veilleux, en particulier, d'être mêlés à la mort de M<sup>me</sup> Marchal. Devant le tribunal, M. Rouart a, lui, réitéré ses accusations, en affirmant qu'« il est exorbitant qu'une famille dise qui est coupable ou pas et fasse la justice ». Il s'est néanmoins montré bien en peine d'apporter des éléments concrets sur l'implication de la famille dans le complot qu'il dénonce. Le journaliste et écrivain s'est noyé dans des explications confuses, parlant d'un « complot inconscient » et du poids d'une « technocratie ». Le procureur de la République, Christian Ligneul, a reproché à l'académicien « d'ergoter sur les mots ». « J'ai eu honte pour vous », a lâché le représentant du parquet avant de demander au tribunal d'entrer en voie de condamnation, sans requérir de peine précise. M<sup>re</sup> Thierry Lévy, l'avocat de M. Rouart, a essayé de plaider « la totale et absolue bonne foi » de son client, victime, selon lui, d'une âme de justicier n'écoulant que son cœur. Jugement le 19 février.

Frédéric Chambon

## M<sup>me</sup> Tiberi « conteste formellement » toute fraude dans l'affaire des faux électeurs

POUR LA PREMIÈRE FOIS, Xavière Tiberi a accepté de s'expliquer, lundi 7 janvier, dans le cabinet du juge Jean-Paul Valat, qui instruit l'affaire des faux électeurs du 5<sup>e</sup> arrondissement dans laquelle l'épouse de l'ancien maire de Paris est poursuivie depuis le 4 juillet 2000 pour « manœuvres frauduleuses de nature à porter atteinte à la sincérité d'un scrutin ». Lors de son interrogatoire de première comparution, M<sup>me</sup> Tiberi avait refusé de répondre au magistrat, invoquant l'absence dans le dossier de certaines pièces. Mais, depuis, la procédure a été validée par la Cour de cassation (*Le Monde* du 1<sup>er</sup> novembre 2001). Lundi, M<sup>me</sup> Tiberi a déclaré : « Je conteste formellement qu'il y ait eu un système de fraude » portant sur des inscriptions irrégulières sur

les listes électorales. « Je ne connais pas de cas de ce type », a-t-elle déclaré. « Je connais des tas de gens et même des magistrats qui n'habitent pas là où ils votent. De façon générale, on parle de négligence mais, quand c'est dans le 5<sup>e</sup> arrondissement de Paris, on parle de fraude », a-t-elle précisé. « Je ne vois pas à quoi aurait pu servir une telle pratique, dans la mesure où Jean Tiberi a toujours été élu largement, a ajouté M<sup>me</sup> Tiberi. Il a presque toujours été élu au premier tour, et même aux dernières élections, alors qu'il y a eu 15 ou 19 000 radiations et 10 000 nouvelles inscriptions et que son propre parti lui a opposé un candidat, il a été élu au second tour avec presque 55 % des voix. » M<sup>me</sup> Tiberi a par ailleurs contesté avoir un rôle actif à la mairie du 5<sup>e</sup> : « Je ne suis pas élue, je ne

suis pas fonctionnaire. Je n'ai aucun pouvoir à la mairie », a-t-elle assuré.

## « JE N'AVAIS AUCUN TITRE »

M<sup>me</sup> Tiberi a également démenti jouer un rôle dans les attributions de logements dans l'arrondissement : « Il y a une commission d'attribution et je n[en] fais pas partie », a-t-elle indiqué. « Il est arrivé qu'on me demande comment il fallait faire pour obtenir un logement, a-t-elle néanmoins précisé. Je répondais qu'il fallait s'inscrire au fichier des mal-logés et qu'ensuite le dossier passait devant la commission d'attribution. »

Le juge Valat a soumis à M<sup>me</sup> Tiberi la déposition de Jocelyne Mathias, ancienne employée au bureau des élections, qui a déclaré que l'épouse du maire du 5<sup>e</sup> avait exercé des pres-

sion sur Olivier Favre - chef du bureau des élections de 1993 à 1999 - et Raymond Nentien - ancien secrétaire général de la mairie du 5<sup>e</sup> mis en examen dans le dossier - afin d'obtenir des inscriptions frauduleuses. « Je n'ai jamais exercé la moindre pression sur quiconque. D'ailleurs, je n'avais aucun titre. [...] Il aurait suffi à ces employés de m'envoyer promener. Ces employés sont manipulés », a-t-elle affirmé. Questionnée sur l'identité du « manipulateur », M<sup>me</sup> Tiberi a répondu : « C'est autour de Raymond Nentien que ça tourne. » Xavière Tiberi a enfin jugé être victime d'une « manipulation » et d'« affabulations ». « C'est une cabale, mais je ne sais pas qui la dirige », a-t-elle conclu.

Fabrice Lhomme

## Le gouvernement veut relancer l'adoption des enfants étrangers

Leur nombre n'a cessé de diminuer depuis trois ans

LA CHUTE est continue. 3 777 enfants étrangers ont été adoptés par des Français en 1998. 3 528, en 1999. Seulement 2 964 en 2000. Principal mode d'accès à l'adoption pour les Français, du fait de la diminution régulière du nombre de pupilles de l'Etat, l'adoption internationale est en crise en France. Pour la relancer, Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères, et Ségolène Royal, ministre de la famille, devaient conjointement exposer en conseil des ministres, mercredi 9 janvier, un ensemble de mesures.

Un décret sera publié avant le fin janvier qui reformule les associations autorisées et habilitées pour l'adoption (OAA). Il s'agit de « moderniser et professionnaliser » ces associations privées, anciennes « œuvres d'adoption », censées aider les parents dans leurs démarches. En échange d'un soutien financier accru de l'Etat, leurs intervenants seront soumis à une obligation de formation, et leur fonctionnement devra gagner en transparence : les seuls critères de sélection des parents désormais acceptés seront ceux fixés par les pays d'origine des enfants, et non, par exemple, des critères religieux. Des frais ne pourront être demandés aux parents que si les recherches en vue d'une adoption sont réellement lancées, et non plus pour la simple constitution d'un dossier.

« Aujourd'hui, 60 % des adoptions sont le fruit de démarches individuelles, rappelle Ségolène Royal. Il faut maintenant avoir le courage de dire que des OAA plus crédibles peuvent faciliter les adoptions internationales,

car les gouvernements apprécient d'avoir des interlocuteurs permanents, reconnus, avec qui des liens se tissent. » Autre réforme d'importance annoncée : celle de la Mission de l'adoption internationale (MAI), structure interministérielle rattachée au ministère des affaires étrangères. « Il faut améliorer l'accueil des parents, que l'on réponde au téléphone, aux courriers. La MAI doit redevenir un service public au service du public », pose comme objectif M<sup>me</sup> Royal. Cinq nouveaux postes seront créés à Paris, le site Internet sera renforcé, et chaque département se dotera d'un correspondant de la MAI.

Une cellule d'urgence verra le jour à la MAI pour traiter du problème du blocage de l'adoption au Vietnam (*Le Monde* du 22 octobre 2001) qui contribue à la diminution de l'adoption internationale en France. Les mille familles qui attendent un enfant vietnamien seront reçues et informées de l'état d'avancement de leur dossier. L'Etat prendra en charge la constitution d'un nouveau dossier pour les familles qui accepteraient de se réorienter vers un autre pays. « Et la question des dons aux orphelins vietnamiens, principale cause du blocage actuel, sera posée aux familles qui décideront de poursuivre », précise M<sup>me</sup> Royal. Ceci quitte à prévoir un système de péréquation entre familles et l'utilisation d'une part des sommes versées au Vietnam par la France au titre de la politique de coopération.

Pascal Krémer

## Vache folle : l'afssa favorable à un abattage non systématique

MARTIN HIRSCH, directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a rendu public, mercredi 9 janvier, un avis qui devrait permettre au gouvernement de pouvoir modifier les règles de police sanitaire vis-à-vis des troupeaux de bovins dans lesquels un cas de maladie de la vache folle a été identifié. Saisie de cette question par le ministère de l'agriculture, l'afssa émet un avis favorable à la proposition d'exclure de l'abattage et de la destruction les animaux nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2002, « hormis les descendants des femelles atteintes par l'encéphalopathie spongiforme bovine ». L'abattage systématique des troupeaux concernés par la maladie de la vache folle est en vigueur depuis 1991. Jean Glavany, ministre de l'agriculture, a indiqué qu'il allait maintenant saisir de cette question le Conseil national de l'alimentation.

## Le CSM sanctionne le juge Renard

LE CONSEIL supérieur de la magistrature (CSM), statuant, mercredi 9 janvier, en formation disciplinaire, a sanctionné par une « réprimande avec inscription au dossier » le doyen des juges d'instruction de Nice, Jean-Paul Renard, pour avoir « frauduleusement utilisé les pouvoirs qu'il tenait de ses fonctions à des fins privées étrangères à ses missions ». Le 13 décembre 2001, le ministère de la justice avait demandé le « déplacement d'office » du juge Renard, mis en examen le 28 septembre par le juge parisien Jean-Baptiste Parlos pour « faux et usage de faux » et « violation du secret professionnel ». En 1998 et 1999, le magistrat aurait transmis à la Grande Loge nationale française (GLNF), à laquelle il appartenait, des informations extraites du bulletin numéro un du casier judiciaire, accessible aux seuls magistrats et officiers de police judiciaire. La sanction du CSM est la plus faible prévue par le statut de la magistrature.

Actifed Jour & Nuit formule modifiée.

Le rhume revient, Actifed Jour & Nuit aussi.

Disponible sans ordonnance.



Ceci est un médicament réservé à l'adulte, contenant du paracétamol. A prendre avec un verre d'eau. Lire la notice. Demandez conseil à votre pharmacien. Si les symptômes persistent, consultez votre médecin. Visa GP n° 0806G01N403.

# La métropole lilloise se dessine un avenir à l'horizon 2015

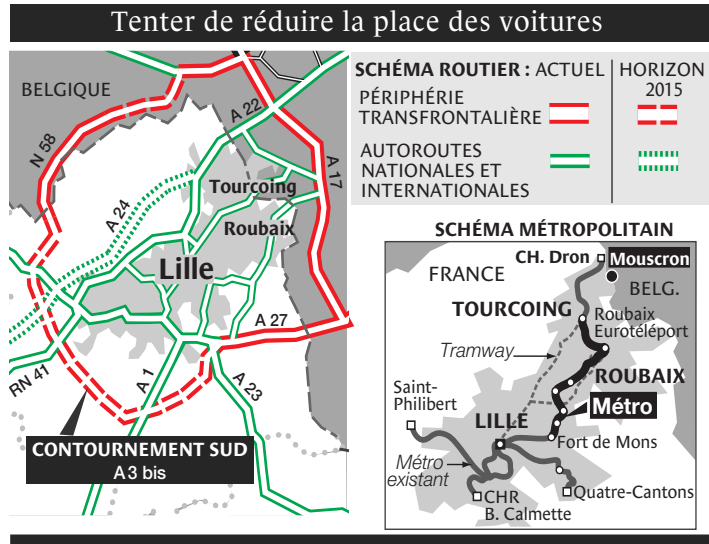
Le schéma directeur de l'agglomération va être soumis aux collectivités, puis à l'avis des habitants. Si les élus Verts ont fortement contribué à son élaboration, ils ont pourtant refusé de voter le document, estimant que les déplacements en automobile conservent une part encore trop belle

## LILLE

de notre correspondant régional  
Quelle sera la physionomie de la métropole lilloise en 2015 ? Comment y vivra-t-on, y travaillera-t-on, s'y déplacera-t-on ? Durant toute l'année 2002, le projet de schéma directeur que leurs élus viennent d'approuver va être soumis aux collectivités et organismes concernés avant d'être, à partir de cet été, mis à la disposition du public dans toutes les mairies de l'arrondissement de Lille. Les responsables du bassin minier et des agglomérations belges de la zone d'influence lilloise seront aussi consultés. La version définitive, éventuellement amendée au vu des avis prononcés, devrait être adoptée avant le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Ce document est né après cinq ans de péripéties politico-judiciaires et un solide exercice de réflexion mené par tous les élus, sous l'aiguillon des Verts, qui s'y sont beaucoup investis. Le feuilleton commence le 19 décembre 1996, quand le syndicat mixte de l'arrondissement de Lille (1,2 million d'habitants, 124 communes dont les 85 de la communauté urbaine, rassemblant à elles seules 92 % de la population) approuve un projet de schéma directeur de développement et d'urbanisme (SDDU) qui fait bondir les défenseurs de l'environnement. Ce document prévoit, en effet, un contournement autoroutier qui traverse en leur milieu des champs captants alimentant une nappe phréatique au sud de Lille.

Selon les opposants, ce tracé menacerait 35 % des réserves en eau de la ville. Le SDDU est adopté à



une large majorité en décembre 1997, mais le tribunal administratif, saisi par les associations de défense de l'environnement, l'annule en mai 2000. Les élus décident alors de revoir leur copie de fond en comble : « Le SDDU de 1997 était une adaptation rapide du schéma de 1994 et portait encore la marque du développement passé », explique Marc-Philippe Daubresse, député (UDF) et vice-président chargé de ce dossier à la communauté urbaine.

## MÉTROPOLÉ EUROPÉENNE

En quelques années, la situation avait profondément changé. Un plan de déplacement urbain (PDU) destiné à favoriser les transports en commun avait été élaboré. La région avait subi une profonde mutation industrielle et économique. Enfin, grâce aux effets con-

joint du tunnel sous la Manche et du croisement à Lille des lignes TGV Paris-Londres et Paris-Bruxelles, la capitale des Flandres se découvrait « métropole européenne transfrontalière ».

En dix-huit mois seulement, avec l'aide active des techniciens de l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole, le dossier a été totalement remis à plat. Les Verts – qui disposent de dix élus à la communauté urbaine et de cinq au syndicat mixte – ont largement participé à ce travail. « Nous avons déposé soixante-dix amendements, dont un certain nombre ont été intégrés », se réjouit Eric Quiquet, adjoint au maire de Lille et conseiller communautaire. Outre la protection des ressources en eau, la « meilleure intégration dans l'environnement

des espaces à vocation économique » et l'attention portée aux espaces naturels, les Verts se félicitent des avancées obtenues en matière d'urbanisme et de politique des transports.

C'est ainsi, par exemple, que le SDDU reprend la notion de « ville renouvelée ». Mise en œuvre depuis plusieurs années par la communauté urbaine, à Roubaix et Tourcoing notamment, cette politique consiste à privilégier la restauration ou la reconstruction de l'habitat ancien dégradé et la reconquête des friches industrielles en ville. Le SDDU préconise de la pérenniser en réalisant les deux tiers de l'effort de construction dans le tissu urbain existant afin de limiter l'extension de l'agglomération en périphérie.

## PAS DE RUPTURE

Le document propose, par ailleurs, un « nouveau scénario pour les déplacements en 2015 », dont le but est de faire passer la part des transports en commun de 8 % à 15 %. Le métro, qui dessert déjà toute l'agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing, devrait être prolongé vers Mouscron et la partie belge de la métropole. Le réseau de TER – un des points forts de la politique des transports de la région Nord - Pas-de-Calais – devrait être renforcé par un réseau de « tram-trains » inspiré de ceux de Karlsruhe (Allemagne) ou Manchester (Angleterre). Des tramways capables de circuler aussi bien en ville que sur les voies ferrées desserviront toute la métropole, en étoile, sur un rayon d'une vingtaine de kilomètres. Enfin, l'in-

termodalité sera favorisée pour le transport de marchandises.

S'il reconnaît que ces mesures représentent « une évolution intéressante sur le développement durable », M. Quiquet déplore que ce projet continue d'accorder « une place excessive » à la route. Les Verts ont décidé de voter contre ce document qu'ils ont, pourtant, largement contribué à amender, mais qu'ils qualifient aujourd'hui de « schizophrène ».

« autoroute ferroviaire » nord-sud qui n'est, malheureusement, pas susceptible de voir le jour au cours de la prochaine décennie. Les Verts rétorquent que, en attendant, seule une politique volontariste de restriction de la place dévolue à la route est susceptible de favoriser le recours aux transports en commun.

« Si nous sommes d'accord pour restreindre, à terme, l'usage de la voiture, je ne peux pas vous suivre sur cette politique de rupture qui

## 44 000 hectares de terres agricoles

Contrairement à sa – mauvaise – réputation, la métropole lilloise est très verte. Sur les 88 000 hectares, pourtant densément peuplés (1 340 habitants au kilomètre carré en moyenne) qu'elle occupe, 44 000 sont des terres agricoles, où travaillent 4 986 personnes, réparties sur 1 547 exploitations. Ce secteur d'activité dynamique est favorisé par des conditions climatiques et un sol – le loess – favorables. L'environnement périurbain, dont les agriculteurs savent exploiter les avantages – vente directe de légumes, de produits laitiers ou horticoles, gîtes ruraux – constitue aussi pour eux une pression et une menace : si leur zone d'activité n'est réduite que de 100 hectares par le nouveau SDDU, ils entendent défendre leur pré carré et l'ont fait savoir par quelques défilés de tracteurs. Le président de la communauté urbaine, Pierre Mauroy, leur a promis d'organiser avec eux, cette année, un colloque consacré à l'avenir de l'agriculture périurbaine. – (Corresp. rég.)

Le point de friction principal porte sur le maintien du tracé de l'A 24, destinée à détourner à l'ouest de Lille le trafic de l'A 1 et de l'A 25 à destination de la Belgique. Il s'agit, pour ses promoteurs, d'éviter l'engorgement de la métropole par un trafic – notamment de poids lourds – en augmentation constante. La seule alternative pourrait être, selon eux, une utilisation massive du ferroutage, via une

serait génératrice d'une pagaille monstre », leur a répondu Pierre Mauroy. « Ne nous découragez pas de prendre vos idées en considération », a ajouté le président (PS) de la communauté urbaine, avant de les exhorter, en vain, à s'abstenir. Les Verts comptent bien poursuivre la polémique durant toute cette année de consultation.

Jean-Paul Dufour

## Réhabiliter l'habitat ouvrier, patrimoine des villes du Nord

### ROUBAIX

de notre correspondant  
En matière de réhabilitation d'habitat ouvrier, Lille veut désormais s'inspirer de politiques menées chez ses proches voisins. Depuis le début de l'année 2001, « un dispositif exceptionnel, dérogatoire et unique à cette échelle », s'applique à dix secteurs, parmi les plus dégradés en matière de logements privés anciens, que comptent Roubaix, Tourcoing et Wattrelos. Dans le cadre du grand projet de ville (GPV), ils bénéficieront d'un investissement estimé à plus de 152 millions d'euros, dont un tiers d'aides publiques.

La rénovation du parc privé ancien est une des questions les plus épineuses de ces villes. Au XIX<sup>e</sup> siècle, Roubaix est passé de moins de 30 000 habitants à

« Pour changer en profondeur l'image de certains quartiers, il faut donner aux gens les moyens de faire "du beau" »

110 000, et des milliers de logements ouvriers se sont construits sans respect des normes d'hygiène. En particulier les courées, ces impasses où des maisons minuscules, de deux ou trois pièces, s'alignent de part et d'autre d'étrits cheminements, s'imbriquant les uns dans les autres. Dès la fin des années 1950, d'importantes destructions vont être engagées. Entre 1969 et 1982, rien qu'à Roubaix, 5 000 logements seront rasés. Dans les années 1980, les villes vont prendre conscience que ces maisons constituent une part de leur histoire. Même l'image de la courée, synonyme d'habitation insalubre, va changer. A condition d'y introduire des éléments de confort, d'y créer des espaces de respiration, ces petites maisons constituent un logement adapté pour certaines populations : c'est ainsi

que de jeunes couples primo-accédants ou des étudiants disposant de revenus modestes louent leur chaleur et leur convivialité. Une vaste opération d'« aide au maintien des courées » s'engage, menée par la communauté urbaine de Lille (CUDL) et relayée par les villes. En huit ans, elle permettra la réhabilitation – parfois très réussie – de 400 cours, soit plus de 3 500 logements.

Il reste encore quelque 11 000 logements inconfortables – voire carrément insalubres – à traiter. « Dans le parc privé roubaisien, près des deux tiers des logements, dont une majorité antérieure à 1948, se concentrent les populations les plus pauvres », insiste le maire de la ville, René Vandierendonck (div. g.). Le nombre de logements indignes est estimé à 5 000, dont 3 000 sur Roubaix, occupés en majorité par une population disposant de très faibles revenus (15 % de rmistes). L'objectif est de réhabiliter 5 000 logements – 2 600 à Roubaix, 2 000 à Tourcoing, le reste sur deux secteurs de Wattrelos – dans les sept ans à venir. « L'opération repose sur l'articulation de plusieurs dispositifs », explique Séverine Brodin, directrice du projet. Il s'agit de donner les moyens aux propriétaires occupants ou aux futurs accédants de réaliser les travaux nécessaires. « Pour « solvabiliser » une population qui ne dispose que de très peu, voire d'aucune capacité à investir, « on a vraiment poussé très loin », soulignent les élus roubaisiens.

Le montant des aides et les taux des subventions ont été augmentés et leurs critères d'attribution élargis. Un prêt innovant accessible au plus grand nombre grâce à des critères plus souples a été mis en place. Une caisse d'avance permet d'assurer le préfinancement des subventions versées aux propriétaires. Les « primes-façades » des mairies, le soutien gratuit aux projets complètent ces aides. « Avec les dispositifs classiques, explique M<sup>me</sup> Brodin, on obtient des réhabilitations médiocres, on pare à l'urgence, alors que, pour changer en profondeur l'image de certains quartiers, il faut donner les moyens aux gens de faire "du beau" ».

Nadia Lemaire

## PROFIL

### LILLOIS AVANT TOUT

Pour tenter de convaincre les Verts d'adopter le schéma directeur de développement et d'urbanisme (SDDU) de la métropole lilloise, Pierre Mauroy, président (PS) de la communauté urbaine de Lille, a pu compter sur son premier vice-président, Marc-Philippe Daubresse, quarante-huit ans, député et patron de la fédération UDF du Nord. Car, à Lille, on est lillois avant d'être de droite ou de gauche. Comme ses prédécesseurs Augustin Laurent et Arthur Notebart, M. Mauroy préside depuis douze ans la communauté urbaine sans y avoir jamais disposé d'une majorité de gauche. M. Daubresse semble avoir parfaitement assimilé cet art du

compromis. Les Verts n'ont d'ailleurs pas manqué de souligner sa « qualité d'écoute ».

En avril 2001, alors que la gauche plurielle ne dispose que de 80 sièges sur 170, M. Daubresse renonce à se présenter contre M. Mauroy parce qu'il aurait eu besoin des voix du FN pour l'emporter. Confortablement réélu, l'ancien premier ministre de François Mitterrand le nomme premier vice-président, chargé du schéma directeur et du plan d'occupation des sols (POS). Un poste qui convient parfaitement à ce Lillois de souche, qui n'aime rien tant que de s'occuper des dossiers de sa ville. Entré à la communauté après avoir été élu, en 1989, maire de Lambertsart, commune de la banlieue, il travaille sur le SDDU depuis dix ans.

A l'Assemblée nationale, M. Daubresse est rapporteur du budget politique de la ville. Can-

didat malheureux aux élections sénatoriales, en septembre 2001, il confie au quotidien *La Voix du Nord* qu'il aurait aimé « contribuer à la réforme de la décentralisation », cheval de bataille de M. Mauroy. Interrogé sur les moyens d'éviter le cumul des mandats, il préconise la redistribution des rôles entre des députés nationaux, qui continueraient à faire les lois, et des députés régionaux, chargés des dossiers régionaux. En précisant qu'il choisirait d'être parmi les seconds. En attendant, il attend patiemment 2007 pour tenter de ravir enfin, aidé par la modification du mode d'élection des conseillers communautaires, la présidence de la communauté urbaine de Lille à la gauche, qui la détient depuis sa création, en 1967...

J.-P. D.

**BOSS**  
HUGO BOSS

**SOLDES**

### Boutiques BOSS Sport

352, rue Saint-Honoré PARIS 1<sup>er</sup> - 3, rue du Casino DEAUVILLE  
Centre commercial Belle Epine THIAIS - 12/14, Rond-Point des Champs Elysées PARIS 8<sup>ème</sup>  
Atrium du Palais des Congrès Place Porte Maillot PARIS 17<sup>ème</sup>  
Chez Madélios 23, boulevard de la Madeleine PARIS 1<sup>er</sup> - Place Jean Macé DIJON



# Drôle de guerre au Cachemire

**O**N dirait du tissu synthétique, mais le tailleur jure que non. Les burkas sont en crêpe léger, de couleur noire exclusivement. A Srinagar, capitale de la province indienne du Jammu-et-Cachemire, on a le sens des traditions. La seule fantaisie tolérée consiste à agrémenter le bord des manches ou le bas de la chasuble d'une discrète broderie - noir sur noir. Penché sur sa machine à coudre, un quadragénaire à moustache se dépêche d'achever son ourlet. Le ciel s'est assombri déjà sur la mosquée Jamia Masjid, dont les murs de brique rouge, élevés il y a six siècles, semblent avoir avalé la lumière. « Depuis qu'il y a eu ce problème, vous savez, en septembre, les ventes de burkas n'ont jamais été aussi bonnes ! », se réjouit le tailleur. L'incident auquel il fait allusion s'est produit quelques jours avant les attentats de New York. Trois femmes, dont une adolescente de quatorze ans, ont été attaquées en pleine rue et défigurées à l'acide. Un groupuscule islamiste, Lakshar-e-Jabbar, jusque-là inconnu des habitants de Srinagar, avait menacé, quelques semaines auparavant, de châtier les femmes de la capitale qui ne porteraient pas la burka.

Dans les ruelles bordées d'échoppes et d'ateliers qui entourent l'immense mosquée, les femmes que l'on croise n'ont pourtant rien de Belphégor rasant les murs. L'immense majorité d'entre elles portent un voile assez lâche, qui couvre plus ou moins les cheveux. Quelques autres sont couvertes de la burka. Certaines, plus rares, vont tête nue. Elles marchent tranquillement, bras dessus, bras dessous, s'attardant devant les étals de foulards aux couleurs vives et les présentoirs de colifichets.

« On ne peut pas être plus éloigné de l'islam qu'en imposant de force un code vestimentaire », s'insurge Hameeda Nayeem, lectrice d'anglais à l'université de Srinagar. « Les femmes du Cachemire ont toujours suivi le juste milieu et elles sont, aujourd'hui, grâce à l'éducation, beaucoup plus conscientes de leurs droits, de leur dignité et de leur liberté », assure-t-elle. Elle-même porte le voile. Le petit salon où elle reçoit ses visiteurs est décoré, comme presque toutes les maisons de Srinagar, de fleurs en plastique et de versets du Coran. Le fait de parler à la pres-



GARY KNIGHT/VI

gé », admet-il, sans aller plus avant.

Les cinémas, eux, sont restés fermés : c'est l'armée indienne, omniprésente à Srinagar, qui les a réquisitionnés, comme elle a réquisitionné la plupart des grands hôtels et certains bâtiments publics. Tout autour du lac Dal, bijou d'eau calme et de lumière, où glissent silencieusement les vieilles barques en bois et les tribus de canards, des soldats en treillis montent la garde tous les 100 mètres, l'arme à l'épaule.

En a-t-il tué, des soldats, ce jeune barbu allongé sous un monceau de couvertures qui nous reçoit, affaibli par la maladie, dans sa petite chambre peinte en bleu, au dernier étage d'une vieille maison de Srinagar ? Le visage maigre est mangé par les yeux, noirs et graves. Yasin Malik

batte. J'étais terrorisé », a-t-il raconté dans *Kashmir in the Cross-Fire*, de Victoria Schofield (Viva Books Private Limited, 1997). De la violence, pourtant, Yasin Malik est devenu un adepte. Ou, plus exactement, de la lutte armée. Il a fait partie des premiers bataillons de jeunes « militants » revenus en nombre au Cachemire, à la fin des années 1980, après avoir appris le maniement des armes dans les camps de la zone pakistanaise, bien décidés à en découdre avec l'« impérialisme » indien.

Un des premiers faits d'armes des séparatistes sera le kidnapping de Rubaiya Sayeed, fille du ministre de l'intérieur, le 8 décembre 1989. Yasin Malik est l'un des principaux négociateurs du JKLF. Après cinq jours de marchandage avec les autorités indiennes, la jeune femme est relâchée, saine et sauve, en échange de la libération de cinq détenus séparatistes.

Yasin Malik lui-même a passé, au total, dix années de sa vie en prison. Quand il en sort, en 1994, il souffre de graves problèmes cardiaques. Et il voit les choses autrement : il fait savoir publiquement qu'il abandonne la lutte armée. « L'islam est le même partout. Mais ici, au Cachemire, nous avons en plus le soufisme, explique-t-il. C'est une tradition ancienne, profondément ancrée. Le soufisme nous apprend l'amour, la dignité, le respect des êtres humains, sans distinction de race, de sexe ou de religion. » L'indépendance pourrait-elle donc être arrachée par des voies pacifiques ? Le jeune homme pousse un long soupir. Ses yeux errent un moment sur les journaux, qui ne parlent, en ces premiers jours de janvier, que du bruit de la guerre et des tensions entre l'Inde et le Pakistan.

A Srinagar, un attentat, le 1<sup>er</sup> octobre 2001, revendiqué par le Jaish-i-Mohammad, a fait quarante morts et près de soixante blessés. Un mois et demi plus tard, à New Delhi, un nouvel attentat faisait treize morts dans l'enceinte du Parlement et provoquait la fureur du gouvernement indien, prompt à voir dans ces crimes la main du Pakistan. Le Cachemire, dans l'affaire, fait figure de décor - à la fois central et occulté. « L'indépendance viendra, c'est tout ce que je sais », murmure Yasin Malik. « Ce n'est pas avec l'armée et les moudjahidins qu'on va régler le problème », s'énerve ce vieil habitant de Srinagar, donné comme un fin connaisseur du soufisme. « Nos valeurs ont été balayées par les armes : les jeunes ont préféré prendre le fusil et passer la frontière », peste-t-il. « Pourtant, le

**Revendiquée par l'Inde et le Pakistan, épuisée par un demi-siècle de violence, Srinagar, capitale du Cachemire indien, est prise dans le feu croisé des musulmans extrémistes, des combattants séparatistes et des soldats indiens. Haut lieu du soufisme, la ville n'aspire qu'à la paix**

soufisme est au-delà des religions, il impose le respect de la vie », plaide le vieil homme. « Obéir à l'islam, cela peut permettre d'éviter d'aller en enfer. Mais ça ne suffit pas forcément pour atteindre Dieu ! », renchérit Nazir A. Kamali, un vieillard, lui aussi, qui dirige la prière des fidèles soufis lors de la cérémonie annuelle du 6 janvier.

Les hommes jeunes, on en voit peu dans la vallée. Il y en a, bien sûr, mais moins nombreux qu'ailleurs. « Un des aspects parmi les plus importants dans l'évolution de la pratique des mariages, dans la vallée du Cachemire, est directement lié aux douze dernières années de conflit », confirme le sociologue Bashir Ahmad Dabla, professeur à l'université de Srinagar, en évoquant le « manque de garçons à marier ». Nombre de jeunes hommes âgés de dix-huit à trente-deux ans « sont morts ou ont été blessés », à moins qu'ils n'aient « rejoint les groupes de militants et, par conséquent, une vie de clandestinité », précise le professeur Dabla. Cette situation, « comparable à ce que l'Europe a connu au lendemain de la première et de la seconde guerre mondiale », place les filles et les jeunes femmes dans une position que le conservatisme de la société et les brutalités de l'armée indienne rendent « extrêmement difficile à vivre ». La proportion de veuves et d'orphelins a également augmenté « de façon alarmante », indique l'universitaire, auteur de plusieurs ouvrages sur la place des femmes et les problèmes de genre dans la vallée du Cachemire.

Que la guerre éclate ou pas entre l'Inde et le Pakistan, le conflit du Cachemire demeure une plaie vive. Selon l'avocat Pervez Imroz, « entre dix et quinze personnes » sont tuées chaque jour dans la province du

**Srinagar, septembre 2001 : la patrouille fluviale de l'armée indienne à la recherche de militants séparatistes.**

Jammu-et-Cachemire, victimes des affrontements - avec leurs cycles de représailles - entre les « militants » séparatistes et les forces de sécurité. Ces dernières ont fait de la torture des prisonniers « une pratique routinière », affirme M<sup>r</sup> Imroz, militant des droits de l'homme, dont la lettre mensuelle ([p-imroz@yahoo.co.in](mailto:p-imroz@yahoo.co.in)) dresse un tableau peu reluisant de la démocratie indienne appliquée au Cachemire.

Le comportement de certains « moudjahidins », que M<sup>r</sup> Imroz n'hésite pas à qualifier de « fascistes », et l'impasse politique où ces douze années de conflit ont mené n'augurent pas d'un avenir meilleur. « Les gens sont fatigués des violences. Que l'Inde nous laisse tranquilles ! », s'exclame un vendeur de safran, en montrant sa main droite mutilée : deux doigts ont été arrachés par une balle perdue, tirée par un soldat indien. « Et que le Pakistan s'occupe de ses affaires, ajoute-t-il. Dans le passé, le Cachemire était un royaume, nous avions notre maharajah. Pourquoi n'avons-nous pas droit à la liberté ? »

Dans la vieille ville de Srinagar, où se dressent çà et là, au hasard des ruelles, les maisons incendiées des familles de Cachemiris hindous, les marchands des célèbres châles traditionnels brodés sont au chômage forcé. Comme les propriétaires des fameux *houseboats*, ces bateaux en bois sculpté, amarrés au bord du lac, que plus un seul touriste ne visite. « Aujourd'hui, 100 % de notre production est exportée, aux Etats-Unis surtout, le reste en Europe », explique Gulam Rasool, gérant de Paradise Crafts, l'un des derniers centres d'exposition commerciale de tapis et objets d'artisanat. « Il n'y a plus que nos clients qui viennent ici, de New Delhi, pour choisir la marchandise. Les touristes se sont envolés ».

A Srinagar, certains vieux habitants de la vallée se souviennent de la légende qui voulait qu'un affreux démon, vivant au fond du lac et semant la terreur dans toute la contrée, ait été terrassé, un jour, par la déesse Parvati - celle-ci l'ayant écrasé sous une montagne. Mais les déesses sont loin. Et les démons de la guerre s'amuse, quadrillant les rizières et patrouillant dans les montagnes, sans que personne sache quand finira le jeu.

Catherine Simon

« L'immense majorité de la population du Cachemire est favorable à l'indépendance. Vis-à-vis de l'Inde, bien sûr.

Mais pas seulement : ce serait une trahison que de vouloir le rattachement au Pakistan »

Yasin Malik, pionnier de la lutte séparatiste

se, de militer - elle fait partie d'une association internationale de femmes - et même, tout simplement, d'avoir un poste à l'université fait d'elle, selon ses propres mots, un « mouton noir ».

A majorité musulmane depuis des lustres, la vallée du Cachemire l'est désormais à presque 100 %. L'exode des hindous vers la ville de Jammu, en 1989 et 1990, dès le début de l'« insurrection » des séparatistes musulmans, a vidé les temples de ses fidèles. Autre minorité, les sikhs défrayent régulièrement la chronique locale, victimes des violences qui ensanglantent la région. Quant aux bouddhistes, ils restent retranchés dans leurs montagnes du Ladakh, loin des tumultes de Srinagar et de ses prédicateurs. Ces derniers, depuis la mise à l'index de plusieurs organisations islamistes basées au Pakistan, ont mis de l'eau dans leur vin. Quand on évoque devant Gulam Mohamed Bath, président en titre de l'ancestrale Jamaat-e-Islami, la fermeture des cinémas, des magasins d'alcool, des salons de beauté et autres lieux décrétés « non islamiques » par les groupes extrémistes, le vieil homme éclate de rire : « En 1990, dans toute la vallée du Cachemire, les gens avaient réglé leur montre sur l'heure du Pakistan ! Depuis, ils ont chan-

n'avait pas dix-neuf ans, en 1983, quand il a commencé à militer. Et moins de vingt-cinq ans quand il a rallié les camps d'entraînement militaire du Pakistan. « Non, pas du Pakistan. Du Cachemire pakistanaise », corrige-t-il d'une voix douce. Pour lui, militant de la première heure du Front de libération du Jammu-et-Cachemire (JKLF) et figure du groupe des *hajis*, ces pionniers de la lutte séparatiste, la nuance n'est pas importante, elle est essentielle. Car, malgré son aversion pour la soldatesque indienne et son rejet de la domination imposée depuis cinquante ans par New Delhi, qui a transformé le Cachemire « en bunker », rien ne pourra faire de lui un partisan du Pakistan. « L'immense majorité de la population du Cachemire est favorable à l'indépendance. Vis-à-vis de l'Inde, bien sûr. Mais pas seulement : ce serait une trahison que de vouloir le rattachement au Pakistan », assène le jeune homme.

La violence, celle d'abord de l'armée indienne, présente au Cachemire depuis 1947, il l'a connue dès son enfance à Srinagar. « La panique, soudain, se répandait dans les rues, les gens couraient de partout, cherchant un abri, et les soldats en armes se mettaient à charger, attrapant tous ceux qui leur tombaient sous la main pour les jeter en prison ou pour les



TAUSEEF AHMED/PANAS/EDITING

Une femme portant la burqa au marché, pendant le ramadan (novembre 2001).





**ÉNERGIE** François Roussely, président d'EDF, devait présenter mercredi 9 janvier les résultats d'une importante enquête sur les attentes des clients français. Dans un entre-

tien au *Monde*, il explique sa conception du service public et sa stratégie face à la concurrence. ● IL SUGGÈRE que, lors du sommet européen de Barcelone, qui se tiendra

en mars, l'ensemble du marché professionnel puisse bénéficier de la concurrence. En contrepartie, le marché des particuliers resterait sous le monopole d'EDF. ● L'ÉVOLU-

TION D'EDF est facilitée par la stratégie de la CGT, syndicat majoritaire, qui ne s'oppose pas à l'évolution de l'entreprise. ● L'ENQUÊTE menée auprès d'un million de

clients a conduit EDF à formuler vingt « engagements » destinés à répondre aux exigences manifestées par des consommateurs très attachés au service public.

## Le président d'EDF est prêt à un nouvel élargissement de la concurrence

François Roussely, dans un entretien au « Monde », estime que la France est le pays européen où le marché est le plus ouvert. Il souhaite que soit posée d'ici à 2003 la question des fonds propres de l'entreprise publique, pour financer son développement international

« Vous avez lancé, à l'été 2001, une consultation de vos clients français. Ces derniers apparaissent très attachés au service public, et au respect de l'environnement. Quels enseignements allez-vous tirer de cette étude ?

— La tempête de décembre 1999 avait été le signe d'un lien exceptionnel entre EDF et ses clients. Nous avons envoyé, en juin, 17 millions de questionnaires. Nous avons reçu 1 010 691 réponses. Cela représente 5,9 % de taux de retour. Nos clients pensent effectivement que la qualité de service à laquelle nous les avons habitués est un acquis et qu'il convient de faire encore plus. Dans une lettre adressée à chacun de nos clients, je formalise vingt engagements, que l'entreprise annonce aujourd'hui même.

— Certains vous soupçonnent de vouloir faire payer votre coûteux développement international au consommateur français, par des hausses tarifaires

— Les évolutions tarifaires relèvent des pouvoirs publics. Elles seront arbitrées le moment venu. Il n'existe aucun conflit sur ce point. L'augmentation des tarifs et le financement des activités internationales n'ont rigoureusement rien à voir. Les acquisitions ne menacent en rien la structure de nos comptes. Nous nous sommes engagés depuis plusieurs années dans une rationalisation de nos achats — d'où la renégociation du contrat de fourniture de combustible nucléaire avec la Cogema [qui a permis à EDF de récupérer 1,57 milliard d'euros en 2001]. Nous avons adopté les 35 heures et effectué des recrutements sans alourdir la masse salariale. Mais des pertes de recettes et des dépenses nouvelles, liées à l'ouverture à la concurrence du marché et aux obligations d'achats d'électricité, nous ont heurté de plein fouet. A lui seul, le surcoût de la cogénération a atteint 700 millions d'euros en 2001.

— Lorsqu'on augmente les charges de service public de manière importante, il convient de se demander qui, du client ou du contribuable, doit supporter cette augmentation. Quand nous rachetons de l'électricité 45 centimes (de francs) le kilowattheure, alors

que nous la produisons pour 15 centimes, nous compromettons la situation concurrentielle d'EDF.

— Quant aux acquisitions, 2001 fut très riche, et je ne doute pas que 2002 permettra aussi certaines novations. Nous n'avons jamais acheté plus cher que le marché. L'idée que nous pourrions nous permettre de surpayer nos acquisitions car nous les ferions payer aux contribuables est absurde. Je rappelle que nous n'avons pas obtenu de subvention depuis 1982 et que nous versons des dividendes à notre actionnaire, l'Etat, à hauteur de 37,5 % de notre bénéfice après impôts.

— Comment allez-vous réorganiser le groupe pour éviter le choc des cultures avec les nouvelles filiales ?

— Mon principal souci n'est pas le choc des cultures. Je souhaite surtout créer un groupe fondé sur les valeurs d'EDF, service public et développement durable. Il n'y a pas de contradiction entre le métier que nous exerçons depuis cinquante ans en France et celui que nous pratiquons aujourd'hui à l'échelle de la planète. Le projet de

« Je récusé complètement l'idée d'un retour à la cogestion, qui n'a d'ailleurs jamais vraiment existé, dans le sens allemand du terme »

nouvelle organisation, que je présenterai le 17 janvier au conseil d'administration et au comité d'entreprise, tiendra compte du fait qu'aujourd'hui 40 % de nos clients sont hors de France. Cela implique que les responsabilités les plus larges soient confiées aux échelons les plus décentralisés de l'entreprise.

— L'alliance que vous avez conclue avec la CGT n'est pas toujours acceptée par certains membres de l'encadrement, qui



FRANÇOIS ROUSSELY

redoutent un retour à la cogestion.

— Je récusé complètement l'idée d'un retour à la cogestion, qui n'a d'ailleurs jamais vraiment existé, au sens allemand du terme. A EDF, les organisations syndicales s'étaient emparé d'un certain nombre de responsabilités sociales. Ce système a pris fin dans les années 1980. Ma responsabilité consiste à tisser une relation de confiance avec l'ensemble des agents et des cadres, et avec les syndicats. L'accord social conclu en 1999 va dans ce sens. Dans cette entreprise, plus de 90 % des salariés votent à toutes les élections professionnelles. Qui peut croire que nous pourrions bâtir l'entreprise de demain contre une organisation syndicale qui représente plus de 50 % du personnel depuis plus de cinquante ans ? Cela dit, je prête la même attention à la CFDT, à FO, à la CGC et à la CFTC qu'à la CGT.

— La politique de service public passe-t-elle nécessairement par des entreprises contrôlées à 100 % par l'Etat, sur le modèle d'EDF ?

— Il ne suffit pas d'être une entreprise publique pour être vertueux dans le domaine social. A contrario, être une entreprise privée ne signifie pas que l'on n'a pas de considération pour les personnes âgées, les gens en difficulté ou les chômeurs. Je ne sais pas s'il existe un modèle EDF, mais je crois que le modèle sur lequel la dérégulation du marché de l'énergie s'est construite, voilà une dizaine d'années, a été atteint par la grande panne électrique en Californie et par la faillite d'Enron. Dans le cadre de la préparation du prochain sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne, prévu pour mars à Barcelone, et de la deuxième directive

[européenne sur la libéralisation du marché de l'énergie], je constate une mutation de la notion de "service universel", sorte de service minimum, vers celle de "services d'intérêt général", orientés vers la proximité, la qualité, la solidarité. Ce sont précisément les valeurs d'EDF.

— Dans la perspective des élections, vous avez rencontré Nicolas Sarkozy et Jean-François Copé, du RPR. Les avez-vous mis en garde contre une privatisation d'EDF ?

— Mon rôle à l'égard de tous les acteurs (politiques, économiques, sociaux ou confessionnels) est de leur délivrer l'information permettant à ces acteurs de comprendre les enjeux énergétiques de demain et qu'ils sachent pourquoi ces enjeux transcendent en général les modèles partisans ou nationaux. Nous sommes dans une industrie lourde et de long terme, pas uniquement capitalistique, mais également humaine — a fortiori dans un pays où les changements ne peuvent se faire que dans une forme de consensus. On a la chance d'avoir

— Au-delà du contrat de groupe qui expire en 2003, il est nécessaire que le problème des fonds propres, qui n'est ni idéologique, ni politique, ni passionnel, soit posé. Nous sommes dans une industrie extrêmement capitalistique et la dernière augmentation de capital remonte à 1982. Il nous est impossible de constituer un groupe industriel international en achetant uniquement des participations en cash. Le travail préparatoire que nous devons mener consiste à faire en sorte que, le moment venu, nous puissions apporter des réponses sereines, et non conflictuelles. Cela dit, ce problème peut se résoudre autrement que par une ouverture du capital : par une augmentation de capital, par des modifications tarifaires, par des modifications de notre périmètre d'exercice...

— Etes-vous prêt à aller encore plus loin dans l'ouverture du marché français ?

— La France est le pays européen le plus ouvert : les interconnexions y sont nombreuses, le régulateur joue son rôle pleine-

— EDF y serait prêt si cette ouverture devait intervenir entre 2003 et 2005. Et si l'ouverture du marché résidentiel [celui des particuliers] était reportée à une date ultérieure.

— Croyez-vous, comme certains, que le nucléaire va bientôt revenir en grâce ?

— Entre aujourd'hui et 2050, il semble difficile de se passer de l'énergie nucléaire. La France n'a pas d'autres ressources. Lorsque l'on a la chance d'avoir 95 % (avec l'hydraulique) de sa production électrique sans aucun gaz à effet de serre, que le kilowatt produit en France émet 13 ou 15 fois moins de carbone que celui du Danemark ou d'Allemagne, et que l'on s'attache aux aspects d'indépendance et de sécurité énergétiques, il me semble logique de maintenir l'option nucléaire ouverte. Lors de la dernière augmentation des prix du pétrole, le fait d'avoir 80 % de notre électricité nucléaire nous a permis d'économiser environ 85 millions de dollars sur la facture énergétique. Et au cours des 12 mois qui ont suivi, les prix industriels en Europe ont augmenté de 7 % à 15 %... sauf en France. Il reste à régler la question des déchets nucléaires. La loi de 1991 a laissé du temps, jusqu'en 2006, pour essayer d'éclairer scientifiquement, et si possible sans polémique, les questions de stockage, d'enfouissement et d'entreposage.

— Pensez-vous que l'Allemagne finira par renoncer à la fermeture de ses centrales ?

— Le mouvement de sortie du nucléaire, qui était tangible voilà cinq ans, se ralentit tous les jours. Des pays comme la Finlande ou la Chine ont réaffirmé leur choix du nucléaire. L'exemple suédois nous montre également que les décisions "définitives" ne le sont pas forcément. Certains avancent qu'un consensus à l'allemande est plus solide qu'une loi. D'autres estiment que, à la première alternance, les Allemands reviendront sur leur position actuelle. Un pays indiquant qu'il arrêtera toute production nucléaire dans vingt-cinq ans se donne manifestement le temps de la réflexion. »

Propos recueillis par Pascal Galinier

### Retraites : le modèle France Télécom

« Nous avons un véritable problème avec les retraites, et il m'apparaît important de le faire partager, afin que personne ne croie que, par un coup de baguette magique ou, plus prosaïquement, grâce à une croissance forte de notre activité, ce problème peut être réglé », prévient François Roussely. Parmi les solutions possibles, se trouve celle de la « soule » de 5,7 milliards d'euros, versée en 1997 par l'opérateur téléphonique à l'Etat, qui a pris à sa charge, en contrepartie, le paiement des retraites des agents de la société. Une piste intéressante, estime M. Roussely, car « elle suppose un partage entre l'entreprise et l'Etat ».

Quant à la mutation de monopole public en groupe concurrentiel opérée par France Télécom, le PDG est plus réservé : « France Télécom a mis vingt-cinq ans à préparer, de rapports en rapports, de conflits en conflits, de grèves en grèves, la séparation des activités télécommunications, postales et de services financiers. EDF ne dispose pas d'un laps de temps si important. »

en France une entreprise qui a le potentiel d'être un des leaders mondiaux du secteur, il ne faut pas la gâcher. Les fonds propres, le nucléaire, les retraites, le développement international ne sont pas des sujets de préau d'école sur lesquels on peut à tout moment s'envoyer des anathèmes.

— Mais EDF a besoin d'ouvrir son capital pour financer son développement. L'entreprise y est-elle prête ?

ment, le gestionnaire du réseau de transport est le plus actif en Europe, les enchères et le marché de gros existent, la concurrence est réelle. A Barcelone, nous pourrions franchir une nouvelle étape en élargissant le cercle des clients éligibles à l'ensemble des acteurs professionnels, et plus seulement aux grands industriels. Près de la moitié du marché français serait alors ouvert à la concurrence.



## L'international à marche forcée

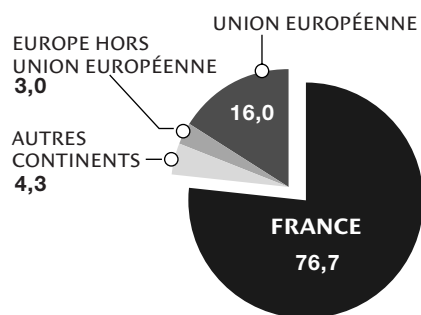
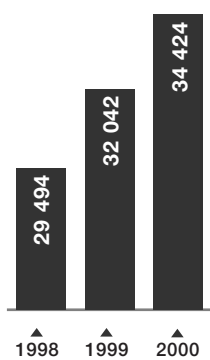
CHIFFRE D'AFFAIRES

en millions d'euros

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

par zones géographiques en %

en 2000



Source : EDF

En 2001, EDF a encore accru sa présence à l'étranger en rachetant avec Fiat l'italien Montedison. Aujourd'hui, 40 % des clients du groupe se trouvent hors de France.

## Vingt mesures pour cajoler les clients-usagers

LA QUESTION était simple – « Pour vous, le service public de l'électricité, c'est quoi ? » –, le questionnaire joint plutôt complexe et détaillé. Ils sont pourtant plus de 1 million d'abonnés EDF, sur les 17 millions qui ont été sollicités pour l'enquête menée par la Sofres l'été dernier, à avoir répondu. Mieux : « Nous avons également obtenu 600 000 réponses libres, des lettres, des dossiers et même des photographies. Et plus de 40 % des répondants ont moins de cinquante ans », se félicite François Roussely, le président d'EDF, qui croit pouvoir en conclure que « 1 million de réponses permettent d'acquiescer une représentation exacte de la société française ».

Deux ans après la tempête de décembre 1999, qui lui avait permis, par une gestion dynamique de la crise, d'asseoir sa légitimité en interne, M. Roussely voulait vérifier le moral des clients, à l'heure où il lance l'ex-monopole public français à l'assaut du marché mondial. Là aussi, la tempête a agi comme un révélateur : « Si nous ne savions pas rétablir, après trois semaines, l'électricité en Gironde, il aurait été inutile de nous prévaloir de distribuer de l'électricité à Buenos Aires ou en Chine. » Les réponses au questionnaire sont éloquentes quant à l'attachement des consommateurs à la notion de service public, élargie au-delà de la fourniture de courant électrique de qualité et pas cher, à la prise en compte de l'environnement et d'une certaine éthique. En somme, chez le client EDF, la notion d'« usager » si brocardée par les libéraux est encore très prégnante. Un avertissement, à trois mois des élections...

### RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

EDF, lui, a décidé de répondre point par point à toutes les demandes formulées par les sondés, en présentant un programme en vingt points, dévoilé mercredi 9 janvier. Aux 69 % de personnes interrogées

qui estiment que le respect de l'environnement était la mission « la plus importante » du service public de l'électricité, EDF propose d'« enfouir 90 % des nouvelles lignes à moyenne tension », de consacrer 50 millions d'euros à « un grand programme de recherche-développement européen sur les énergies renouvelables ». Enfin, les utilisateurs de véhicules électriques bénéficieront du « plein d'électricité gratuitement pendant trois ans sur les bornes de rechargement publiques ».

Pour les 41 % qui exigent plus de transparence, EDF s'engage à « organiser chaque année, avec les maires de France, des débats dans chaque département sur les différents aspects du service public de l'électricité », en même temps que sera publié chaque mois l'état des émissions de CO<sub>2</sub> des centrales. Une charte d'éthique est en cours d'élaboration. Le renforcement du service, de l'accueil téléphonique 24 heures sur 24, de la stabilité et de la qualité du courant, est à l'ordre du jour, avec « une garantie d'intervention des équipes de dépannage dans les quatre heures ».

P. Ga.

■ **GRÈVE : le mouvement de grève qui, à l'appel de cinq syndicats d'EDF en Guadeloupe**, affecte la distribution d'électricité depuis le 27 décembre, s'est durci mardi 8 janvier après que l'inter-syndicale eut refusé de reprendre les discussions, menées avec le directeur local, rompues la veille. Les syndicats ont souhaité le mandatement de négociateurs parisiens. L'annonce du durcissement de la position des grévistes s'est accompagnée de délestages de la distribution d'électricité dans plusieurs régions de Guadeloupe. Ces délestages tournants affectent périodiquement, en fonction des aléas des négociations, des tranches de 30 000 abonnés pendant quelques heures – (AFP).

# Denis Cohen, le syndicaliste qui rend possible la mue de l'entreprise publique

DEPUIS douze ans qu'il dirige la Fédération CGT de l'énergie, Denis Cohen en est à son quatrième président d'EDF. Secrétaire général de la plus puissante fédéra-

### PORTRAIT

Le secrétaire général de la CGT-Energie s'est converti à l'Europe

tion du premier syndicat de France, il parle d'égal à égal aussi bien avec Bernard Thibault, son « patron » à la confédération CGT, qu'avec François Roussely, celui d'EDF. A 48 ans, l'homme est incontournable, au moins jusqu'au prochain congrès de la CGT, en 2003. Sans lui, M. Roussely n'aurait sans doute pas réussi à emmener l'ancien monopole public sur la voie du marché et de l'international, avec parfois des méthodes proches du capitalisme le plus pur, comme dans l'OPA menée sur l'italien Montedison en 2001.

La nomination de M. Roussely, socialiste bon teint, à la tête d'EDF en 1998, fut une divine surprise pour M. Cohen. En bon politique, le nouveau président rétablit aussitôt la CGT, qui obtient plus de 50 % des voix aux élections professionnelles, au premier rang de ses interlocuteurs. Du coup, le « vice-roi d'EDF » a adoubé le PDG. « EDF avait besoin d'un patron qui n'est pas en examen et qui com-

prend la logique interne de l'entreprise, dit M. Cohen, dans une allusion à peine voilée à deux prédécesseurs de M. Roussely, Gilles Ménage et Edmond Alphandéry. Roussely, lui, a bien compris le service public, la place du social et la construction européenne. »

Ce proche de Robert Hue – il fut sur la liste PCF rénovée des élections européennes de 1999 – reconnaît avoir changé depuis qu'il a pris la tête de la « fédé », en cette année 1989 qui vit l'effondrement du bloc communiste. « Il y a dix ans, des salariés hongrois de l'électricité sont venus me voir, raconte-t-il. On commençait à parler de privatisation chez eux. Nous, à l'époque, étions sur une ligne dure : ni privatisation, ni déréglementation. Eux, ils m'ont dit : on préfère être racheté par un électricien que par un roi des bananiers. Cela m'a fait réfléchir. »

### PRAGMATISME ET RÉALISME

Depuis, M. Cohen peut se targuer d'avoir contribué à abattre les « murs de Berlin » érigés par des années d'affrontement social au sein du groupe électrique. La fin des coupures de courant en cas de grève ? C'est lui : « On ne coupe plus parce que c'est une agression des gens chez eux. » L'évolution de la CGT sur la question de l'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie ? C'est encore lui. La signature de l'accord 35 heures en 1999, alors que la CGT n'avait plus rien signé à EDF depuis 1982 ? C'est toujours lui. M. Cohen se défend d'avoir imposé quoi que ce

soit à qui que ce soit. « Nous avons eu trois ans de débats parfois virulents en interne, rappelle-t-il. Nous nous sommes battus contre la déréglementation. » Mais il faut aussi « admettre que l'Europe existe et se construit ». « C'est notre nouveau territoire, explique-t-il. A partir du moment où on ouvre le marché français, il fallait se poser la question du développement de l'entreprise. La question était : allons-nous perdre notre âme et notre identité de service public ? Y a-t-il diabolisation à aller sur ce marché ? Nous avons répondu non. Ce n'est pas que du pragmatisme, c'est aussi du réalisme. »

Du réalisme à la collaboration de classes, il y a un pas que ses opposants de gauche, au sein de la CGT ou dans les autres syndicats, SUD notamment, le soupçonnent d'avoir franchi. Il les renvoie devant le peuple : « Je ne veux pas que le pape choisisse ma sexualité ; je ne vois pas pourquoi les syndicats décideraient à la place des gens qu'ils représentent. » Et de brandir les résultats des élections professionnelles, où la CGT continue à faire 55 %. « Nous avons obtenu de réelles avancées, les salariés le savent. Les cinq syndicats occupent une large place. Sans dogmatisme. On fait du bon boulot. Ça laisse peu de place pour SUD... » La fédération a déjà regroupé mineurs, électriciens, gaziers et salariés du nucléaire. Prochaine étape : les pétroliers. « J'ai simplement aidé les copains [il ne dit pas camarades] à redevenir des syndica-

listes. Je n'ai pas vocation à fermer la CGT. » Un discours que ne renierait pas Bernard Thibault.

M. Cohen, qui se dit « convaincu qu'il faut une politique européenne de l'énergie », fait remarquer qu'en matière de pragmatisme Loyola de Palacio, la commissaire européenne à l'énergie, a, elle aussi, mis de l'eau dans son vin libéral, notamment depuis la faillite d'Enron et la grande panne électrique de la Californie. Apprécié de la mouvance antimondialisation, il fut l'un des invités-vedettes du sommet sur le « droit à l'énergie pour tous » de Buenos Aires, en octobre, avec... François Roussely, dont l'intervention sur le service public et le développement durable a été très applaudie. Pudique ou tactique, M. Cohen n'aime guère évoquer ses relations personnelles avec le patron d'EDF. Manifestement, le courant passe entre les deux hommes. Mais ce président-là, comme ses prédécesseurs, est sous surveillance, prévient le syndicaliste.

Malgré les rumeurs de son départ prochain, M. Cohen entend rester à la tête de la fédération jusqu'en 2003. Il aura alors cinquante ans. Il n'envisage pas pour autant d'aller cultiver son jardin. CGT et PCF devront encore compter avec lui. Sous ses airs décontractés, il ne cache guère son goût du pouvoir et son envie d'en découvrir « à l'échelle de l'Europe » : « Je préfère être au milieu du ring que dans le coin. »

Pascal Galinier

## L'électricien français candidat à la privatisation de son homologue tchèque

### Une centrale nucléaire contestée rend moins attractif « le joyau de la couronne de Bohême »

#### PRAGUE

de notre correspondant

La compagnie d'électricité tchèque CEZ, forte de ses dix centrales au charbon, de treize barrages hydrauliques et de deux centrales nucléaires – dont celle de Temelin, en phase de lancement et contestée par les voisins autrichiens – tombera-t-elle dans l'escarcelle d'EDF ? Mercredi 9 janvier, le gouvernement de Prague devait rendre sa sentence à l'issue d'un processus de privatisation riche en rebondissements dans lequel le français s'est retrouvé en fin de course en compétition avec le tandem italo-hispanique Enel-Iberdrola. La commission chargée d'étudier les dossiers des deux candidats au rachat de CEZ avait laissé entendre que les propositions des postulants n'étaient pas satisfaisantes et avait donc invité le cabinet à annuler l'appel d'offres. Le premier ministre, Milos Zeman, estimait que, « le gouvernement n'étant pas en position de médiant, ce ne serait

pas un drame si la privatisation définitive de CEZ était reportée ».

Prague n'entendait pas brader ce qui est considéré comme un joyau de l'économie nationale, un des principaux employeurs et contributeurs au budget de l'Etat. D'autant que le gouvernement n'est pas aux abois. La privatisation, en décembre 2001, de Transgas (importateur et gérant des gazoducs) et des huit compagnies régionales de distribution de gaz dans les mains de l'allemand RWE Gas – pour un montant de 4,1 milliards d'euros – au détriment de Gaz de France (GDF) a largement comblé les attentes du cabinet.

#### EDF TOURNE AUTOUR DU POT

GDF, après s'être préparé pendant dix ans au rachat de l'industrie gazière tchèque, s'est fait battre sur la ligne d'arrivée par l'outsider allemand, plus généreux et moins tatillon sur les détails du contrat. Après avoir failli être écarté du second tour de table, décidé

le 17 décembre 2001, après la remise de dossiers jugés insatisfaisants, EDF était prêt à payer le prix fort – le gouvernement exigeait plus de 6,4 milliards d'euros – pour acheter CEZ et les six distributeurs régionaux d'électricité mais, dans le même temps, posait ses conditions, souvent antinomiques avec les termes de l'appel d'offres. Cette tactique fait dire à nombre d'analystes qu'EDF tournait autour du pot pour ne pas avouer qu'un défaut de taille le gênait chez CEZ : la centrale nucléaire de Temelin. Celle-ci est au centre de polémiques interminables entre Prague et Vienne et objet de toutes les attentions des écologistes.

Les premiers ministres tchèque et autrichien, Milos Zeman et Wolfgang Schüssel, sont convenus fin novembre, grâce à l'arbitrage de la Commission européenne, que l'exploitant de la centrale de Temelin devrait procéder à nombre d'aménagements techniques avant qu'elle soit homologuée (Le

Monde du 3 décembre 2001). Le surcoût ainsi engendré devait être porté par le repreneur choisi pour CEZ, qui doit aussi financer l'achèvement de la seconde tranche en construction. Si l'on ajoute à cela l'obligation, imposée par le gouvernement, d'acheter pendant quinze ans vingt-huit millions de tonnes de charbon des mines de Bohême et de Moravie du Nord et de produire près de 51 térawattheures (TWh) par an entre 2005 et 2012, il n'est pas surprenant que les acheteurs ne se soient pas précipités, malgré l'ouverture du marché européen de l'électricité.

EDF, qui a à plusieurs reprises exprimé sa confiance dans la sécurité de la centrale, de conception ex-soviétique mais modernisée par l'américain Westinghouse, semble, selon des sources proches de la Commission de privatisation, avoir réclamé des garanties complémentaires au gouvernement tchèque.

Martin Plichta



# De nouveaux formats de publicité investissent les écrans pour capter l'internaute

Des espaces plus grands, des slogans interactifs ou musicaux donnent libre cours à l'imagination des créatifs, bridée par les bandeaux classiques. Mais la coexistence de ces supports avec le contenu des sites doit être finement gérée pour ne pas exaspérer l'utilisateur

LES INTERNAUTES n'ont pas fini de pester contre la présence de publicité sur leurs ordinateurs. Il y avait déjà les bannières, ces modestes rectangles discrètement apparus en haut de quelques pages de sites Web dès 1994 et devenues presque familières. Aujourd'hui, en dépit du coup d'arrêt qui marque sa croissance, la publicité en ligne ne baisse pas pavillon et de nouveaux formats apparaissent. Ils se présentent pour les uns sous la forme de larges colonnes dressées à droite ou à gauche des pages ; les autres se déroulent sur tout ou partie de l'écran ; certains enfin font flotter des objets colorés à travers la page.

Tous ont en commun d'être nettement plus visibles, sinon carrément voyants. Là, c'est un grand tapis rouge qui se déroule sur la « une » en ligne d'un quotidien, pour laisser passer une voiture haut de gamme. Ici, c'est une petite goutte d'eau qui s'étend et se fait flaque sur toute la page d'un site d'informations high-tech pour vanter les mérites d'un fabricant de microprocesseurs. A chaque fois, impossible d'y échapper.

## PÉRIODE DE CRISE

Comme sur un écran de télévision, il faudra attendre la fin de la « coupure de publicité » avant de reprendre lecture et surf.

Et ce n'est pas tout : même lorsqu'ils se contentent encore de l'espace restreint des bonnes vieilles bannières, les slogans publici-



Pour attirer les annonceurs, les nouveaux formats de la publicité en ligne s'animent. Sur un tapis rouge apparaît en pleine page une voiture. Pour vanter les produits de luxe et de beauté, des bandeaux se déroulent pour recouvrir le texte. De plus en plus souvent, l'internaute doit interrompre sa consultation.



taires se font dorénavant musicaux, interactifs et animés. Le but des agences de communication et des éditeurs de sites est de canaliser plus fortement l'attention et la navigation de l'internaute, et, ainsi, de rassurer les annonceurs, au moment où l'Europe tente de limiter l'usage de la publicité

intempestive sous forme de messages électroniques (*Le Monde* du 8 décembre).

Jamais la publicité en ligne ne s'est donc affichée avec aussi peu de gêne qu'en ces temps incertains. « C'est en période de crise qu'il faut se poser des questions et inventer », avance Françoise

Renaud, directrice des études pour l'Union des annonceurs. « Pour faire face aux difficultés actuelles, confirme François-Xavier Husher, directeur adjoint de la direction business de Wana-doo Portail, il a fallu se mettre plus à l'écoute des annonceurs. Ceux-ci réclamaient davantage d'espace et de moyens d'expression. » Wana-doo Régie, la régie publicitaire du fournisseur d'accès, propose donc, comme d'autres, toute une galerie de formats (« totems », « spots » et « carrés ») qui rompent avec le classique bandeau. Là encore, des espaces plus grands, plus esthétiques et plus animés. Un mois après leur lancement, ces nouveaux supports représenteraient déjà plus de 20 % du chiffre d'affaires de la régie.

Aufeminin.com, site-magazine pour les femmes, et sa régie interne ne s'y sont pas pris autrement pour « compenser par une croissance forte des annonces traditionnelles le recul des investissements des dotcom », selon son PDG, Anne-Sophie Pastel. Les nouveaux formats d'affichages d'aufeminin.com jouent ainsi à fond la car-

AdNetTrack, service de piques de la publicité en ligne.

La bannière « traditionnelle » (468 par 60 pixels) représente 52,4 % des formats.

● **Formats** : l'Internet Advertising Bureau France a publié à la mi-novembre des recommandations pour une harmonisation de ces nouveaux supports. Il suggère cinq formats de référence : la bannière, le carré, le 16/9°, le skyscraper (ou « gratte-ciel », soit une colonne en hauteur) et le demi-skyscraper. Le prochain chantier de l'association professionnelle sera de rédiger un code de bonne conduite de la publicité en ligne, qui fixera notamment la durée maximale d'un spot.

## 2 % du marché total

● **Investissements** : plus de 85 millions d'euros (558 millions de francs) net ont été investis dans la publicité en ligne au cours du premier semestre, selon une étude conjointe de l'Internet Advertising Bureau France et de PricewaterhouseCoopers. Soit le même montant, au million près, qu'au cours du premier semestre 2000.

● **Part de marché** : selon les prévisions de la Sécodip (Société d'études de la consommation, distribution et publicité), la publicité en ligne devrait représenter, en 2001, 2 % du marché total de la

publicité, soit plus de 146 millions d'euros sur un total de 7,165 milliards d'euros. A titre de comparaison, le secteur du cinéma ne représente que 0,4 % du marché total.

● **Annonces** : la vente par correspondance (VPC), la banque et les nouveaux médias sont, dans l'ordre, les trois plus gros annonceurs en ligne au premier semestre, avec respectivement 19 %, 12 % et 10 % du marché global.

● **Bannières** : au premier semestre, 30 252 bannières différentes, pour 4 547 produits et 3 119 annonceurs, ont été recensées sur le Web français par

te de l'intégration du Net dans les plans médias traditionnels. Et ces formats parlent un langage qui a plus de chances d'être entendu dans un univers, notamment celui du luxe et de la beauté, qui a longtemps préféré se tenir à l'écart des étroits bandeaux, aux phrases forcées vite faites et aux couleurs ternes. Ici, les remplaçants des bannières se nomment « quatrième de couverture », « premier cahier », « double page » ou bien encore tout simplement « film ». Avec les nouveaux formats de la publicité en ligne, le ton change et les éditeurs de site parlent d'image et de notoriété, plutôt que de taux de clics. Comme un retour aux fondamentaux, en somme.

Et ce n'est certainement pas les créatifs dans les agences de publicité qui s'en plaindront. Ces nouveaux formats leur offrent la possibilité de redonner libre cours à une imagination bridée par des calibres qui étaient trop étriqués.

## UN ÉCUEIL, LE TEMPS D'ACCÈS

Pour réaliser « Le chanteur de blues », un bandeau animé et sonore pour le compte d'IBM, et qui lui a valu récemment le grand prix Stratégies 2001, l'agence Ogilvy Interactive a fait travailler durant un mois une équipe de production. Avec chanteur, musicien et, pour la première fois, enregistré en studio. Si le coût de l'opération n'a pas été dévoilé, une étude américaine du cabinet Forrester Research estimait cependant en juin que ces nouveaux formats revenaient de deux à cinq fois plus cher à produire que les bannières.

Reste à savoir si l'internaute est prêt à supporter d'être ainsi pris dans ces formats plus envahissants. « Nous sommes confrontés à un écueil important : le temps d'accès de l'internaute à l'information, relève ainsi Philippe Guérin, directeur de création à l'agence Fullsix. Ce temps est déjà trop long. Si on l'allonge encore, on est mort. » Et la coexistence avec le contenu des sites doit être finement gérée. « Il y a un risque de dérive », ajoute Karim Stambouli, directeur de Publicis-ebrand. Il ne faut pas que ces nouveaux espaces prennent la place de l'édition. Des nouveaux formats, on en a suffisamment et on peut en créer de nouveaux tous les jours. Il est temps de se poser les

vraies questions : à quoi peuvent-ils bien servir, qu'est-ce qu'on en fait ? »

Des interrogations que ne vont sûrement pas lever de récentes études américaines. En décembre 2000, Forrester Research constatait ainsi que l'arrivée en force de nouveaux formats, les big ads (grandes publicités), avaient provoqué, aux Etats-Unis, un regain de dynamisme dans l'univers de la publicité en ligne. Six mois plus

## Les publiphobes obligés de payer ?

Certains sites proposent désormais des éditions électroniques sans publicité... à condition de payer. Selon le magazine *Transfert.net*, deux sites ont déjà effectué de telles offres à leurs lecteurs internautes. Pour un dollar par semaine (moins d'un euro), Nando Times, un site d'informations quotidiennes en ligne, offre une édition dépourvue de bandeaux, donc moins fatigante à regarder à l'écran, et moins longue à télécharger.

Auparavant, un autre site, *salon.com*, avait fait une annonce similaire, sans toutefois rencontrer le succès escompté. Car, à moins de posséder un logiciel de filtrage de publicité qui obère des pans entiers de pages lors des téléchargements, il reste, par exemple, sur le site *salon.com* les logos des entreprises partenaires. C'est souvent un carré aux couleurs de l'entreprise qui établit le lien hypertexte...

tard, le même cabinet d'études ne pouvait que déplorer qu'une fois l'effet de nouveauté passé les taux de réponse aient fâcheusement tendance à piquer du nez. Pis : au bout d'un moment, ces big ads multimédias ne construisaient aucune « affinité ou loyauté à long terme envers la marque ». La publicité sur Internet est donc encore loin d'avoir trouvé le point d'équilibre entre « capter l'attention de l'internaute et l'agacer ».

Olivier Zilbertin  
(Le Monde interactif)

## Appel aux créanciers

- Débitrice: SAirGroup, société anonyme ayant son siège à Zurich, Hirschengraben 84, 8001 Zurich
- Date de l'octroi du sursis concordataire définitif: 3 décembre 2001
- Durée du sursis concordataire: jusqu'au 5 juin 2002
- Commissaires: Karl Wüthrich, avocat, lic. en droit, c/o Wenger Plattner, Goldbach-Center, Seestrasse 39, 8700 Küsnacht-Zurich; adresse postale: case postale 32, 8702 Zollikon-Station
- Date limite de production des créances: 29 janvier 2002
- Remarques:

Les créanciers sont invités à annoncer leurs créances par écrit au commissaire, valeur au 5 octobre 2001 (décision d'octroi du sursis concordataire provisoire), avec un décompte séparé des intérêts, en désignant d'éventuels droits de gage ou privilèges et en y joignant les moyens de preuve (contrats, copies de factures, mises en demeure, etc.), dans les 20 jours à compter de la publication dans la Feuille officielle suisse du commerce du 9 janvier 2002. Les créanciers qui n'annoncent pas leurs créances à temps sont exclus des délibérations relatives au concordat (art. 300 LP). La constitution d'une garantie n'est pas exigée pour les créances privilégiées qui ne sont pas annoncées à temps (art. 306 LP). Les détenteurs d'obligations d'emprunt doivent annoncer leurs créances individuellement. La preuve des créances doit être administrée par la remise des obligations, soit en déposant physiquement les originaux des titres, soit en déposant les obligations par l'intermédiaire du système de compensation des banques (SIS) sur le dépôt du commissaire auprès de la Banque cantonale de Zurich, siège principal de Zurich, dépôt n° 160189, au nom de Karl Wüthrich, avocat, commissaire de SAirGroup. L'ordre de dépôt doit obligatoirement porter les renseignements suivants: nom, prénom, adresse et domicile du détenteur des titres, ainsi que la mention "Procédure concordataire de SAirGroup". Pour les emprunts en euros et en dollars américains, il est possible d'élever et d'annoncer des prétentions en garantie à l'encontre de la société. Les travailleurs, les obligataires et, dans la mesure du possible, les autres créanciers sont priés d'annoncer leurs créances à l'aide des formulaires fournis par le commissaire. Les formulaires ainsi que des informations détaillées sur l'annonce des créances peuvent être obtenus sur le site Web [www.sachwalter-swissair.ch](http://www.sachwalter-swissair.ch). Les formulaires destinés aux travailleurs sont en outre disponibles auprès du département du personnel de la société. Les obligataires peuvent également se procurer les formulaires adéquats par l'intermédiaire des banques. Le lieu et la date exacte de l'assemblée des créanciers seront publiés ultérieurement. Küsnacht-Zurich, le 9 janvier 2002 Le commissaire Karl Wüthrich

## Le Conseil d'Etat saisi à propos du capital de Canal+

LE CONSEIL SUPÉRIEUR de l'audiovisuel (CSA) va demander au gouvernement de saisir le Conseil d'Etat afin de vérifier la conformité de l'actionnariat de Canal+ avec la loi française. Réuni mardi 8 janvier en session plénière, puis en groupe de travail sur « l'économie de l'audiovisuel », le CSA s'est estimé « confronté incontestablement à une difficulté d'interprétation de la loi ». Il souhaite que le Conseil d'Etat précise si les dispositions de l'article 40 de la loi de 1986 qui interdisent à une chaîne hertzienne d'être détenue à plus de 20 % par des personnes extérieures à l'Union européenne s'appliquent à l'actionnariat fixe ou à l'ensemble de l'actionnariat. Le patron de Vivendi Universal, propriétaire de Canal+, Jean-Marie Messier, a assuré le président du CSA, Dominique Baudis, que l'accord conclu entre son groupe et l'américain USA Networks respectait « pleinement » la loi française.

### DÉPÊCHES

■ **AUDIOVISUEL** : le groupe allemand de médias Bertelsmann, qui détient dorénavant 89 % de RTL Group, prévoit de lancer au début de février son offre sur les 11 % encore sur le marché, à 44 euros par action, a annoncé mardi 8 janvier RTL Group, dont le conseil d'administration s'est réuni pour discuter de l'offre de Bertelsmann.

■ **PUBLICITÉ** : les investissements publicitaires télévisés ont atteint, en décembre, un nouveau record avec 428,8 millions d'euros bruts investis sur les six chaînes nationales, soit une hausse de 11,8 % par rapport à décembre 2000, selon le dernier bilan du Syndicat national de la publicité télévisée. L'année 2001 devrait afficher un bilan global en retrait de 3,4 %, à 4 milliards d'euros bruts.

■ **PRESSE** : Axel Springer France, filiale du groupe de presse allemand, a racheté l'édition française du mensuel masculin *Men's Health* au groupe d'édition américain Rodale, a-t-il annoncé mardi, sans dévoiler le montant de la transaction. Le titre lancé en 1999 est vendu à environ 80 000 exemplaires par mois, selon le communiqué.

■ **Le tribunal correctionnel de Bayonne a condamné** mardi 8 janvier à 1 500 euros d'amende chacun le directeur de publication de l'hebdomadaire basque *Ekaizta* et un dessinateur pour « apologie du terrorisme » et « complicité » après la parution d'un dessin satirique sur les attentats aux Etats-Unis.

■ **TÉLÉVISION** : « Nous n'exportons pas un point de vue américain, nous ne sommes pas les ambassadeurs de la Maison Blanche », a affirmé Chris Cramer, patron de CNN, dans un entretien au *Figaro* du 9 janvier. CNN, qui mise désormais sur une approche régionale, entend « développer dix télévisions et sept sites » sur Internet. La semaine prochaine, un site en langue arabe verra le jour avant une prochaine télévision d'information en langue arabe.

## Appel aux créanciers

- Débitrice: SAirLines, société anonyme ayant son siège à Zurich, Hirschengraben 84, 8001 Zurich
- Date de l'octroi du sursis concordataire définitif: 3 décembre 2001
- Durée du sursis concordataire: jusqu'au 5 juin 2002
- Commissaires: Karl Wüthrich, avocat, lic. en droit, c/o Wenger Plattner, Goldbach-Center, Seestrasse 39, 8700 Küsnacht-Zurich, et Roger Giroud, avocat, dr en droit, c/o Giroud Anderes Maag & Partner, Seefeldstrasse 116, 8034 Zurich; adresse postale: Karl Wüthrich, lic. en droit, case postale 32, 8702 Zollikon-Station
- Date limite de production des créances: 29 janvier 2002
- Remarques:

Les créanciers sont invités à annoncer leurs créances par écrit au commissaire Karl Wüthrich, valeur au 5 octobre 2001 (décision d'octroi du sursis concordataire provisoire), avec un décompte séparé des intérêts, en désignant d'éventuels droits de gage ou privilèges et en y joignant les moyens de preuve (contrats, copies de factures, mises en demeure, etc.), dans les 20 jours à compter de la publication dans la Feuille officielle suisse du commerce du 9 janvier 2002. Les créanciers qui n'annoncent pas leurs créances à temps sont exclus des délibérations relatives au concordat (art. 300 LP). La constitution d'une garantie n'est pas exigée pour les créances privilégiées qui ne sont pas annoncées à temps (art. 306 LP).

Les créanciers sont priés d'annoncer, dans la mesure du possible, leurs créances à l'aide des formulaires fournis par le commissaire. Les formulaires ainsi que des informations détaillées sur l'annonce des créances peuvent être obtenus sur le site Web [www.sachwalter-swissair.ch](http://www.sachwalter-swissair.ch).

Le lieu et la date exacte de l'assemblée des créanciers seront publiés ultérieurement.

Küsnacht-Zurich, le 9 janvier 2002

Les commissaires Karl Wüthrich et Roger Giroud

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIES

● BRANDT : les représentants des salariés français du fabricant d'électroménager se sont prononcés « à 80 % » pour le projet de reprise partiellement déposé par l'israélien Elco, a-t-on appris, mardi 8 janvier, de source syndicale.

● FORD : le constructeur automobile américain annoncera la fermeture de deux usines aux Etats-Unis, l'une à Edison (New Jersey), l'autre à Oakville (Canada), dans le cadre du plan de restructuration qu'il dévoilera en fin de semaine et qui pourrait toucher 20 000 emplois, selon la presse américaine.

● CHRYSLER : le constructeur automobile américain a conclu un accord avec le japonais Mitsubishi pour partager des plates-formes de production communes pour des voitures de gammes inférieure et moyenne, a indiqué, mardi, le patron de Chrysler.

SERVICES

● CLUB MÉDITERRANÉE : après un exercice 2000-2001 difficile marqué par une perte de 70 millions d'euros, le groupe avoue un manque total de visibilité en 2002. « Nous avançons à l'aveugle. C'est incontournable », a reconnu mardi le président du groupe, Philippe Bourguignon.

● SNCF : « Il faut jouer l'Europe à 100 %, c'est là où se situe le principal espace de développement de nos trafics », a déclaré le président de la SNCF Louis Gallois, mardi, lors de ses vœux à la presse. Des nouveaux investisseurs pourraient être invités au capital de Keolis (transport public) et Geodis (transport et logistique).

● BP : la compagnie pétrolière britannique a offert 25 millions de dollars pour une petite partie des actifs d'Enron, comprenant des fonctions de back-office et des systèmes informatiques. Les actifs du numéro un mondial de l'énergie, mis en faillite en décembre 2001, seront vendus aux enchères jeudi 10 janvier.

● LYCOS EUROPE : le portail

Internet, dont l'allemand Bertelsmann détient 18,1 %, a bouclé mardi la consolidation de ses activités en France par la nomination d'un nouveau directeur exécutif, Alexandre Roos. Il remplace Michel Meyer, qui quitte le groupe.

FINANCES

● EURO : un sixième du montant total des billets en francs (soit 30,8 milliards de francs) a été retiré de la circulation sept jours après le passage à l'euro, alors que 13,6 milliards d'euros ont été distribués, selon la Banque de France.

● GOLDMAN SACHS : la vente des 1,8 % qu'elle détient dans le capital de la deuxième banque d'affaires américaine va rapporter 650 millions de dollars avant impôt à Sumitomo Mitsui, deuxième banque nipponne.

● BANQUES : les cinq fédérations syndicales françaises de la banque (FO, CFDT, CFTC, CGT et SNB-CGC) ont décidé, mardi, d'appeler à une journée d'action et de protestation le 17 janvier, en renouvelant les revendications exprimées le 2 janvier, sur la sécurité et les salaires.

● BDPME : la Banque de développement des PME voit ses moyens financiers renforcés grâce à une augmentation de capital de 25 millions d'euros de sa filiale Crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises (CEPME), a indiqué sa présidente Ariane Obolensky à La Tribune mardi.

● VER. DI : le plus grand syndicat allemand, qui couvre le secteur des services, a estimé que les banques privées allemandes, qui ont annoncé 17 000 suppressions de postes en 2001, sacrifient les emplois sur l'autel du profit.

● UNICEF : le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) entend profiter de « l'opportunité sans précédent » de la conversion à l'euro de douze pays européens, pour recueillir les centimes, pfennig et autres liras, a-t-il indiqué mardi à Genève.

● MERRILL LYNCH : aux prises avec la récession, la filiale japonaise de courtage de Merrill Lynch a annoncé, mercredi, la suppression de 1 200 emplois sur 1 700.

EUROPE

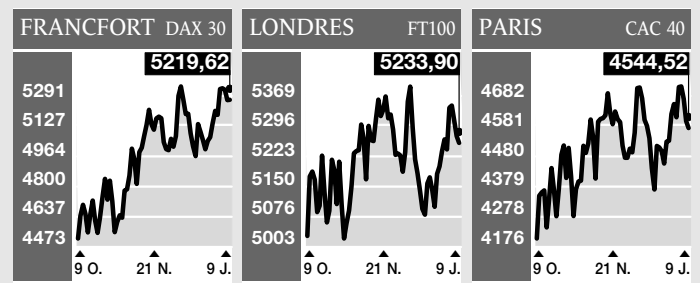


Table listing European stock indices such as EURO STOXX 50, EURO STOXX 324, CAC 40, MIDCAC, SBF 120, SBF 250, SECOND MARCHÉ, AEX, BEL 20, DAX 30, FTSE 100, STOCK EXCHANGE, MIBTEL 30, and SPI with their current values and percentage changes.

AMÉRIQUES

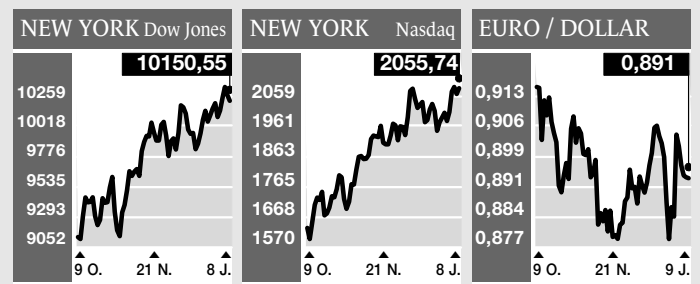


Table listing American stock indices such as DOW JONES, S&P 500, NASDAQ COMPOSITE, TSE INDEX, BOVESPA, MERVAL, IPSA GENERAL, and CAPITAL GENERAL with their current values and percentage changes.

ASIE - PACIFIQUE

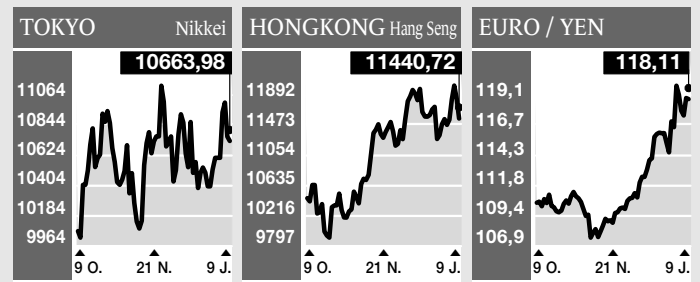


Table listing Asian and Pacific stock indices such as NIKKEI 225, HANG SENG, STRAITS TIMES, COMPOSITE INDEX, ALL ORDINARIES, SET, SENSITIVE INDEX, and NZSE-40 with their current values and percentage changes.

SUR LES MARCHÉS

PARIS

LA BOURSE de Paris s'inscrivait en hausse dans les premiers échanges, mercredi 9 janvier, le CAC 40 gagnant 0,23 %, à 4 578,68 points. L'indice des valeurs vedettes de la place parisienne avait terminé, mardi 8 janvier, sur un recul de 1,03 %, à 4 568,09 points.

FRANCFORT

L'INDICE DAX de la Bourse de Francfort ouvrait en baisse de 0,16 %, mercredi matin, pour s'établir à 5 228,18 points. L'indice avait grignoté 0,08 %, mardi à la clôture, à 5 236,37 points.

LONDRES

L'INDICE Footsie de la Bourse de Londres perdait 0,36 % dans les premiers échanges, mercredi, soit une baisse de 19,1 points, à 5 231,3 points. L'indice des cent principales valeurs britanniques avait abandonné 0,82 %, à 5 250,4 points, en clôture de la veille.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a clôturé en baisse de 0,30 %, mercredi, la progression de certaines valeurs technologiques ne pouvant compenser la baisse du secteur bancaire après une information de presse selon laquelle quatre des principaux créanciers de Daiei Inc s'approprieraient à passer l'éponge sur une partie de la dette du groupe de distribution. L'indice de référence Nikkei a perdu 31,62 points, à 10 663,98 points.

NEW YORK

LES MARCHÉS AMÉRICAINS ont terminé la séance du mardi 8 janvier sur une note inégale. L'indice Dow Jones a perdu 0,46 %, à 10 150,55 points. L'indice élargi Standard & Poor's 500 a cédé 0,36 %, à 1 160,71 points. L'indice Nasdaq a progressé de 0,92 %, à 2 055,74 points. « Les investisseurs ont sorti l'argent du marché hier, et maintenant ils font des pronostics sur les résultats des deux trimestres à venir et commencent à nouveau à sélectionner des titres, mais pas de manière agressive », a observé Michael Lyons, courtier chez Morgan Stanley Dean Witter, selon l'Agence France-Presse. « Il y a de l'argent frais sur le marché et il est investi dans la technologie », a ajouté M. Lyons.

TAUX

LE RENDEMENT des emprunts d'Etat se tendait de quelques fractions, mercredi 9 janvier dans les premières transactions, sur les marchés obligataires européens. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) français à dix ans ressortait à 4,94 %. Celui du Bund, son homologue allemand, s'établissait à 4,88 %.

MONNAIES

L'EURO cédaît un peu de terrain face au billet vert, mercredi dans la matinée, cotant 0,924 dollar. Le yen restait stable, à 132,63 yens pour un dollar, après avoir chuté brièvement jusqu'à 133,36 yens pour un dollar, quelques heures plus tôt.

ÉCONOMIE

L'Espagne entend développer les relations entre les Quinze et l'Amérique latine

LE MINISTRE des affaires étrangères espagnol, José Pique, a déclaré, mardi 8 janvier, que l'Espagne contribuerait à développer les relations entre l'Union européenne (UE) et l'Amérique latine au cours de sa présidence, précisant que l'élargissement de l'UE ne constituait pas un obstacle à cette politique. « Je pense que c'est parfaitement compatible, car l'Europe est intéressée par une politique pour la Méditerranée et l'Amérique latine, et l'expérience de l'Espagne peut être extraordinairement importante », a indiqué M. Pique, dont le pays préside l'UE pendant les six prochains mois. Même si la crise argentine pourrait tempérer la volonté européenne de conclure un accord de libre-échange avec le Mercosur, M. Pique estime que des avancées positives, comme la signature d'un pacte d'association avec le Chili, sont possibles lors du sommet réunissant l'Union et les pays latino-américains prévu en mai. « Nous étudions également la possibilité de futures discussions sur une zone de libre-échange entre l'UE et la communauté andine d'un côté, l'UE et les pays d'Amérique centrale de l'autre », a-t-il ajouté.

■ ÉTATS-UNIS : les crédits à la consommation ont enregistré une hausse record de 19,9 milliards de dollars (22,1 milliards d'euros) en novembre 2001, a annoncé la Réserve fédérale, soit une augmentation de 14,6 %. Les analystes tablaient sur un accroissement de 5 milliards de dollars. ■ Les commandes à l'industrie ont diminué, en novembre 2001, de 3,3 % en données corrigées des variations saisonnières, après une hausse de 7 % en octobre, a annoncé, mardi, le département du commerce.

■ ZONE EURO : près des trois quarts des paiements en espèces sont désormais effectués en euros à l'intérieur des douze pays de la zone euro, a annoncé mardi la Commission européenne. « L'euro poursuit sa progression rapide dans les paiements en espèces. [...] La proportion est supérieure à 60 % dans l'ensemble des Etats participants », a-t-elle précisé. Selon elle, « la transition vers un basculement total se poursuit sans heurt ». ■ La Banque centrale européenne (BCE) a invité, mardi, les citoyens de l'Union européenne à

dépenser leurs nouveaux euros. Eugenio Domingo Solans, membre du conseil de la BCE, a souligné que, au premier jour de leur seconde semaine de circulation, les nouvelles pièces et billets se propageaient de façon satisfaisante, mais que trop de gens encore étaient tentés de les thésauriser. Il a encouragé les Européens à profiter de soldes pour se débarrasser des anciennes pièces et billets afin d'accélérer la fluidité de la nouvelle devise.

■ FRANCE : les paiements en euros représentaient, au lundi 7 janvier, « plus de 60 % » des paiements en espèces, a déclaré, mardi, le ministre de l'économie Laurent Fabius, lors de la séance des questions à l'Assemblée nationale. « A la fin du mois de décembre, sept Français sur dix avaient utilisé l'euro soit par chèque, soit par carte bancaire ou d'autres formes de virements [et] plus de 4 milliards de sachets [d'euros] avaient été vendus. Tout cela explique que, dès les premiers jours, le passage à l'euro ait été un succès », a-t-il déclaré.

■ Près d'un sixième du montant total des billets en francs (30,8 milliards de francs) ont été retirés de la circulation sept jours après le passage à l'euro et ont été remplacés par 13,6 milliards d'euros, a indiqué, mardi, la Banque de France. Les Français détiennent encore, sous la forme de billets, 175,8 milliards de francs.

■ ALLEMAGNE : l'économie allemande se trouve actuellement « en récession » mais devrait rapidement renouer avec la croissance, ont estimé, mardi, deux des principaux instituts de conjoncture allemands, le DIW de Berlin et le HWWA de Hambourg. Pour le premier, le pays devrait connaître une croissance de seulement 0,6 % en 2002. De son côté, le HWWA a également estimé que l'Allemagne était entrée en récession et table sur une forte reprise qui devrait se traduire en 2003 par une croissance « de près de 3 % ».

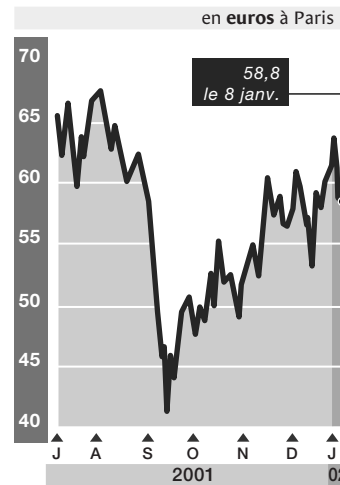
■ Le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 6 000 en décembre 2001 en données corrigées des variations saisonnières, a déclaré, mercredi, l'office fédéral du travail. En données brutes, le nombre total de demandeurs d'emploi, qui était de 3,789 millions en novembre 2001, atteint désormais 3,964 millions, le taux de chômage passant de 9,2 % à 9,6 %.

■ SUÈDE : la Suède organisera « probablement » en 2003 un référendum sur son adhésion à l'euro, a déclaré le premier ministre Göran Persson dans des propos rapportés mardi par l'agence suédoise TT.

VALEUR DU JOUR

Reclassement difficile des titres Vivendi Universal

Action Vivendi Universal



L'OPÉRATION a-t-elle été lancée trop tôt dans l'année ? L'avertissement d'AOL Time Warner a-t-il jeté un froid auprès des investisseurs, toujours très suspicieux à l'égard du secteur des médias ? A la clôture de la Bourse, mardi 8 janvier, tous les observateurs tentaient d'avancer une explication au demi-échec du placement des titres Vivendi Universal sur le marché par Goldman Sachs et la Deutsche Bank. Les deux banques, qui s'étaient engagées à vendre 55 millions d'actions du groupe de communication, soit 5 % du capital détenus en auto-contrôle, entre 60 et 61 euros, n'ont pas réussi à mener à bien l'opération. Bien qu'elles aient offert les blocs à 59,2 euros, le prix de clôture de la veille, elles n'auraient pu reclasser, selon les rumeurs de marché, 30 % des titres. Les deux banques se sont refusées au moindre commentaire. Ce semi-échec ne change rien pour Vivendi Universal. Le groupe, qui a investi plus de 4,8 milliards d'euros en 2001 pour racheter ses titres et maintenir son cours, touchera les 3,3 milliards d'euros promis par les banques, pour la cession d'une partie de son auto-contrôle. Cette somme doit servir au désendettement du groupe, qui veut écarter la menace d'un abaissement de sa notation financière. Mardi, l'agence Standard and Poor's a confirmé la note BBB pour l'endettement long terme du groupe, estimé, après cette

Martine Orange

Taux de change fixe zone Euro

Table listing fixed exchange rates for Euro against various currencies like Franc, Dollar, Yen, etc., with values and percentage changes.

Cours de change croisés

Table showing cross-exchange rates between major currencies like Dollar, Yen, Euro, and Franc.

Taux d'intérêt (%)

Table listing interest rates for various currencies (France, Allemagne, Italie, Japon, etc.) for different terms (3 months, 10 years, etc.).

Matières premières

Table listing prices and percentage changes for various commodities like metals (Copper, Aluminum, Lead), grains (Wheat, Soybeans), and energy (Oil, Gas).

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● A Amsterdam, l'action Ahold a perdu 3,3 %, mardi 8 janvier, à 29,85 euros. Le groupe de distribution a réalisé un chiffre d'affaires en hausse de 27 % en 2001, à 66,6 milliards d'euros. Cependant, il a annoncé une provision de 100 millions d'euros au quatrième trimestre 2001, afin de couvrir les effets de la dévaluation du peso argentin. ● Le titre Unilever a perdu 0,4 %, mardi, à 62,10 euros. Le groupe agroalimentaire a conclu la vente de sa raffinerie d'huiles comestibles Unimil au malaisien Golden Hope. ● L'action Banca Monte dei Paschi di Siena (BMP) a reculé de 1,11 %, mardi à Milan, à 2,765 euros. L'action Banca Nazio-

nale de Lavoro (BNL) a bondi de 5,07 %, à 2,425 euros. Les investisseurs parient sur un rapprochement entre ces deux banques, à la suite d'un article du quotidien financier MF, mardi, selon lequel les jours prochains pourraient être décisifs pour une telle opération. La BMP a néanmoins précisé qu'aucune décision importante ne serait prise dans les jours à venir. ● Le titre Fiat a reculé de 1,39 %, mardi, à 18,14 euros, après la contre-offensive du groupe d'assurances La Fondiaria, dont il souhaitait acquérir 24,4 % du capital auprès de Montedison. Les droits de vote de Fiat dans La Fondiaria ont été plafonnés, mardi, à 2 %.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 08/01. Section: AUTOMOBILE. Includes entries like AUTOLIV SDR, BASF AG, BMW, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 08/01. Section: BIENS D'EQUIPEMENT. Includes entries like ABB N, ADECCO N, AGGREGO, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 08/01. Section: CONSTRUCTION. Includes entries like ACCIONA, ACESA R, ACS, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 08/01. Section: PRODUITS DE BASE. Includes entries like ACERIALIA, ACERINOX R, ALUMINIUM GREEK, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 08/01. Section: CONSUMMATION CYCLIQUE. Includes entries like ACCOR, ADIDAS-SALOMON, AGFA-GEVAERT, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 08/01. Section: CHIMIE. Includes entries like AIR LIQUIDE, AKZO NOBEL NV, BASF AG, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 08/01. Section: CONGLOMERATS. Includes entries like D'IETTEREN SA, GBL, GEVAERT, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 08/01. Section: TÉLÉCOMMUNICATIONS. Includes entries like EQUANT NV, ATLANTIC TELECO, BRITISH TELECOM, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 08/01. Section: PHARMACIE. Includes entries like ACTELION N, ALTANA AG, AMERSHAM, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 08/01. Section: SERVICES FINANCIERS. Includes entries like ALPHA FINANCE, AMVESCAP, BHW HOLDING AG, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 08/01. Section: BIENS D'EQUIPEMENT. Includes entries like ABB N, ADECCO N, AGGREGO, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 08/01. Section: SERVICES FINANCIERS. Includes entries like ALPHA FINANCE, AMVESCAP, BHW HOLDING AG, etc.

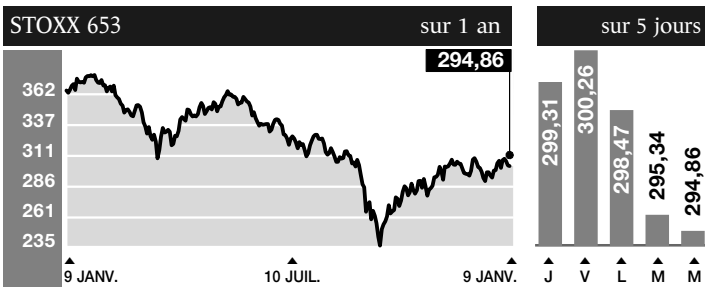


Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 08/01. Section: AUTOMOBILE. Includes entries like P & O PRINCESS, PERSIMMON PLC, PREUSSAG AG, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 08/01. Section: BIENS D'EQUIPEMENT. Includes entries like ABB N, ADECCO N, AGGREGO, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 08/01. Section: CONSTRUCTION. Includes entries like ACCIONA, ACESA R, ACS, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 08/01. Section: PRODUITS DE BASE. Includes entries like ACERIALIA, ACERINOX R, ALUMINIUM GREEK, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 08/01. Section: CONSUMMATION CYCLIQUE. Includes entries like ACCOR, ADIDAS-SALOMON, AGFA-GEVAERT, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 08/01. Section: CHIMIE. Includes entries like AIR LIQUIDE, AKZO NOBEL NV, BASF AG, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 08/01. Section: AUTOMOBILE. Includes entries like AUTOLIV SDR, BASF AG, BMW, etc.

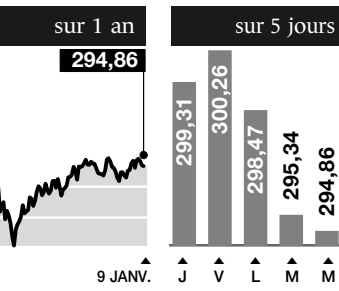


Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 08/01. Section: AUTOMOBILE. Includes entries like AUTOLIV SDR, BASF AG, BMW, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 08/01. Section: BIENS D'EQUIPEMENT. Includes entries like ABB N, ADECCO N, AGGREGO, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 08/01. Section: CONSTRUCTION. Includes entries like ACCIONA, ACESA R, ACS, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 08/01. Section: PRODUITS DE BASE. Includes entries like ACERIALIA, ACERINOX R, ALUMINIUM GREEK, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 08/01. Section: CONSUMMATION CYCLIQUE. Includes entries like ACCOR, ADIDAS-SALOMON, AGFA-GEVAERT, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 08/01. Section: CHIMIE. Includes entries like AIR LIQUIDE, AKZO NOBEL NV, BASF AG, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 08/01. Section: AUTOMOBILE. Includes entries like AUTOLIV SDR, BASF AG, BMW, etc.

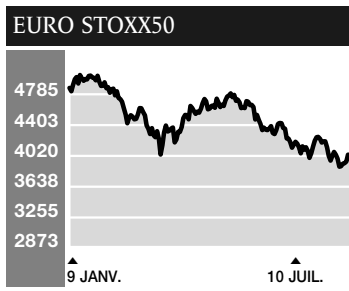


Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 08/01. Section: AUTOMOBILE. Includes entries like AUTOLIV SDR, BASF AG, BMW, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 08/01. Section: BIENS D'EQUIPEMENT. Includes entries like ABB N, ADECCO N, AGGREGO, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 08/01. Section: CONSTRUCTION. Includes entries like ACCIONA, ACESA R, ACS, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 08/01. Section: PRODUITS DE BASE. Includes entries like ACERIALIA, ACERINOX R, ALUMINIUM GREEK, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 08/01. Section: CONSUMMATION CYCLIQUE. Includes entries like ACCOR, ADIDAS-SALOMON, AGFA-GEVAERT, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 08/01. Section: CHIMIE. Includes entries like AIR LIQUIDE, AKZO NOBEL NV, BASF AG, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 08/01. Section: AUTOMOBILE. Includes entries like AUTOLIV SDR, BASF AG, BMW, etc.

COMMERCE DISTRIBUTION

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 08/01. Section: COMMERCE DISTRIBUTION. Includes entries like ALLIANZ UNICHE, AVA ALLG HND.G, BOOTS CO PLC, etc.

HAUTE TECHNOLOGIE

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 08/01. Section: HAUTE TECHNOLOGIE. Includes entries like AIXTRON, ALTCATEL-A, ALTEC, etc.

SERVICES COLLECTIFS

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 08/01. Section: SERVICES COLLECTIFS. Includes entries like ACEA, AEM, BRITISH ENERGY, etc.

EURO NOUVEAU MARCHÉ

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 08/01. Section: EURO NOUVEAU MARCHÉ. Includes entries like AIRSPRAY NV, ANTONOV, CTAC, etc.

BRUXELLES

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 08/01. Section: BRUXELLES. Includes entries like ARTHUR, ENVIPO HLD CT, FARDIS B, etc.

CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche FI : Finlande - BE : Belgique - GR : Grèce.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - NO : Norvège - SE : Suède GB : Grande-Bretagne - DK : Danemark

Advertisement for 'Le Monde ECONOMIE' magazine featuring 'Professeurs de lycée' and 'Un nouveau service, une offre exceptionnelle!'.

VALEURS FRANCE

Le titre Air France gagnait 2,71 %, mercredi 9 janvier, dans les premiers échanges, à 17,46 euros. La compagnie a annoncé un recul limité à 2,2 % de son trafic de passagers en décembre 2001, après des baisses de 7 % en septembre, 10,1 % en octobre et de 7,2 % en novembre. L'offre d'Air France avait baissé de 1,9 % en décembre. Le coefficient d'occupation a donc reculé de seulement 0,3 point, à 72,6 %, après une baisse de 5,6 points en septembre, 9,3 points en octobre et 5,7 points en novembre.

L'action Sodexho Alliance progressait de 1,03 %, mercredi matin, à 47 euros. Le groupe de restauration collective a fait état d'une hausse de 7,4 % de son chiffre d'affaires du premier trimestre de son exercice 2001-2002, à 3,4 milliards d'euros.

L'action Renault s'appréciait de 0,97 %, mercredi matin, à 42,56 euros. Le constructeur automobile envisage de baisser ses prix en Argentine, afin d'enrayer la chute de ses ventes dans ce pays.

Le titre Sanofi-Synthelabo gagnait 0,25 %, mercredi matin, à 79,35 euros. Le groupe pharmaceutique a annoncé la cession, pour 23 millions d'euros (20,5 millions de dollars) en numéraire, de ses droits sur le médicament de prévention des crises d'épilepsie Gabitril, au groupe américain de bio-pharmacie Cephalon.

PREMIER MARCHÉ

MERCREDI 9 JANVIER

Cours à 9 h 57

Demier jour de négociation des OSRD : 25 janvier

Table of market data for France, showing various indices and their performance.

Large table of stock market data for France, listing various companies and their prices.

Table of international market data, listing various international indices and their performance.

Table of international market data, including a section for 'International' with various indices and their values.

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; L = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation sans indication catégorie 3; ■ ouvert détaché; ● droit détaché; ◊ contrat d'animation; □ en option; d = demandé; † offre réduite; ‡ demande réduite; ♦ cours précédent; † Valeur pouvant bénéficier du service de règlement différé.

DERNIÈRE COLONNE PREMIER MARCHÉ (1)

Lundi date mardi : % variation 31/12; Mardi date mercredi : montant du coupon en euros; Mercredi date jeudi : paiement dernier coupon; Jeudi date vendredi : compensation; Vendredi date samedi : nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

MARDI 8 JANVIER

Une sélection. Cours relevés à 18 h 16

Table of market data for the 'NOUVEAU MARCHÉ', listing various companies and their prices.

Table of market data for the 'NOUVEAU MARCHÉ', listing various companies and their prices.

Table of market data for the 'NOUVEAU MARCHÉ', listing various companies and their prices.

Table of market data for the 'NOUVEAU MARCHÉ', listing various companies and their prices.

SECOND MARCHÉ

MERCREDI 9 JANVIER

Une sélection. Cours relevés à 9 h 57

Table of market data for the 'SECOND MARCHÉ', listing various companies and their prices.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 8 janvier

Table of market data for SICAV and FCP, listing various investment funds and their prices.

Table of market data for SICAV and FCP, listing various investment funds and their prices.

Table of market data for SICAV and FCP, listing various investment funds and their prices.

Table of market data for SICAV and FCP, listing various investment funds and their prices.

LEGENDE : ★ Hors frais. ★★ A titre indicatif.

**MÉDECINE** La jurisprudence née de l'arrêt Perruche sur l'indemnisation d'un handicapé est à l'origine d'un large débat sur la pratique de l'échographie obstétricale. ● EN

GRÈVE depuis le début de l'année, les échographistes réclament que les pouvoirs publics les aident à définir un guide de « bonne pratique » de leur discipline. ● LEUR DEMANDE

est d'autant plus forte que des appareils plus performants encore, offrant des images en trois dimensions et aussi la possibilité d'observer le fœtus en temps réel, arrivent

sur le marché. ● UNE CENTAINE d'échographes 3D sont en activité en France contre une dizaine capables d'opérer en temps réel. ● PARMI les pays industrialisés, la France est l'un

de ceux où, avec quatre millions d'échographies obstétricales entièrement prises en charge chaque année, cette activité de dépistage s'est le plus banalisée.

## Spectaculaires progrès et nouvelles limites de l'imagerie obstétricale

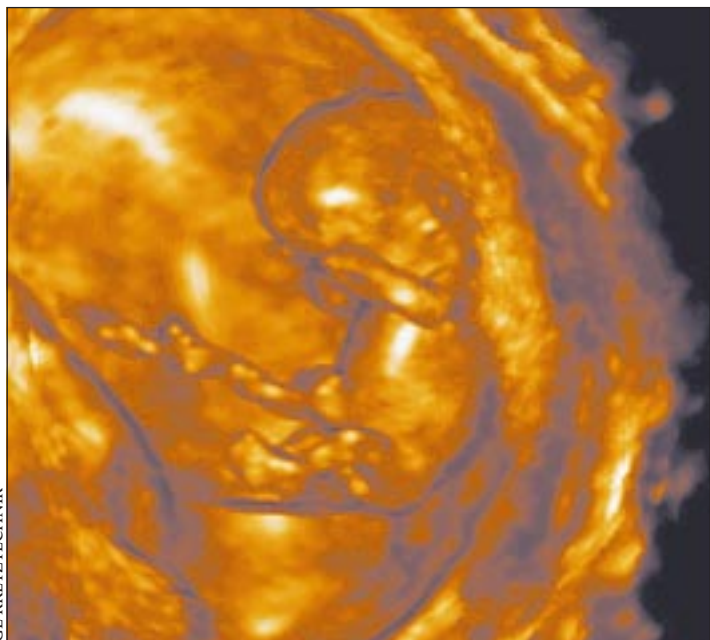
L'arrivée sur le marché d'appareils échographiques capables de restituer l'anatomie du fœtus en 3D et en temps réel séduit les spécialistes du dépistage prénatal. Après l'arrêt Perruche, l'accès à des images toujours plus précises appelle à mieux encadrer cette discipline

**DE NOUVEAUX APPAREILS** d'échographie, offrant une « quatrième dimension », viennent bouleverser le diagnostic prénatal et relancent du même coup le débat éthique inhérent à cette pratique médicale. La vive controverse sur les conséquences juridiques de la pratique du diagnostic prénatal ainsi que la grève des praticiens qui, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, refusent de rechercher l'existence d'anomalies fœtales sont sous-tendues par les performances et les limites techniques des appareils d'échographies. Cette controverse prend aujourd'hui une dimension toute particulière pour deux raisons : l'arrivée sur le marché de nouveaux appareils plus performants que les précédents ; le fait que la France soit un des seuls pays à avoir systématisé la pratique et la gratuité de cet examen dont bénéficie aujourd'hui la quasi-totalité des femmes enceintes.

L'échographie obstétricale est une technique d'imagerie qui permet d'obtenir des images de l'enfant à naître grâce à des ultrasons émis par une sonde placée sur le ventre de la femme et renvoyés par le fœtus. C'est aussi une technique totalement dénuée de risque connu, ce qui explique sa très large diffusion dans la pratique médicale et durant la période prénatale. Apparu il y a un quart de siècle, cet outil a rapidement bénéficié d'une série de progrès concernant notamment la définition des structures anatomiques fœtales et l'« échelle des gris », c'est-à-dire le contraste, de ces mêmes structures.

En pratique, l'échographie obstétricale de dépistage a pratiquement une obligation de résultat sur trois points essentiels : la datation du début de la grossesse, la détection des grossesses multiples et l'étude de la vitalité de l'embryon ou du fœtus.

Les autres renseignements demandés à l'échographiste (estimation de la qualité de la croissance du fœtus, détection des malformations ou encore reconnaissance des stigmates anatomiques pou-



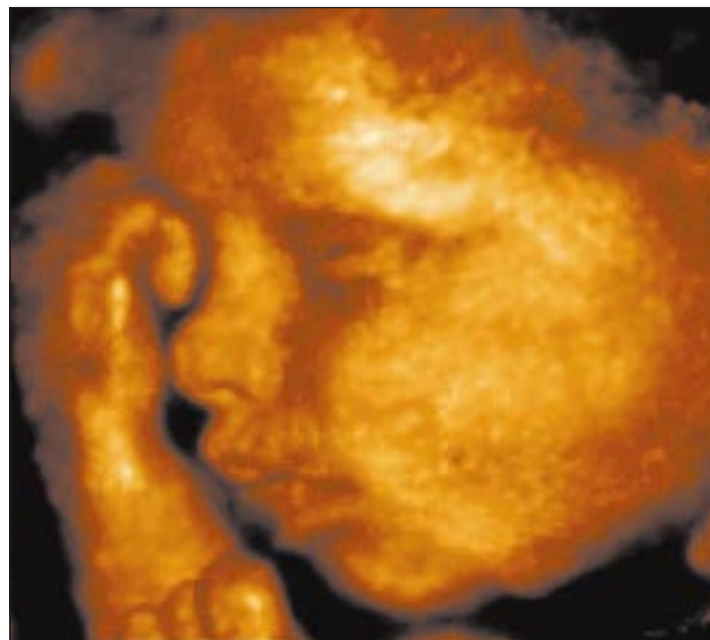
GE KRETZTECHNIK

Deux images extraites d'échographies pratiquées avec des appareils de « quatrième dimension ». A gauche, un fœtus à la fin du premier trimestre de grossesse. A droite, la tête d'un fœtus entre la 28<sup>e</sup> et la 30<sup>e</sup> semaine.

vant laisser craindre l'existence d'une anomalie chromosomique comme la trisomie 21) ne renvoient, dans le meilleur des cas, qu'à des informations que les professionnels eux-mêmes qualifient de « moyennement satisfaisantes ».

Il faut savoir que « le taux global de dépistage des malformations détectables est aujourd'hui de 60 % avec des écarts allant de 86 % pour les malformations du cerveau et de

la moelle épinière à 25 % pour les becs-de-lièvre », résume le docteur Jean-Michel Brideron, spécialiste de gynécologie-obstétrique. Les taux moyens de dépistage de l'absence d'un membre sont de 67 %, ceux des malformations graves du cœur de 42 % et ceux des malformations graves des reins et de la vessie de 85 %. « Contrairement aux idées reçues, poursuit-il, l'échographie obstétricale ne per-



met donc aujourd'hui de détecter qu'un peu plus d'une malformation sur deux. Elle ne saurait prétendre aux 100 %, et ce même entre les mains des spécialistes les plus compétents. »

### IMAGES EN TEMPS RÉEL

Ce constat doit toutefois être nuancé. L'apport des algorithmes et des logiciels informatiques de traitement des données des images échographiques a permis d'entrer dans la troisième dimension. Mis au point il y a une dizaine d'années, cet acquis est aujourd'hui de plus en plus largement diffusé en France, car le prix des appareils est passé dans l'intervalle de 1,3 million de francs à 800 000 francs (environ 120 000 euros).

Depuis peu, « on assiste en France à l'arrivée d'échographes de troisième dimension beaucoup plus performants d'un point de vue médical et diagnostic », explique Pierre Forest, directeur général de la filiale européenne de la société américaine Acuson. Jusqu'à pré-

sent, ces appareils étaient avant tout utilisés pour fournir à la future mère de meilleures images de l'enfant à naître. » Actuellement, une centaine d'échographes de troisième dimension sont en activité dans l'Hexagone.

« Cette technique nous permet d'obtenir un traitement de la perspective et de la profondeur. La face du fœtus, ses organes génitaux externes ou ses viscères peuvent ainsi être beaucoup mieux examinés, explique le professeur Israël Nisand (CHU de Strasbourg). Le voile du palais, qui était très difficile à percevoir avec les échographes en deux dimensions, peut aujourd'hui être analysé dans le détail, ce qui permet d'identifier l'existence ou l'absence de fente palatine en l'absence de fente labiale. »

A ces progrès, il faut depuis peu ajouter ceux fournis par les appareils qui offrent une « quatrième dimension ». Ils permettent d'obtenir des séries d'images « en temps réel », correspondant à la projection des clichés échographiques pris et transmis au rythme de

huit par seconde. Cette nouvelle dimension permet par exemple de projeter sur l'écran le visage en relief d'un jeune fœtus. Une dizaine de ces appareils sont, depuis peu, utilisés en France.

### « COMPTER LES SOURCILS »

Toutes ces performances vont contribuer à alimenter le débat actuel sur l'échographie obstétricale. La question est aujourd'hui plus que jamais de savoir ce que l'on demande aux spécialistes du diagnostic prénatal et ce que l'on attend précisément d'eux. « Force est de reconnaître que personne ne sait réellement quels sont les objectifs de cette discipline. Or, nous ne pouvons pas continuer à utiliser des techniques de plus en plus fines, obtenir des résultats de plus en plus détaillés sans que médecins et non médecins s'interrogent sur ce qu'ils sont en train de mettre en œuvre », fait valoir le professeur Nisand.

« En ce moment, rappelle-t-il, la technique domine l'éthique. Nous pouvons compter les sourcils du fœtus ? Faut-il pour autant les compter ? Il faut que tout le monde sache qu'un échographiste bien équipé peut désormais détecter un strabisme chez le fœtus. Devons-nous pour autant le faire ? Si oui, devons-nous aussi informer les femmes que, dans 1 % des cas, un strabisme fœtal correspond à un handicap cérébral ? »

Certains observateurs font remarquer qu'il n'existe, dans l'histoire de la médecine, aucun autre exemple d'un examen à visée diagnostique ou de dépistage qui ait connu une telle diffusion. Et ce en l'absence de données objectives sur la preuve de son efficacité et de son intérêt en termes de santé publique. Un phénomène qui, pour une bonne part, résulte du fait que les caisses de Sécurité sociale – bien que, depuis peu, soucieuses d'établir une adéquation entre remboursement et service médical rendu – prennent intégralement en charge les coûts générés par ces examens.

Jean-Yves Nau

## Les bonnes pratiques d'utilisation de l'échographie restent à définir

Information des patientes et contrôle de qualité des examens demeurent des priorités

SI ELLE EST aujourd'hui très largement mise en œuvre en France, la pratique de l'échographie obstétricale ne fait toujours pas l'objet d'un consensus indiscutable quant aux règles que doivent respecter les médecins et les sages-femmes dès lors qu'aucun facteur de risque particulier n'est connu chez la femme enceinte. Or « un point, essentiel (...), n'est toujours pas

réglé, faisait remarquer dans *Le Monde* du 8 janvier le docteur Guy-Marie Cousin, secrétaire général du Syndicat national des gynécologues-obstétriciens de France (Syngof), celui des moyens à mettre en œuvre au quotidien dans la prise en charge des femmes enceintes. Nous sommes pleinement disposés à donner toutes les informations à nos patientes. Encore faut-il que le

ministère de la santé définisse un référentiel de bonnes pratiques ».

Les responsables du Syngof jugent ainsi indispensable que Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé, mette en place un groupe de travail qui aurait pour mission de définir quelles doivent être les conduites à tenir en matière d'échographie obstétricale et d'information aux patientes. La dernière tentative dans ce domaine date de décembre 1998. C'était un rapport rédigé, sous l'égide de l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé, par un groupe d'experts présidé par le professeur Francis Puech.

### « PROVISOIRE ET ÉVOLUTIF »

Ce texte soulignait les difficultés rencontrées par ces experts pour émettre des recommandations relatives à la pratique de l'échographie obstétricale en l'absence de facteurs de risque connus. Elle ne peut, disaient-ils, « être recommandée pour diminuer la mortalité ou la morbidité périnatale et maternelle. » Mais « elle permet, précisaient ces experts, le diagnostic prénatal de malformations fœtales nécessitant une prise en charge fœtale et/ou périnatale. Sa sensibilité, ajoutaient-ils, s'est améliorée considérablement ces dix dernières années et se situe, dans les grandes études européennes récentes, aux environs de 60 % pour une prévalence des anomalies fœtales de 2 à 3 % dans la population générale ».

Tout en soulignant le caractère « provisoire et évolutif » de leurs conclusions, les auteurs de ce rap-

port estimaient alors devoir recommander la poursuite de la pratique des deux premières échographies au cours des deux premiers trimestres de la grossesse. Mais ils s'interrogeaient sur l'intérêt d'une échographie pratiquée lors du troisième trimestre. « Il n'y a pas suffisamment d'études pour [la] recommander ou [l']exclure » en l'absence de facteur de risque et lorsque l'examen clinique est normal, écrivaient-ils alors.

Ces experts soulignaient d'autre part la nécessité « d'informer clairement » les femmes enceintes des possibilités réelles et des limites de cet examen. Ils estimaient d'autre part indispensable la mise en œuvre d'un contrôle de qualité (concernant les performances des appareils autant que les compétences des opérateurs) et la poursuite de travaux épidémiologiques visant à connaître la réalité des pratiques touchant au diagnostic prénatal.

Les mêmes experts recommandaient enfin, en conclusion de leurs travaux, que soit menée « une réflexion préalable de la société, professionnels de santé compris, sur les implications éthiques et sociales du dépistage prénatal ». La controverse actuelle et la grève des personnels de santé directement concernés par cette pratique viennent, trois ans après la rédaction de ce rapport, témoigner de l'importance qu'il convient toujours d'accorder à ces questions.

J.-Y. N.

### Appel aux créanciers

1. Débitrice: Cargologic AG, ayant son siège à Kloten, Balz Zimmermann-Strasse, 8302 Kloten
2. Date de l'octroi du sursis concordataire définitif: 5 décembre 2001
3. Durée du sursis concordataire: jusqu'au 8 juin 2002
4. Commissaire: Transliq AG, Schwanengasse 5/7, 3001 Bern
5. Date limite de production des créances: 30 janvier 2002
6. Remarques:

Les créanciers sont invités à annoncer leurs créances par écrit au commissaire, valeur au 8 octobre 2001 (décision d'octroi du sursis concordataire provisoire), avec un décompte séparé des intérêts, en désignant d'éventuels droits de gage ou privilèges et en y joignant les moyens de preuve (contrats, copies de factures, mises en demeure, etc.), dans les 20 jours à compter de la publication dans la Feuille officielle suisse du commerce du 9 janvier 2002 (paraît le 10 janvier 2002). Les créanciers qui n'annoncent pas leurs créances à temps sont exclus des délibérations relatives au concordat (art. 300 LP).

Le lieu et la date exacte de l'assemblée des créanciers ainsi que l'espèce du concordat seront publiés ultérieurement.

Berne, le 8 janvier 2002

Le commissaire - Transliq AG  
Schwanengasse 5/7 - 3001 Berne  
Internet: <http://www.transliq.ch>  
e-mail: [transliq@transliq.ch](mailto:transliq@transliq.ch)

Après une semaine  
de travail intensif...  
Détendez-vous  
avec vos enfants\*!

BRUNCH DU  
DIMANCHE  
AU  
PAVILLON  
DES OISEAUX

(A l'intérieur) du JARDIN D'ACCLIMATATION  
PARIS 16 - entrée proche : NEUILLY  
Réservations : 01 45 02 34 00

\* animations pour les enfants



CATHERINE ET BERNARD DESJEUX

## Retour à Djanet

**DJANET**

de notre envoyé spécial

Hamou Dahou a réfléchi un instant avant de répondre. D'un geste machinal, le Touareg a arrangé son chèche, l'a remonté sur sa bouche comme s'il allait se murer dans le silence. Son regard s'est posé au-dessus de son interlocuteur. Les derniers rayons du jour décrochaient des crêtes du Tassili. Etabli au fond d'un défilé, le campement était déjà plongé dans la pénombre. Le bivouac s'organisait cérémonieusement autour du feu et de la théière noircie de suie. Des conversations murmurées se mêlaient au craquement du bois sec qui brûlait, envoyant dans l'air, comme un vol de lucioles, des flammèches qui retombaient doucement sur le sable.

Assis à l'écart des préparatifs, Hamou Dahou restait pensif. Trois jours déjà que le guide éludait l'entretien. Comment avez-vous vécu ces dix années où les touristes ont fui le Sahara algérien ? La question se perdait chaque fois dans le désert. Responsable d'une agence de voyage locale, l'homme biaisait habilement, répondait dans le vide, sans froisser l'invité trop curieux. Il finissait par s'éloigner, interpellant un de ses adjoints pour lui signaler un problème d'intendance. Ce dernier soir, il fallait percer cette armure de pudeur. Demain, le groupe ral-

Déserté pendant dix ans par des voyageurs sensibles aux violences qui secouaient le nord du pays, à 2 000 kilomètres de là, le Sahara algérien voit revenir vers lui le nomade hexagonal en quête de grands espaces

lierait Djanet et reprendrait l'avion pour Alger puis Paris. Le séjour dans le Grand Sud s'achevait, trop bref, trop intense. Les cordons de dune de l'erg Admer, les eaux transparentes des gueltas d'Essendilène, les redents acérés du Timras, sculptures de grès comme surgies des sables, les tables basaltiques du Tamrit ! et ces nuits passées dans les draps d'or du désert ! Autant d'instant précieux que l'on avait bradés par quelques peurs plus ou moins gratuites. Le Tassili des Ajjer, le Tassili du Hoggar : comment



JEAN-LUC MANAUD/IRAPHO

avait-on pu renier soudain ces grands espaces qui font indéfectiblement partie de l'imaginaire français, assurant le succès des romans de Frison-Roche ?

Le voyageur s'était privé si longtemps de cette part de lui-même, impressionné par les images des violences qui secouaient le nord de l'Algérie, éloigné par les mises en garde du Quai d'Orsay, encourageant à se trouver d'autres pistes de vacances. L'aventurier de pacotille avait oublié que les massacres se situaient à deux mille kilomètres de là, exactement à mi-chemin de Paris et de Tamanrasset, que le Sahara était une mer autant que la Méditerranée, que le terrorisme faisait plus de victimes à Paris qu'en pays touareg.

là, millénaires rougeurs affleurant de la pierre, telles que les avait surprises Henri Lhote dans les années 1950 : la vache qui pleure de Terrarart, la girafe et le buffle de Tiwi Teterine, les têtes rondes de Tikobauouine et toutes les autres, nichées dans le moindre pli de roche. L'erg

d'Admer continuait de charrier son sable que le vent soulevait parfois, voilant le paysage d'une gaze irréelle. Tout avait le goût d'éternité, même les trois thés pris sous les étoiles avec les gardiens des lieux.

Alors le baroudeur d'opérette s'apercevait de sa pusillanimité. Il se sentait un peu coupable d'avoir abandonné ceux qui vivaient de sa présence. Le tourisme assurait ici la subsistance, quand les charters de naufragés volontaires se perdaient en file indienne sur les pistes de l'Adrar. Ne restait ce soir que la seule déception de n'avoir pas su faire dire à son hôte comment il avait vécu cette longue absence, cette désertion.

Dans la semi-obscure propice à la confiance, Hamou Dahou s'est enfin livré. « C'était simplement une question de patience. Nous savions que vous alliez revenir. » D'une voix exempte de la moindre passion, le guide a alors raconté l'attente, dessinant machinalement sur le sable tandis que remontaient les souvenirs.

En janvier 1993, le Touareg a accompagné son dernier groupe. Deux ans déjà que s'annonçait ce crépuscule. « Depuis la guerre du Golfe, les affaires n'allaient pas

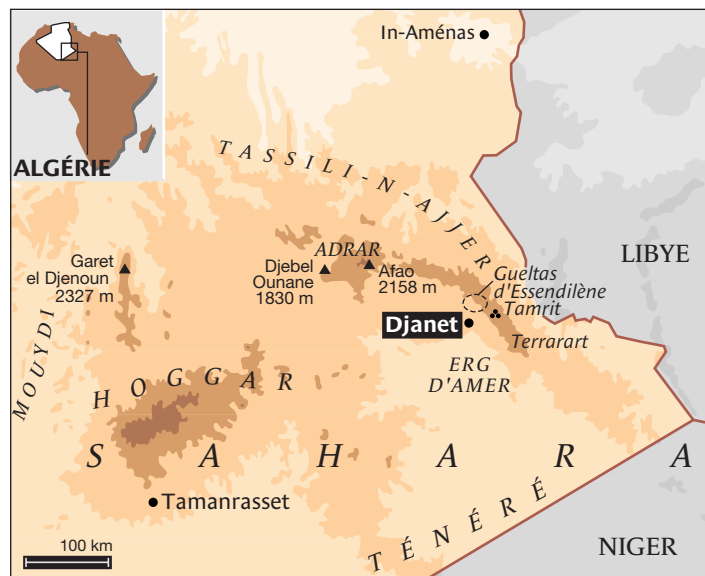
*Randonnée à pied et en 4 x 4 ou méharée (ci-dessus à Kalembo dans le Tassili des Ajjer), les formules différent en termes d'effort physique et de confort. Touareg dans le Hoggar (à gauche). Page de droite : le canyon de Tarzoulet au nord-ouest de Djanet (en haut) et « La vache qui pleure » de Terrarart, l'une des plus célèbres représentations bovines de l'art néolithique du Tassili des Ajjer.*

bien », se rappelle le cicérone. Son entreprise, Tim Beur, créée en 1978, avait jusque-là prospéré. Elle comptait vingt-cinq employés et autant de véhicules. Cet âge d'or s'est arrêté avec la déclaration de l'état d'urgence dans le pays. Djanet s'est alors installé dans l'attente. « Les chameliers, les guides, les commerçants, les artisans se sont retrouvés désœuvrés », se remémore Hamou Dahou.

Les 4x4 ont été remis au garage. Les roues ont été enlevées et les véhicules juchés sur des briques : on supputait déjà que les affres pourraient durer. Bientôt, il a fallu commencer à vendre ces outils de travail. Les quelques caractères trempés qui se hasardaient encore par ici, Allemands, Italiens et plus rarement Français, ne suffisaient pas à assurer les fins de mois.

Les Touaregs de Djanet ont alors commencé à chercher du travail ailleurs. Certains se sont embauchés sur les champs de pétrole d'In-Aménas ou sur des chantiers du désert.

D'autres ont monté leur propre entreprise de travaux publics. Hamou Dahou a tenté sa chance en Libye, offrant aux touristes des périples autour de Ghat, la sœur jumelle de Djanet, et dans l'Akakous, le pendant du Tassili des Ajjer. Tous les ans, il se rendait à Paris plaider auprès des agences de voyages la cause du Sud algérien. En vain, le ministère des affaires étrangères français refusait de cautionner la région.



**CROISIÈRES ITALIENNES**

**Caraiibes à prix doux... pour de longues croisières! (12 jours)**

Charme des îles au vent\* Sur la route de Cortès\*\*

À bord du **MELODY**

Cabine intérieure : ~~1311€~~ **1 270 €** (8 330 FFR)\*

Cabine extérieure : ~~1782€~~ **1 495 €** (9 807 FFR)\*

Vol A/R compris (hors taxes d'aéroport)

\*Départs : 4 et 26 février 2002

\*\*Départs : 24 janvier, 15 février 2002

\* prix par personne base cabine double - Lic. 075 95 0023.

Agences de voyages - ou M.S.C - N° Vert 0 800 506 500 ou 01 48 04 76 20

### MILLÉNAIRES ROUGEURS

Les tensions s'étant apaisées, le nomade hexagonal revenait aujourd'hui, doucement. Rien n'avait changé, bien sûr, durant cette parenthèse, virgule du quaternaire. La géologie était identique. Peut-être les dunes avaient-elles simplement bougé de quelques centimètres. Les peintures rupestres étaient toujours

### APPEL D'OFFRE :

Hébergement équipage cockpit AIR INDIA  
Hôtels 4 étoiles : Lieu PARIS

Air India recherche 1 hôtel adéquat de catégorie 4 étoiles à Paris pour hébergement de ses équipages cockpit avec effet au 01 mars 2 002 pour une période de 1 à 2 ans. Notre besoin est de l'ordre de 3 à 4 chambres/jour en rotation.

La date limite de dépôt des offres techniques et financières impérativement rédigées en anglais dans 2 enveloppes distinctes et scellées est fixée au 31 Janvier 2 002.

Les hôtels intéressés sont invités à contacter le Directeur Adjoint à l'adresse suivante afin d'obtenir le descriptif des conditions techniques et financières.

Air India 5 Rue des Colonnes 75002 PARIS  
Tél : 01 55 35 40 06 Fax : 01 55 35 40 20

### Une reprise sous le signe de la concurrence

Une visite dans Djanet permet de mieux comprendre ce que furent les années de vaches maigres. Les boutiques d'artisanat ont pour la plupart fermé. Celles qui survivent n'offrent qu'un maigre choix de babioles poussiéreuses. Le bistrot ne propose qu'un café ou un Fanta éventé. « Ça y est : vous vous décidez enfin à vous montrer ! », apostrophe un commerçant, entre boutade et reproche.

Les voyageurs ont repris contact en 1999 et ils réamorcent doucement la destination. Durant l'hiver 2000-2001, 3 672 touristes, souvent des récidivistes, ont été recensés à Djanet. Un chiffre qui pourrait très vite atteindre dix à quinze mille, une fréquentation proche d'avant le marasme, même si l'attentat du 11 septembre a ralenti cette progression.

Mais, constate-t-on, « la clientèle a changé : elle est plus exigeante ». Le Maroc, la Tunisie ou la Mauritanie se sont affirmés, dans les années 1990, et ces autres Sahara imposent désormais une rude concurrence.





CATHERINE ET BERNARD DESJEU



PITRIRAPHO

« C'était injuste : personne ne voulait admettre que nous habitons en fait sur un autre continent qu'Alger », se souvient le messager éconduit. Les temps sont devenus durs, mais Hamou Dahou ne l'avouera jamais.

« Nous avons continué à vivre en partageant ce qui restait », explique-t-il sobriement. Les gens sont ici trop fiers et trop croyants pour se plaindre du destin qui leur est proposé. « Bismillah », au nom de Dieu. L'offrande ponctue chaque geste de la vie. Hommes et femmes ont continué à vivre sous cette auguste protection, vaillants que vaillent.

Une patience aujourd'hui récompensée. D'autant qu'au fond de lui-même Hamou Dahou savait que le Tassili des Ajjer et celui du Hoggar sont une sorte de Sud magnétique. Ils font l'effet d'un aimant pour ceux qui ont contracté le virus du désert, « l'habitude du large », selon l'expression de Théodore Monod (Théodore Monod, *savant tous terrains*, de Roger Cans, Sang de la terre, 18 €). « Nous étions sûrs que vous alliez revenir », disait Hamou Dahou. Le Touareg ne s'était pas trompé.

Benoît Hopquin

**Week-end « saveurs » en Corse**

ON DÉBARQUE dans l'île de Beauté avec l'étrange impression d'être en terre « étrange » sinon « étrangère ». Impression confortée par le 4x4 qui donne à l'escapade un air d'aventure exotique. Au premier rond-point, une signalisation « hexagonale » remet les pendules à l'heure : on est en France. Même en France « profonde » dès que, tournant le dos à Ajaccio, on opte pour les contreforts montagneux du Haut Taravo.

Chaque année, en décembre, la foire de Bocognano rassemble, sous une vaste tente, une foule en quête de châtaignes, le fruit emblématique du terroir corse. Une fête de famille, véritable coup d'envoi de l'hymne au terroir et au « pays » que, tout l'hiver, vont interpréter une armée de cuisinières anonymes. Autant de « mémoires » mobilisées pour reproduire, avec un respect religieux, les recettes transmises de génération en génération.

Un patrimoine dont, l'espace d'un week-end, le visiteur peut dresser le copieux inventaire. Dès le premier repas à la ferme-auberge locale, le ton est donné : jambon corse et pâté de tête, rôti de veau et haricots « soissons », canneloni au brocciu (fromage frais de brebis) et gâteau à la farine de châtaigne. Une « mise en bouche » avant le dîner proposé, à Casala-



briva, dans un ancien moulin, par Michel Muselli et Christophe Douillet (terrine de porc au vin de myrte, flan de courgettes à la menthe, figatelli aux deux polentas et fromage « nustrale »), dîner suivi d'une veillée bercée par les chants du groupe Voce Ventu.

Nuit noire et silencieuse. Aube frisquette et ciel bleu pour la visite du site préhistorique de Filitosa, où menhirs-statues et oliviers séculaires se dressent dans un décor virgilien. Parfums des clémentines et, à deux pas, couleurs chaudes de la poterie « Terra e Focu ». Le temps d'aiguiser un appétit que comblera le festin servi par la famille Mondoloni, à l'auberge Olmella : boudin d'agneau, andouille chaude, agneau rôti et pommes de terres à la « panzetta », brocciu à l'eau-de-vie ou en beignets chauds.

Une « route des sens authentiques » proposée par Olandini Voyages, en collaboration avec les chambres d'agriculture, les producteurs et les fermes-auberges. L'occasion d'une découverte originale avec, pour guides, les exploitants, éleveurs, viticulteurs, apicul-

teurs, charcutiers, producteurs d'huile d'olive et de confitures. Sans oublier potiers et couteillers. Une balade rustique et gourmande, parfumée aux senteurs des eucalyptus entre lesquels serpente la belle piste des Arbouses, dans la forêt de Chiavari.

de notre envoyé spécial  
Patrick Francès

★ Ajaccio est desservi par Air France (tél. : 0820-820-820). Olandini Voyages (agences, 01-42-33-85-34 et 04-95-23-92-94) propose, jusqu'en mars, un week-end de 3 jours/2 nuits en chambre double à Ajaccio et à la ferme-auberge Bartoli, à Tassu : 370 € par personne, de Paris, avec une voiture. Idem de douze villes de province, à des prix différents. Bonnes tables : A Tanedda, à Bocognano (tél. : 04-95-27-42-44) ; U Mulinu di Calzola, à Casalabriva (tél. : 04-95-24-32-14) ; Olmella, à San Michele (tél. : 04-95-21-80-16), et A bure-si, au col de la Vacchia. Autre étape, le Sofitel Thalassa (tél. : 04-95-29-40-07), à Porticcio. Bonnes adresses : charcuterie chez Nadia et Anjo Andreucci, à Zevaco (tél. : 04-95-24-46-06), où on peut déjeuner ; brocciu, chez Jean-François Brunelli, au Rotolo ; vins du Domaine Courrage (tél. : 04-95-24-35-54), à Pravatone. Pour les couteaux, Le Lotus, à Serra-di-Ferro. Distillerie d'huiles essentielles, à Ocana (tél. : 04-95-23-81-88). Guides Mondeos, Hachette et Gallimard. Villages de Corse, de Pierre Gastine (Arthaud). Sur Internet, www.gietarav.com et www.corsicamore.com.

**A tous prix**

● **18 € : un voyage immobile au Kirghizstan**, république d'Asie centrale que les éditions Olyane présentent en publiant, en format de poche, les photos de Christoph Schutz. Un séduisant travelling sur une terre d'altitude (80 pages, 43 photographies couleur). Pour un vrai départ, on consultera le guide *Asie centrale, Ouzbékistan-Kirghizstan*, de la journaliste Françoise Spiekermeier, dans la collection « Objectif Aventure », publiée par Arthaud (350 pages, 16,50 €).

● **509 € TTC : Venise avant le carnaval**, un séjour proposé par Nouvelles Frontières, du 3 au 7 février. Pour visiter la ville en assistant aux préparatifs du carnaval et en profitant de l'atmosphère. Prix par personne pour 5 jours/4 nuits en chambre double en hôtel 2 étoiles à Venise, avec petits-déjeuners, vol et transferts. Renseignements au 0-825-000-825.

● **A partir de 760,72 € : une escapade à Bali**, destination synonyme de rêve et de paradis tropical que Voyageurs en Indonésie (55, rue Sainte-Anne, 75002 Paris, tél. : 01-42-86-17-00 ou 01-42-86-16-93, et www.vdm.com) propose de découvrir dans un hôtel paisible, au cœur de Kuta, à proximité des plus belles plages de l'île. Prix correspondant au départ du 24 janvier (838 € pour d'autres dates, jusqu'au 15 juin) pour neuf jours avec les vols, de Paris, les transferts, l'hébergement avec petits déjeuners. Offre similaire à la Maison de l'Indochine (76 bis, rue Bonaparte, place Saint-Sulpice, 75006 Paris, tél. : 01-40-51-95-15), à partir de 792 € par personne pour neuf jours et six nuits en chambre double avec petits déjeuners, le vol Paris-Denpasar A/R et les transferts. Tarif du 15 janvier au 30 juin 2002. En doublant la note (1 665 €), on peut s'offrir une traversée du

Cambodge, de Siem Reap (Angkor) à Phnom Penh, un circuit de dix jours et sept nuits en chambre double et pension complète, avec guides locaux francophones et assurances. Départs de Paris, les 28 janvier, 4 février et 25 mars.

● **1 262 € : une semaine en famille dans le Massif central**, du 9 au 23 février (vacances scolaires), pour 2 adultes et 2 enfants (de quatre à dix ans), en pension complète. Un prix revu à la hausse suite à une erreur dans l'information communiquée par VAL et publiée dans *Le Monde* du 20 décembre 2001. Récemment rénové, le village de vacances des Estables (ski de fond, ski alpin, motoneige, traîneau à chiens, raquettes) dispose d'une piscine couverte et de clubs destinés aux enfants de trois mois à quatorze ans. Renseignements au 04-73-43-00-43.

**Carnet de route**

● **Saison.** On randonne d'octobre à mai, par des températures plus clémentes, à l'exception de janvier et février où il peut geler la nuit, surtout dans le Hoggar. Prévoir des vêtements chauds (anorak, chandail, chaussettes de laine), sac de couchage et chaussures de marche, chèche (parfait « anti-vent de sable », qui s'achète au marché de Djanet), lunettes de soleil, crèmes écran total, tee-shirts de coton et pantalons de toile pour la chaleur du plein jour.

● **Accès.** Pour relancer le tourisme saharien, Air Algérie (tél. : 01-42-60-30-62 ou 01-47-03-74-00 et www.airalgérie.dz) annonce une série de vols Paris-Tamanrasset-Djanet (sous réserve de l'accord de la direction générale de l'aviation civile) entre le 9 février et le 30 avril. Ces vols, exclusivement vendus en forfait chez les voyagistes, mettront le Grand Sud à quatre heures de Paris. En l'absence de cette liaison directe, Air Algérie impose un transit à Alger : 3 heures d'escale, le temps des formalités de douane et du changement d'aérogare, assisté par l'office du tourisme algérien. Le Point-Afrique (tél. : 0820-830-255) programme, pour sa part, au départ de Lyon des vols charters directs sur Khalifa Airways, pour Tamanrasset (412 €, l'aller-retour) et pour Djanet (à partir du 4 février, dates à confirmer). Ce voyageur commercialise également les vols réguliers et quotidiens de Khalifa Airways entre Lyon, Lille, Marseille et Tamanrasset (381 €).

● **Hôtels.** A Djanet, l'infrastructure touristique est plus que sommaire. Il n'existe qu'un seul établissement, plutôt spartiate. Les douches ne produisent qu'un maigre filet d'eau mais sont, après plusieurs jours dans le désert, revigorantes.

● **Forfaits.** Il semble difficile de recommander un tel voyage sans recourir à une structure d'accueil sur place et à un guide. Une poignée d'agences de voyage locales comme Tim Beur (tél. : 00-213-9-47-52-70 ; timbeur@aol.com) ont survécu aux années maigres et organisent des

séjours à la carte dans le désert, à pied, en chameau ou en 4x4. Plusieurs tour-opérateurs ont réintroduit le Sud algérien dans leurs brochures. Derrière les pionniers comme Explorator et Terres d'aventure, d'autres voyagistes ont renoué avec des circuits autour de Djanet et Tamanrasset. Ainsi, Explorator (s'inscrire auprès de Nicolas Loizillon, tél. : 01-53-45-85-89 ; www.explo.com) propose huit périodes dans le Hoggar et le Tassili dont une grande boucle de 1 700 kilomètres entre Djanet et Tamanrasset. Il s'agit de voyages mixtes mêlant marche à pied et liaison en 4x4. De 8 à 12 personnes par groupe avec un cuisinier, 4 personnes maximum par voiture avec un chauffeur. Des tentes individuelles pour tous (utiles par nuits glacées). De 1 390 € à 1 975 €, selon les circuits et les dates. Possibilité de groupes spéciaux à partir de 4 personnes. Consulter également Terres d'aventure (01-53-73-77-67 ; www.terdav.com) pour une belle palette de formules, randonnée chamelière dans le Tassili des Ajjers (1 650 €), découverte des peintures rupestres, marche de trois semaines Djanet-Tamanrasset (2 690 €) ainsi que Allibert (www.allibert-voyages.com) qui propose des trekkings dans le Hoggar (à partir de 1 145 €) ; Comptoir des déserts (01-53-10-21-60, www.comptoir.fr), six circuits programmés avec un vol direct (à partir de 945 €) ; Club Aventure (0-825-306-032, www.clubaventure.fr) avec deux itinéraires (à partir de 1 325 €) ; le Point-Afrique (tél. : 0820-830-255) avec treize variantes du Sahara algérien associées au vol charter (à partir de 588 €) et La Balaguère (05-62-97-20-21, www.balaguere.com) avec trois circuits à partir de 955 €.

● **Lectures.** Les romans et récits de Frison-Roche, notamment *Carnets sahariens* (Arthaud), *Hoggar* (Wahle) et ceux de Théodore Monod, dont *Pèlerin du désert* (Table ronde), *Le Chercheur d'absolu* (Gallimard), *Terre et ciel* (Actes Sud).

**EVALUATION**  
Publicités

**ANYWAY.com**  
Comparez. Voyagez.

OFFRE EXCEPTIONNELLE

Réservez le 15 janvier 2002

Toute l'Espagne à 114 € H.T.\*



0 825 314 315\*\* www.anyway.com

3615 anyway\*\*\*

\*Prix par personne à partir de départs du 15/01/02 ou 14/03/02. Taxes aéroport = Madrid : 16 €, autres destinations aviaon Les Canaries : 26 €. Pour la validité, nous consulter. Lic. 075960011\*\*0,15 €/min\*\*\*0,35 €/min

**Paris/Marseille/Ouagadougou**  
**Paris/Marseille/Niamey**  
aller et retour  
à partir de **410 €\***  
2 689,42 F  
\*hors taxes d'aéroport  
Et aussi : Paris - Marseille - Mopti  
Paris - Marseille - Gao  
Paris - Marseille - Atar  
et de nombreux circuits...  
N° Indigo **0 820 830 255**  
0,11 € / 0,78 F TTC la minute  
**Point-Afrique**  
11, rue Pache - 75011 Paris - métro Voltaire  
Tél. 04 75 97 20 40  
contact@point-afrique.com • www.point-afrique.com

**ISLANDE ILES FÉROË**  
Faites la traversée avec le Ferry de la Smyril Line  
Agent général : **TOURISME VOYAGES gallia**  
12, rue Auber  
75009 Paris  
Tél. 01 53 43 36 36 • Fax 01 47 42 84 07  
www.voyages-gallia.fr  
Brochure FERRY SMYRIL LINE  
NOM / PRÉNOM \_\_\_\_\_  
ADRESSE \_\_\_\_\_

**CUBA**  
Nous saurons vous rendre amoureux de la Grande Ile  
Programmes à thèmes, circuits à la carte, séjours balnéaires  
Pour plus d'informations, brochure sur demande  
"CUBA TROPICAL"  
Tél. : 01 41 16 92 65 / Fax : 01 41 16 92 12  
info@cubatropical.com

**Stockholm... votre prochain week-end !**  
Nouvelles Frontières vous propose le vol aller et retour sur SAS, 2 nuits avec petits déjeuners dans un hôtel Scandic ainsi que la carte découverte de la ville "Stockholm Go There" qui comprend le transfert rapide aéroport ville, les transports en commun, les entrées dans les principaux musées et la visite panoramique de la ville.  
Nouvelles Frontières : 0 825 000 825  
\*prix à partir de 290 € ou 1 902,28 F par personne, TTC. Valable jusqu'au 7 avril 2002.  
**290 €\***  
SAS SCANDIC NOUVELLES FRONTIÈRES STOCKHOLM It's there. Go there.

**Ressourcez-vous, marchez !**  
Madère, Mauritanie, Mali, Vietnam, Brésil, Ardèche remise en forme...  
**NOMADE**  
Aventure  
... plus de 200 randonnées à prix malins dans les îles, les montagnes et les déserts  
visionnez nos diaporamas www.nomade-aventure.com | Brochure gratuite 01 46 33 71 71

**PROFESSIONNELS DU TOURISME, POUR COMMUNIQUER DANS CETTE RUBRIQUE APPELEZ LE : 01.42.17.39.63**



# Dégradation au Nord-Ouest

**JEUDI.** L'anticyclone qui protège la France se replie vers l'Europe centrale. Une perturbation de faible activité pénètre par le Nord-Ouest. Les températures restent bien négatives à l'est.

**Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie.** Des éclaircies matinales de la Bretagne à la Normandie, avec le risque de quelques plaques de verges dans les endroits les plus froids. Temps plus humide vers le Val de Loire avec quelques ondées. Il fait de 6 à 8 degrés.

**Ardennes, Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie.** Des nuages épais donnent quelques pluies, parfois mêlées de neige, en Haute-Normandie. Ailleurs, les nuages, moins denses, ne donnent pas de précipitations. Les températures remontent doucement, avec 4 à 7 degrés en journée.

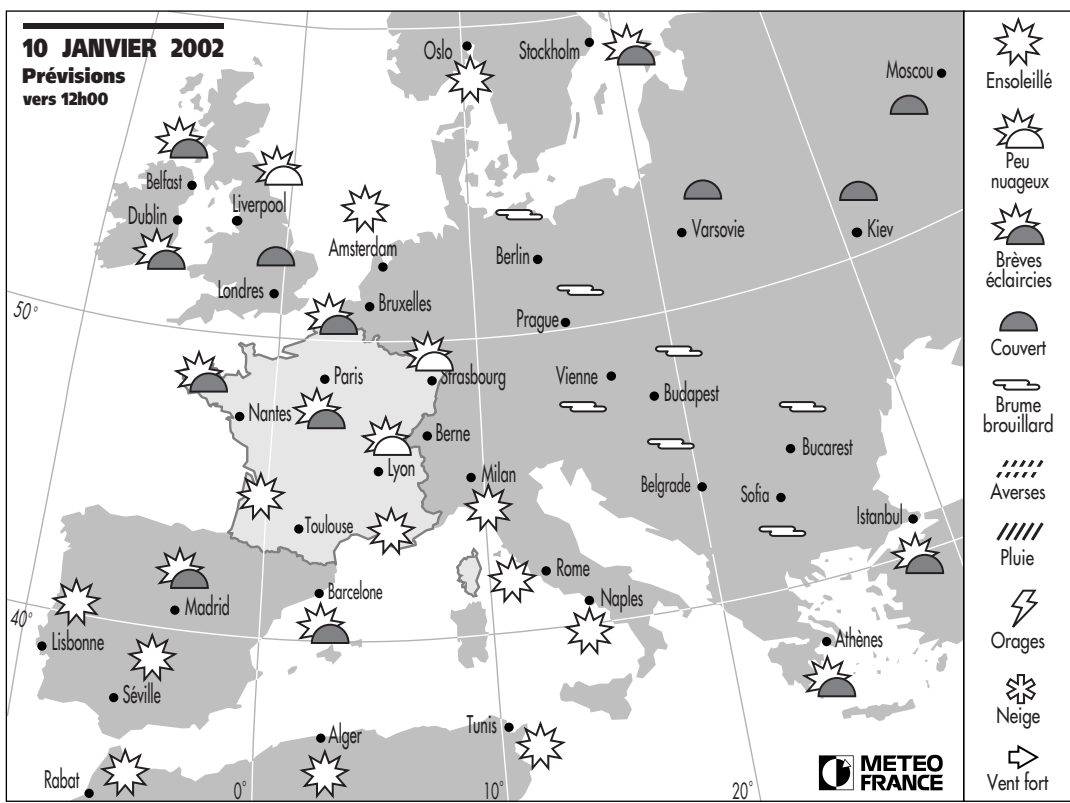
**Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté.** Encore un temps froid, notamment en Alsace, où les brouillards givrants vont se montrer tenaces,

surtout dans le Bas-Rhin. Quelques brouillards tenaces également dans le Val de Saône. Plus à l'ouest, les éclaircies seront parfois entrecoupées de passages nuageux d'altitude. Il ne fait guère plus de 0 en Alsace, de 2 à 4 degrés ailleurs.

**Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées.** Des nuages venus du nord recouvrent le Poitou mais ne donnent que de rares gouttes. Plus au sud, les brouillards sévissent en matinée, surtout dans les Landes. Le soleil s'impose en général par la suite. Il fait de 8 à 12 degrés.

**Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes.** Le soleil n'est guère contesté, si ce n'est par quelques nuages inoffensifs vers le sud de l'Auvergne. Après des gelées matinales, il fait de 5 à 7 degrés l'après-midi.

**Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.** Le soleil brille souvent, mais délaisse les régions de l'arrière-pays languedocien. Il fait de 10 à 14 degrés, avec des vents faibles.

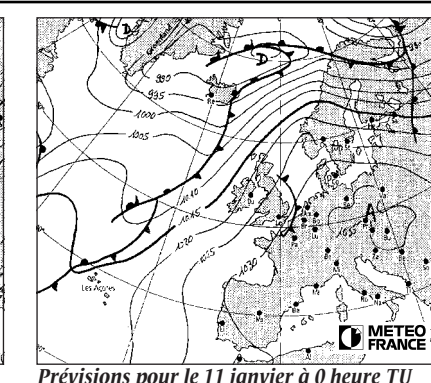
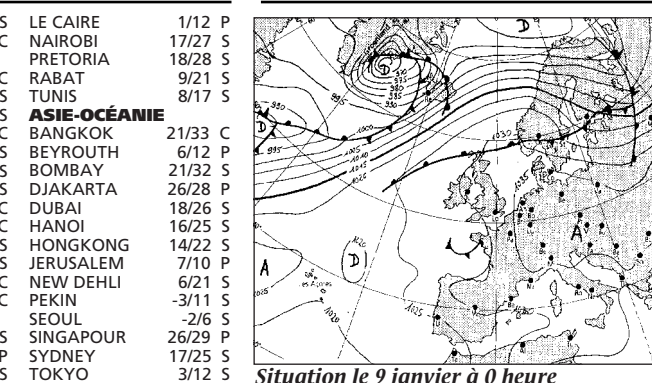


PRÉVISIONS POUR LE 10 JANVIER 2002
Table with 2 columns: Location and forecast (temp, weather icons).

FRANCE métropole
Table listing cities and their weather forecasts for January 10, 2002.

AMÉRIQUES
Table listing cities in North and South America with their weather forecasts.

ASIÉ-Océanie
Table listing cities in Asia and Oceania with their weather forecasts.



## JARDINAGE

# Choisir des plantes pour fleurir les mares et bassins

L'HIVER est là et les bassins et autres plans d'eau sont un peu délaissés. Planter et plus encore installer des poissons au moment où la nature s'est endormie n'est plus à l'ordre du jour des propriétaires de ce type d'aménagement. C'est à l'automne qu'il aurait fallu y penser, même si le résultat n'est pas immédiatement gratifiant, c'est le meilleur moment pour avoir une végétation luxuriante et des pensionnaires actifs dès le début du printemps suivant.

Alors, parmi toutes les plantes proposées pour décorer les mares et les bassins, voici quelques conseils destinés aux amateurs de couleurs et de feuilles qui émergent de la surface de l'eau.

Parmi les nénuphars, *Nymphaea alba* est ainsi nommée à cause de ses fleurs blanches, mais les sélections ont ajouté des variétés à fleurs rouges, rouge et blanc, etc. Citons aussi *Nuphar pumilum*, à petites fleurs, et *Nuphar luteum* à grandes

fleurs. Sans oublier l'étonnant *Nymphoides peltata*, qui est une plante flottante. Il faut y ajouter les variétés cultivées pour l'ornement, à commencer par *Nuphar pumilum minimum*, variété naine sélectionnée pour l'aquarium, qui peut convenir aux très petits bassins... et une foule d'espèces exotiques.

Le nénuphar nous place devant un dilemme : il ne pousse jamais aussi bien qu'en plein soleil, mais aucun bassin n'apprécie le grand

soleil... contre lequel le même nénuphar déploie un écran de feuilles qui donne de l'ombre ! A chacun de trouver le bon compromis entre l'emplacement du bassin et la place accordée aux nénuphars.

Les rhizomes (racines et réserves de nourriture en même temps) de nénuphars se plantent dans le gravier du fond, à peine enfouis, sous une couche de 0,50 à 1 mètre d'eau. Hormis les espèces ou variétés naines, un pied de nénuphar occupera une surface de 5 à 10 m<sup>2</sup>. Pour obtenir plusieurs pieds, séparez délicatement ceux qui ne manquent pas de se développer autour de la plante principale, parfois dès la première année. Comme beaucoup de plantes, le nénuphar se multiplie par division !

Autre plante de surface fixée au fond, l'exotique lotus étale ses immenses feuilles hydrofuges, sur lesquelles l'eau se fragmente en gouttelettes irisées - comme du mercure, en moins dangereux ! Son rhizome se plante comme celui des nénuphars, il passe l'hiver généralement sans histoire et le seul problème que peut poser un lotus, s'il se plaît, c'est sa tendance à envahir la totalité du volume dans lequel on l'a planté.

A réserver aux très grands bassins trop ensoleillés : le lotus ne va pas seulement couvrir la surface de feuilles flottantes, mais aussi d'autres feuilles, qui vont se déployer par-dessus, parfois sur plusieurs niveaux.

## Nul besoin de se tracasser pour les questions d'engrais et de nutrition des plantes

Les iris, sauvages ou issus de souches cultivées, comptent parmi les plantes « utiles », très avides de nitrates... Mais ne les plantez qu'à faible profondeur, sinon les rhizomes pourriront avant que la plante ne puisse émerger. Le choix des autres grandes plantes émergées relève plus des goûts personnels que des équilibres biologiques...

On peut citer ainsi les joncs, les scirpes, les grands *Acorus*, les masses, les sagittaires, etc. Enfin nul besoin de se tracasser pour les ques-

tions d'engrais et de nutrition des plantes. Personne n'a encore vu une plante aquatique s'étioler dans un bassin convenablement peuplé en poissons, qui produisent un engrais naturel largement suffisant - il est d'ailleurs conseillé de siphonner une partie de l'eau une ou deux fois par mois et d'en arroser les autres plantes du jardin, qui apprécient ce riche apport naturel.

Les plantes aquatiques possèdent des racines (rhizomes le plus souvent) qui contiennent d'importantes réserves de nourriture et le relais naturel arrive toujours avant que ces stocks ne s'épuisent. En revanche, le fait de planter dans des caissettes ou des bacs (de préférence dissimulés) peut éviter un envahissement du bassin par deux ou trois espèces seulement, voire une seule.

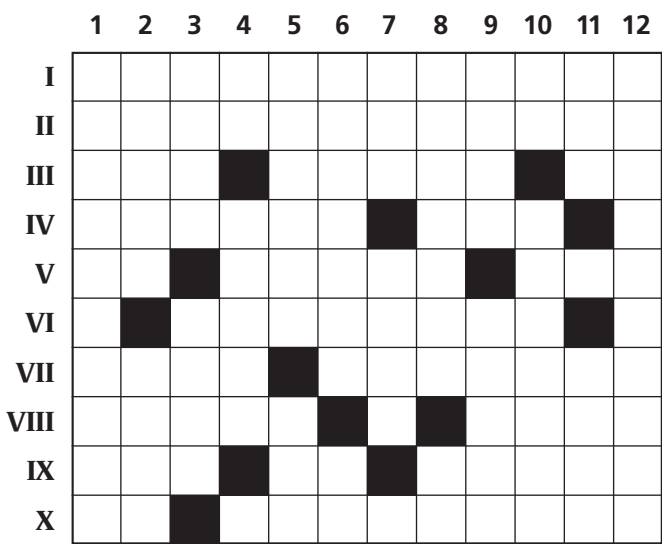
A moins de vouloir laisser jouer l'écologie, en partant du principe que les plantes qui s'imposent seront aussi, à terme, les plus vigoureuses dans ce bassin précis. Cela s'appelle la sélection naturelle... qui a fait ses preuves sur notre planète depuis pas mal de millions d'années !

Marcel Donzenac

## MOTS CROISÉS

### PROBLÈME N° 02 - 009

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr



### HORIZONTALEMENT

- I. Le meilleur parti possible. - II. Manipule images et sons pour donner le meilleur. - III. Le premier à deux chiffres. Forme la croûte terrestre. Juste la moyenne. - IV. Sans commune mesure. Entraîne dans des voyages à risques. - V. Négation. Sorti des sentiers battus. Affirmation picarde. - VI. Du charme et de la douceur, mais blessants ici au pluriel. - VII. Voies écologiques. Croisements organisés. - VIII. Victimes d'abus dangereux.

Meurtri. - IX. Supprimé. Peut dire beaucoup de choses. Colin à l'étal. - X. Arrivé en criant. Mettre au mur.

### VERTICALEMENT

- 1. Met dans l'ordre. - 2. A beaucoup de mal. Un vert victime de dégâts. - 3. S'ajoute au prix. Coule en Suisse. - 4. Personnel. Belle pierre ou résine. - 5. Fait illusion au soleil et sur la banquise. Aménagé sur plan. - 6. Mauvais conducteur apprécié sur le circuit. Manifestation

enfantine. - 7. Unité qu'il faudra convertir en euro. Partir en éclats. - 8. Beau mec. Possessif. - 9. Pousse loin. Entraîner au palais. - 10. Dans les comptes romains. Transforme le sportif en simple numéro. - 11. En location. Hebdomadaire féminin. - 12. Assure la dispersion et dégage les voies supérieures.

Philippe Dupuis

### SOLUTION DU N° 02 - 008

#### Horizontalement

I. Frigorifiant. - II. Refroidi. CEE. - III. Ossu. Nélaton. - IV. Is. Gaga. Sund. - V. Dépnalisé. - VI. Ema. GR. Filin. - VII. Méthode. Eloï. - VIII. El. Or. Sage. - IX. Nectars. Dé. - X. Télésopages.

#### Verticalement

1. Froïdement. - 2. Ressemelée. - 3. Ifs. Put. Cl. - 4. Grugé. Hôte. - 5. Oô. Angoras. - 6. Ringard. RC. - 7. Idéal. Esso. - 8. Fil. If. - 9. Assiéga. - 10. Actuelle. - 11. Néon. Io. De. - 12. Tendinites.

## BRIDGE

### N° 1978

**DUEL AU « SUNDAY TIMES »**  
A Londres, lors du Tournoi du *Sunday Times*, un de nos grands champions français a été victime de son adversaire américain.

♠ A R 8  
♥ 7 2  
♦ R D 6  
♣ D 7 6 5 3

♠ 6 4 3 2  
♥ 9 8 6  
♦ A 10 7 5  
♣ V 9

♠ 9 7 5  
♥ R D V 5 4  
♦ V 3 2  
♣ R 4

♠ D V 10  
♥ A 10 3  
♦ 9 8 4  
♣ A 10 8 2

Ann. : N. don. Tous vuln.

Ouest Nord Est Sud  
Goldman Reipl. Soloway Mari  
- 1 ♣ 1 ♥ 2 SA  
passe 3 SA passe...

Ouest ayant entamé le 6 de Cœur (pair-impair dans la couleur du partenaire), *quel a été le plan de Mari, en Sud, pour gagner TROIS SANS ATOUT* contre toute défense, et

grâce à quel stratagème Ouest a-t-il fait chuter le contrat ?

#### Réponse

Mari prit au troisième tour pour détruire la communication d'Ouest à Cœur, et il comprit qu'il avait intérêt à manier les Trèfles de façon à n'en perdre aucun si Est avait l'As de Carreau. Il monta donc au mort par l'As de Pique afin de jouer la Dame de Trèfle pour : 1<sup>o</sup> faire cinq Trèfles si Ouest avait le Valet de Trèfle sec ; 2<sup>o</sup> gagner aussi le contrat s'il avait le Valet de Trèfle second et l'As de Carreau... Cette manœuvre logique prit toutefois un tour inattendu quand l'ancien as de Dallas, Goldman, dans un étonnant réflexe d'autodéfense, jeta le Valet de Trèfle lorsque Est couvrit la Dame de Trèfle avec le Roi pris par l'As. Alors, Sud, convaincu que ce Valet était sec et que le plan qu'il avait échafaudé avait miraculeusement réussi, remonta au mort par le Roi de Pique pour continuer Trèfle et faire l'impasse au 9. Mais le 9 de Trèfle surgit comme un diable de la main de Goldman, qui rejoignit Pique pour libérer son quatrième Pique et faire chuter le contrat avec les deux premiers Cœurs, le 9 de Trèfle, l'As de Carreau et le quatrième Pique !

parade qui empêcha la défense de faire chuter le contrat.

♠ D V 9 2  
♥ R 7 5 4 3 2  
♦ R 2  
♣ 9

♠ A 7 4  
♥ V  
♦ D 10 8 7 6 4 3  
♣ V 7

♠ R 8  
♥ 10 9 8  
♦ A V 5  
♣ 8 6 5 4 2

♠ 10 6 5 3  
♥ A D 6  
♦ 9  
♣ A R D 10 3

Ann. : E. don. N.-S. vuln.

Ouest Nord Est Sud  
- - - passe 1 ♣  
1 ♦ 1 ♥ passe 1 ♠  
passe 3 ♠ passe 4 ♣...

Ouest a entamé le Valet de Cœur sec pris par l'As. Sud a tiré l'As et le Roi de Trèfle (défausse 2 de Carreau du mort), puis la Dame de Trèfle, et Ouest a coupé avec le 4 de Pique. Comment Rose a-t-il joué pour gagner QUATRE PIQUES contre toute défense ?

Note sur les enchères  
Le contrat de « 4 Cœurs » (qui semble aussi bon que « 4 Piques ») aurait chuté si Est avait pris le risque d'entamer le Roi de Pique second.

Philippe Brugnon

**ENQUÊTE** Les musées nationaux ont connu en 2001 une fréquentation en baisse par rapport à 2000, provoquant une grave chute des recettes : Le Louvre annonce une perte de

billetterie de 2,4 millions d'euros. ● **RESPONSABLES** de ce faible nombre d'entrées : le ralentissement du tourisme après le 11 septembre et les grèves à répétition des gardiens,

liées au passage aux 35 heures. ● **POUR SURMONTER** cette crise financière, accentuée par le repli des subventions et du mécénat, beaucoup d'institutions voient leurs acti-

vités à la baisse. ● **LA RÉUNION** des musées nationaux (RMN) voit, elle aussi, ses revenus chuter et ses principes de fonctionnement mis en cause. ● « **TOUT LE MONDE doit faire des**

efforts. Mais la crise ne va pas durer. La fréquentation va finir par repartir à la hausse », assure Francine Mariani Ducray, directrice des Musées de France et présidente de la RMN.

## Sinistrés en 2001, les musées nationaux se préparent à une année de crise

Les grèves liées au passage aux 35 heures et la chute du tourisme après le 11 septembre ont provoqué un effondrement de la fréquentation. Les difficultés de trésorerie obligent le Louvre, Versailles et le Centre Pompidou, parmi d'autres, à revoir leur programme d'expositions à la baisse

2001 est aussi une *annus horribilis* pour les grands musées parisiens. Baisse de fréquentation – jusqu'à 30 % –, budgets dans le rouge, boutiques de cartes postales et de produits dérivés en chute libre, expositions reportées ou fragilisées, mécénat incertain... La faute à qui ? Aux attentats du 11 septembre qui, créant un climat de psychose et de sinistrose, ont découragé nombre de touristes étrangers, américains et japonais en tête, de venir en France. La faute encore aux interminables grèves des gardiens au printemps et à l'automne dans les musées dits nationaux.

L'exemple du Louvre, vitrine muséale et touristique, qui accueille 75 % d'étrangers, est éclairant. La fréquentation totale, entrées gratuites comprises, est tombée de 6,1 millions en 2000 à 5,2 millions en 2001 (moins 13,9 %). La chute se transforme en dégringolade (moins 20,41 %) si on comptabilise uniquement les visiteurs payants. 2000, il est vrai, a été une année exceptionnelle en raison du millénaire et d'un dollar fort qui avait incité les Américains à venir en France. Au château de Versailles, autre « baromètre du touris-

me », on dit avoir perdu 30 % des 3,2 millions de visiteurs accueillis en 2000. « La chute est considérable, juge Hubert Astier, son président. Nous recevons des touristes "moyens", pas les plus fortunés, dont 25 % d'Américains et 10 % de Japonais. Nous ne les avons pas vus. »

« En plus de Ben Laden, nous avons eu les grèves... », soupirent nombre de directeurs de musées, évoquant les multiples conflits sociaux liés aux négociations sur les 35 heures : mouvements reconduits au jour le jour, fermetures larvées, incidents multiples. Le Louvre a été bloqué deux fois par « 30 grévistes sur 1 800 personnes », entre mars et juillet et en octobre-novembre. « Nous avons subi 20 jours de fermeture et 19 jours et demi de blocage des caisses », constate Patricia Mounier, responsable de la communication.

Au-delà, les trente-trois musées nationaux – grands ou petits, à Paris comme en province – enregistrent des entrées en baisse, de 3,9 % pour Cluny (musée du Moyen Âge) jusqu'au triste record du Musée d'Orsay : 31,2 % de chute en raison d'une grève dure. « Plus l'établissement est gros, plus



la perte est lourde », dit-on à la Réunion des musées nationaux (RMN). Les grèves sont, pour le Musée national d'art moderne (Centre Pompidou), le responsable numéro un de la chute de 20 % des entrées faisant suite à « huit premiers mois excellents ».

Pour les 115 monuments nationaux (Arc de triomphe, château de Chambord, Mont-Saint-Michel...), qui accueillent 9 millions de visiteurs par an, la grève a surtout touché « les grands sites parisiens », affirme Jacques Renard, président du Centre des monuments nationaux, comme l'Arc de triomphe, la Conciergerie et la Sainte-Chapelle, avec 30 % de baisse en octobre et 16 % en novembre ». En revanche, le Mont-Saint-Michel ou les remparts de Carcassonne ont tenu leur rang.

### DES SALAIRES ALOURDIS

La fracture entre Paris et le reste de la France est confirmée par quelques musées importants de province – de statut municipal, donc pas touchés par ces grèves – à Lyon, Lille ou Grenoble où le public n'a pas, ou peu, fléchi. Il n'y a finalement qu'un heureux à Paris, le Musée d'art moderne de la Ville de Paris, qui dépend de la municipalité et non de l'Etat : « A part un flé-

chissement les 11 et 12 septembre, nous avons bénéficié des tracas des autres musées. »

L'avenir s'annonce douloureux pour les grands musées parisiens, où, en attendant le retour de la confiance et celui des touristes, les budgets de fonctionnement et l'offre culturelle sont rognés, d'autant que la mise en place des 35 heures alourdit les salaires. Pour ne pas arranger les choses, les valeurs d'assurance ont plus que doublé depuis le 11 septembre, venant gonfler les dépenses des expositions lourdes, comme « Matisse-Picasso », pré-

vue au Grand-Palais en septembre. Ce coût d'assurance, pour une exposition estimée à 3,8 millions d'euros (un tiers venant du mécénat de LVMH), passerait de 1,4 million d'euros à 1,8 million d'euros. Quatre « gros collectionneurs américains », inquiets, ont également renoncé à prêter leurs tableaux.

La hausse du prix du ticket « serait mal venue au moment où la Ville de Paris rend ses principaux musées gratuits », dit-on à la RMN. En revanche, prévue depuis deux ans, la hausse de 5 % du droit d'entrée des monuments parisiens interviendra le 1<sup>er</sup> avril. Au Centre des monuments nationaux, où l'on table sur une baisse de fréquentation de 4 % en 2002, il « n'est pas question de toucher aux expositions », dit Jacques Renard, mais de réduire le nombre de publications, d'une centaine en 2001 à quatre-vingts en 2002.

Le Louvre doit faire face à une perte de billetterie de 2,4 millions d'euros. Il faut y ajouter une baisse de la quote-part que lui reversent les six cafés-restaurants en concession (une clientèle en baisse de 30 %), qui est calculée sur les recettes. Le public fera en partie les frais de cette crise. Le taux de fermeture des salles passera de 21 % en 2001 à 26 % en 2002 – les chefs-d'œuvre de Vermeer et de Rembrandt, déjà invisibles le lundi, sont désormais inaccessibles le samedi. Pour la première fois, aucune exposition temporaire ne sera présentée au Louvre entre septembre et décembre.

### Jean Clair annule l'exposition « La mélancolie »

L'exposition « La mélancolie », prévue au Grand Palais en 2003, était fort attendue. Son organisateur, Jean Clair, directeur du Musée Picasso, ancien responsable de la Biennale de Venise, jette l'éponge dans une lettre du 10 octobre 2001 à la RMN. Agacée par le procédé, « alors que les négociations étaient en cours », alors que les demandes de prêts d'œuvres étaient lancées, la RMN vient, en catastrophe, de remplacer « La mélancolie » par une exposition Chagall. « Je n'ai pas rompu. Je n'ai jamais senti un intérêt gigantesque pour mon projet », explique Jean Clair au Monde. « Personne n'a appelé après ma lettre. J'ai dû défendre trois fois mon projet devant une commission sans véritable spécialiste en face de moi. Cette exposition, qui va de Dürer à Amsel Kiefer, dérange. On m'a laissé entendre que le sujet est trop « déprimant » alors que je ne cesse de participer à des colloques internationaux sur « la mélancolie ». On me demande de « réduire » le projet, mais une telle exposition est plombée par la structure lourde de la RMN. J'ai travaillé cinq ans sur le sujet et je ne vais pas y renoncer. »

### Une fréquentation en baisse

NOMBRE D'ENTRÉES DANS QUELQUES MUSÉES NATIONAUX en visiteurs payants

MUSÉES	2000	2001	Evolution entre 2001 et 2000
MUSÉE DU LOUVRE	3 430 000	2 730 000	- 20,41 % ▼
MUSÉE D'ORSAY	1 600 000	1 100 000	- 31,25 % ▼
MUSÉE PICASSO	315 900	280 500	- 11,21 % ▼
MUSÉE DU CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU	232 200	192 700	- 17 % ▼
MUSÉE DU MOYEN-ÂGE THERMES DE CLUNY	144 500	138 800	- 3,94 % ▼
MUSÉE MESSAGE BIBLIQUE MARC CHAGALL, NICE	139 600	126 000	- 9,74 % ▼
MUSÉE DES ARTS D'AFRIQUE ET D'Océanie	127 600	110 200	- 13,64 % ▼

Source : Réunion des musées nationaux

### La Réunion des musées nationaux en première ligne

LA RÉUNION des musées nationaux (RMN), bras commercial des trente-trois musées nationaux, qui produit des expositions – notamment celles du Grand Palais –, publie leurs catalogues, gère des boutiques, dégage des crédits pour l'acquisition d'œuvres d'art, est au cœur de la crise actuelle. La chute de fréquentation a d'abord un effet direct sur l'activité des boutiques. « La baisse du chiffre d'affaires est de 15 % en 2001 pour le Louvre, Orsay, Versailles, le Grand Palais. Mais elle avoisine les 40 % pour septembre-novembre », affirme Alain Madeleine-Perdrillat, responsable de la communication de la RMN, qui note que « la dynamique commerciale était bonne jusqu'au 11 sep-

tembre » et que « les autres musées nationaux, plus petits, résistent très bien ».

Les recettes de la RMN sont alimentées par les entrées des musées nationaux. Le Louvre et Versailles, établissements publics autonomes, versent pour leur part 45 % de leur billetterie. La fréquentation baisse, imitée par les recettes de la RMN, qui a dû voter un budget 2002 en déficit de 5,5 millions d'euros. Le système est « si opaque qu'il masque un déficit plus important, affirme un spécialiste. La crise ne doit pas masquer la fragilité structurelle de cette lourde machine ».

Le système de péréquation – les gros musées aident les petits – est contesté au Louvre, où l'on dit

avoir versé, en 2001, 10 millions d'euros et n'avoir reçu en retour (aide aux expositions, achats d'œuvres) que le tiers. Hubert Astier, pour Versailles, va dans le même sens : « A cause de la crise, nous espérons baisser, en 2002, notre apport de 0,6 million d'euros. On nous ponctionne trop. Notre dernier grand achat est une commode ayant appartenu à Louis XVI. Sur les 11 millions d'euros, la RMN et l'Etat n'ont apporté que le tiers de la somme. »

Le budget d'acquisition de la RMN – 7,6 millions d'euros – est jugé faible alors qu'il s'agit de sa mission première. Principal responsable : les expositions de la RMN qui sont déficitaires. Dans son rapport sur « Les moyens d'acquisition d'œuvres d'art par l'Etat » (octobre 2001), Guillaume Cerutti, sévère pour l'établissement, parle d'un « déficit chronique » : 6,1 millions d'euros en 2001, 7,6 millions d'euros en 2002 et en 2003.

Les décisions seront gelées jusqu'à l'élection présidentielle. Mais, au sein même de la RMN, on s'accorde pour faire tenir les expositions dans une enveloppe budgétaire précise. Celles prévues après 2003 et jugées « difficiles » ou trop chères risquent d'être remises en cause. Mais les expositions sont déterminantes pour aider les « petits musées ». Parallèlement, les gros établissements réclament une « vraie autonomie », quitte à rendre impossible la vie des « petits »... et à vider la RMN d'une bonne partie de ses ressources et de ses activités.

### TROIS QUESTIONS À...

#### FRANCINE

#### MARIANI DUCRAY

1 Vous êtes directrice des Musées de France et présidente de la Réunion des musées nationaux (RMN). Comment analysez-vous la chute de la fréquentation ?

Outre la baisse du tourisme et les conflits sociaux, il faut ajouter l'intensification du plan Vigipirate qui a fini par dissuader également le

public français. Le coût économique est évident. Il doit se traduire par un ralentissement des dépenses de fonctionnement et des programmes d'expositions. Ce n'est pas un phénomène français ; beaucoup de musées étrangers sont également touchés. Mais il s'agit d'un problème conjoncturel. L'Etat a d'ailleurs revalorisé, en 2002, sa subvention au Louvre et à d'autres musées.

2 La RMN est critiquée par Guillaume Cerutti dans un rapport public : expositions déficitai-

res, crédits d'acquisition trop faibles. Et le budget 2002 accuse un déficit de 5,5 millions d'euros...

A la suite de la loi sur les musées, votée en décembre, les crédits d'acquisitions de la RMN seront augmentés : 25 % des droits d'entrée dans les musées nationaux y seront consacrés. Le déficit des expositions sera fortement diminué. Pour 2002, nous ne pouvons revenir sur nos engagements, notamment sur la rétrospective Matisse-Picasso, coûteuse mais exceptionnelle. Le déficit restera important.

A partir de 2003, le réalisme s'imposera. Cela ne veut pas dire que nous ne ferons que des expositions dictées par le marché. Le budget général de la RMN devra chercher l'équilibre. Mais n'oublions pas nos obligations de service public et notre politique de solidarité collective : les grands musées se voient prélever un pourcentage de leurs entrées pour aider les musées plus modestes. La contribution du Louvre et de Versailles pourrait être revue à la baisse, mais dans le cadre d'un plan plus large, afin de conserver les équilibres.

3 N'est-il pas regrettable que le Louvre en soit réduit à fermer deux jours par semaine des salles prestigieuses comme celles de Vermeer et des Rembrandt ?

Cette gêne est liée à l'aménagement du temps de travail et aux problèmes des effectifs de surveillance. Tout le monde doit faire des efforts. Mais la crise ne va pas durer. La fréquentation va finir par repartir à la hausse, prolongeant une bonne tendance depuis dix ans.

Propos recueillis par Michel Guerrin

### Soldes

## RUE DE PARADIS

### 10 Boutiques Tables & Cadeaux

**Bernardaud, Haviland,  
Raynaud, Christofle,  
Lalique, Saint-Louis,  
Daum, Sèvres,  
Ercuis, Guy Degrenne,  
et d'autres marques.**

Rue de Paradis  
PARIS 10<sup>e</sup>  
Métro Gare de l'Est-Poissonnière

CHAILLOT

DU 10 AU 19  
JANVIER 2002

CHANTS ET DANSES  
COURTOIS DE LA  
CHINE ANCIENNE

CIE HAN TANG YUEFU ENSEMBLE

THÉÂTRE NATIONAL DE CHAILLOT

01 53 65 30 00 · www.theatre-chaillo.fr  
1 place du Trocadéro 75116 Paris · métro Trocadéro







## Le concert égoïste

par Pierre Georges

AU CHEVET du grand photographe inconscient et déjà mourant, dans un hôpital parisien, le grand violoniste, son ami, était venu jouer. C'était, dit-on, assez leur genre à tous les deux, cette qualité d'amitié rare, très Montaigne et La Boétie, parce que c'était lui et parce que c'était...

Il y aurait quelque impudeur à pénétrer, comme par effraction, dans cette affaire-là. Un peu par ricochet, un peu par hasard, beaucoup par bonheur. Et pourtant on le fait ici, sans le moindre tourment ni scrupule, dans la simple conscience d'avoir pu partager un moment rare et privilégié.

À l'hôpital, le virtuose, Ivry Gitlis, joua vainement. Si tant est que la musique soit jamais vaine et que son chant ne soit pas parvenu à traverser le coma du gisant, dans ce service de réanimation. Le photographe, son ami, Roger Pic, mourut quelques jours plus tard.

Et puis les semaines passèrent. Les deux amis avaient prévu, pour eux, un concert splendide-ment égoïste, un soir de décembre, dans ce musée du Montparnasse, ce lieu tout à fait étrange et magique arraché par Roger Pic à la fureur et aux mâchoires des bétonneurs. La mort qui ne fait pas relâche annula le projet, impasse de l'Amitié.

Ou plutôt, elle le différa, tant il ne serait pas dit qu'elle aurait le dernier mot. Et, hier soir, mardi, Ivry Gitlis, entouré de toute une bande de jeunes musiciens surdoués, s'en est venu honorer le plus beau des contrats. Ce que, d'une façon générique et pompeuse, on pourrait appeler un concerto pour l'ami défunt. Et ce que d'une manière beaucoup plus enchantée, comme un trésor offert, on pourrait simple-

ment appeler un moment rare.

Ce fut, et c'est pour cela qu'on en parle ici et qu'on voudrait faire partager, même indirectement, la chance d'avoir pu y assister, un véritable bonheur et un pur enchantement. Le fait de tenir chronique ne prédispose pas, loin de là, à avoir une opinion bien autorisée sur la musique. Et encore moins les mots savants et experts pour le dire.

Alors, parlons-en plus simplement. Il est ainsi des soirs où la musique autant que la vie est belle. Des soirs où un Ivry Gitlis, qu'on soupçonne d'être parfois délicieusement cabot, et toujours délicieusement drôle, se lâche. Vraiment. Totalement. Jouant de son violon et sur son violon de toute la gamme de ses émotions, et des nôtres, faisant de cet immense talent et par son immense gaieté plus qu'un travail de deuil, un travail de vie.

Dans cette petite salle, pendant des heures, ils ont, lui le maître de musique et ses compagnons, bien évidemment, ces moments de grâce, où la musique emporte tout, transporte tout et tous, même ses exécutants. Pour tout cela, oui, la musique, autant que l'amitié, est belle !

Un bœuf de musique classique. Ce n'est pas si fréquent. Entre répétitions parfois, reprises pour le seul plaisir de phrases musicales inouïes, et bien sûr, bien évidemment, ces moments de grâce, où la musique emporte tout, transporte tout et tous, même ses exécutants. Pour tout cela, oui, la musique, autant que l'amitié, est belle !

## Deux Palestiniens ont attaqué un poste de Tsahal en territoire israélien

Cet incident rompt une semaine de calme, la première du genre depuis le début de la deuxième Intifada

DEUX PALESTINIENS armés ont été tués, mercredi matin 9 janvier, après avoir attaqué un poste de Tsahal, en territoire israélien, près de la bande de Gaza, a annoncé l'armée israélienne. Les deux Palestiniens armés ont cisaillé un grillage et se sont glissés à travers, avant de tirer au fusil et de lancer des grenades en direction de soldats israéliens, qui ont riposté et tué les assaillants, a ajouté la même source citée par l'agence Reuters.

L'AFP rapporte pour sa part, citant des responsables des services de sécurité palestiniens, que trois soldats israéliens ont également été tués lors de l'échange de tirs qui a eu lieu près du kibboutz Keren Shalom. Les responsables palestiniens, indique l'agence, ont été informés de l'incident par des militaires israéliens du comité de liaison israélo-palestinien. Un porte-parole de Tsahal a expliqué que « plusieurs soldats ont été touchés ». Les deux Palestiniens portaient des uniformes de la police, mais ne font pas partie des services de sécurité, ont affirmé des responsables palestiniens.

Cette affaire « prouve une fois de plus que Yasser Arafat [le président palestinien] ne fait rien contre le terrorisme et que l'exigence des sept

jours de calme total avant de lancer la moindre négociation imposée par le premier ministre est parfaitement justifiée », ont estimé des membres du bureau du premier ministre, Ariel Sharon, a rapporté la radio militaire.

### Le propriétaire du « Karine-A » est bien irakien

Le *Karine-A*, cargo chargé d'armes arraisonné par les Israéliens en mer Rouge, appartient bien à un Irakien, affirme le *Lloyd's List* dans son édition du mercredi 9 janvier. Le journal spécialisé dans les affaires maritimes avait publié, lundi, des documents montrant que le navire avait été vendu en août 2000 par l'entreprise Diana K. Shipping, basée à Beyrouth, à Ali Mohammad Abbas, de nationalité irakienne. Le *Lloyd's List* n'excluait pas que le navire ait pu être revendu par la suite.

L'examen du « registre international de Tonga (...) a confirmé que M. Abbas est toujours le propriétaire du bateau », écrit mercredi le journal. « A moins qu'il ne soit prouvé que l'identité de M. Abbas est fictive - la facture mentionne son numéro de passeport -, la question de l'identité du propriétaire ne fait plus de doute. » Israël affirme que les 50 tonnes d'armes saisies à bord proviennent d'Iran et étaient destinées à l'Autorité palestinienne. - (AFP.)

L'incident est survenu au lendemain d'une déclaration du ministre de la défense, Binyamin Ben Eliezer, qui a estimé que « la dernière semaine a été la plus calme depuis le début de l'Intifada [en septembre 2000]. Nous sommes sur la voie des sept jours de calme total »,

avait-il estimé, ajoutant : « Israël et l'Autorité palestinienne sont plus proches que jamais de l'application des plans Tenet et Mitchell. » Le rapport de la commission internationale présidée par l'ancien sénateur américain George Mitchell recom-

mande la fin de la violence, des mesures de confiance et un retour aux négociations de paix. Le plan du directeur de la CIA, George Tenet, établit un mécanisme de cessez-le-feu.

Par ailleurs, les Etats-Unis ont qualifié mardi de « profondément

troublants » les indices qui confirmeraient l'implication de l'Autorité palestinienne dans l'affaire du *Karine-A*, le cargo chargé d'armes saisi par Israël jeudi. Le porte-parole du département d'Etat, Richard Boucher, a déclaré avoir découvert avec surprise les déclarations du commandant palestinien du navire, qui a dit avoir agi sur ordre d'un responsable de l'Autorité palestinienne. Washington attend toutefois de plus amples informations de la part des Israéliens et des Palestiniens, pour se faire une « image plus complète » du dossier.

Israël a annoncé que des officiers supérieurs iront à Washington présenter la version israélienne des faits. Il s'agirait du directeur adjoint des services de renseignement militaires et du chef des services de renseignement de la marine. Côté palestinien, le ministre de l'information, Yasser Abed Rabbo, a annoncé que quatre responsables militaires feraient partie de la commission d'enquête interne ordonnée par M. Arafat pour faire la lumière sur cette affaire. Il a réitéré l'offre de M. Arafat d'une enquête internationale à ce sujet. - (AFP, Reuters.)

► www.lemonde.fr/israel-palestiniens

## M<sup>me</sup> Guigou est favorable à un relèvement des tarifs des généralistes

S'EXPRIMANT devant l'Assemblée nationale dans le cadre des questions au gouvernement, Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité, a déclaré, mardi 8 janvier, qu'elle n'était pas opposée à une revalorisation des tarifs des médecins généralistes conventionnés. « Oui à la revalorisation des rémunérations dans le respect d'une certaine proportion et de l'équilibre de la Sécurité sociale auquel le gouvernement veille, et d'un bon remboursement des malades », a précisé M<sup>me</sup> Guigou. Reconnaissant que ces praticiens « travaillent beaucoup plus que d'autres catégories professionnelles », elle a ajouté qu'il fallait « tenter à la fois d'alléger » les « contraintes extrêmement fortes » auxquelles ils sont aujourd'hui soumis, cela grâce à « une meilleure rémunération ». M<sup>me</sup> Guigou a d'autre part reconnu que, si des augmentations avaient été déjà accordées concernant les consultations en urgence et les visites effectuées la nuit ou en fin de semaine, le tarif de base n'avait pas été revu « depuis quelques années ».

Ces déclarations marquent un net assouplissement de la position jusqu'ici défendue par la ministre de l'emploi et de la solidarité. Invitée, dimanche 6 janvier, du « Grand Jury RTL-Le Monde-

LCI », M<sup>me</sup> Guigou avait qualifié d'« excessives » les revendications des médecins généralistes en grève des gardes de nuit et de week-end. Selon elle, l'augmentation revendiquée du tarif de la consultation de 17,53 à 20 euros et celle de la visite à domicile de 20,58 à 30 euros représenteraient, pour la Sécurité sociale, un coût de 1,2 milliard d'euros (7 milliards de francs), soit 140 000 francs par médecin (Le Monde du 8 janvier). « Cela correspondrait à une augmentation de 20 %, qu'aucune autre catégorie professionnelle n'a obtenue », avait ajouté M<sup>me</sup> Guigou. Michel Chassang, président de l'Union nationale des omnipraticiens français (UNOF, majoritaire dans la profession), avait alors qualifié ces propositions de « calomnie » et de « désinformation ».

« Pour la première fois depuis le lancement de notre mouvement de grève, le gouvernement accepte, par la voix du ministre de l'emploi et de la solidarité, d'entrer en jeu et ne se borne pas à nous renvoyer vers la Caisse nationale d'assurance-maladie, a déclaré au Monde M. Chassang. Les déclarations de M<sup>me</sup> Guigou prouvent d'autre part que, sous la pression, le gouvernement accepte le principe d'une revalorisation de nos tarifs de base. Reste à savoir de quel montant. Pour notre part nous ne bougerons

pas. Nous voulons une consultation à 20 euros et une visite à 30 euros, une demande qu'aucun parti politique, même à l'extrême gauche, ne juge déraisonnable. »

Pour sa part le bureau national du PS a, mardi 8 janvier, déclaré que « le paiement de l'acte ne peut plus être le seul élément de la rémunération des médecins ». Souhaitant que la participation des médecins « à des missions de service public » soit financièrement valorisée, le PS reconnaît qu'« il ne faut pas écarter la revalorisation de l'acte ». Le président de l'UNOF indique en outre que son syndicat participera bien à la rencontre du jeudi 10 janvier à laquelle, à la demande du gouvernement, l'a convié Jean-Marie Spaeth, président de la CNAM. Il précise toutefois que, lors de cette « réunion de crise », l'UNOF ne négociera sur aucun autre point que celui de la revalorisation des tarifs de base. « Le métier de généraliste revêt plusieurs facettes, a pour sa part déclaré M. Spaeth. La traduction financière doit donc revêtir l'ensemble de ces facettes et je n'en exclus aucune. Toutes ces facettes seront sur la table de négociation. »

Jean-Yves Nau

## Blanchiment : trois cadres de la Société générale en garde à vue

TROIS CADRES de la Société générale et le directeur général de la filiale française de la banque israélienne Leumi étaient toujours placés en garde à vue, mercredi 9 janvier, dans la matinée, dans le contexte d'une affaire de blanchiment instruite par la juge d'instruction parisienne Isabelle Prévost-Desprez. Les quatre personnes devaient être présentées au juge dans la journée pour se voir notifier une mise en examen ou leur remise en liberté sans poursuites judiciaires. Les enquêteurs s'intéressent aux flux de chèques émanant de banques israéliennes et transitant par des établissements financiers français.

### DÉPÊCHE

CONCOURS : l'association Générations France-Japon organise deux concours d'expression sur le Japon. Les étudiants et les lycéens attirés par la culture nipponne ont jusqu'au 25 février pour soumettre leur discours dans l'une ou l'autre des deux catégories suivantes : en japonais pour ceux qui étudient le japonais ou en français pour les élèves des grandes écoles, les universitaires, les étudiants et les lycéens japonais. Six voyages au Japon seront offerts. Finales le 30 mars à la Maison de la culture du Japon, à Paris. ★ Renseignements et inscriptions : Générations France-Japon, 33, rue du Faubourg-Montmartre, 75009 Paris ; tél. : 01-55-33-51-90 ; e-mail: gfrj@worldnet.fr ; site : http://concoursjapon.free.fr

Tirage du Monde daté mercredi 9 janvier 2002 : 497 916 exemplaires. 1-3 Nos abonnés Paris - Ile-de-France trouveront associé au numéro d'aujourd'hui le supplément « aden ».

Dans Le Monde du lundi 14 janvier daté mardi 15 janvier 2002

# Découvrez un Monde en mouvement

Le Monde

Prenez l'avantage avec des Codes Bleus 2002 à jour de l'euro.

- ▶ Sécurité
- ▶ Conformité aux exigences juridiques
- ▶ Confort d'utilisation
- ▶ Gain de temps



Litec  
Groupe LexisNexis



En vert en librairie

www.litec.com